LE PERE BERRUYER
JÉSUITE
CONVAINCU

D'Arianisme, de Pelagianisme, de Nestorianisme, &c.

II. PARTIE

Dans laquelle on examine les Réponſes Apologétiques de ce Pere & de ſes Défenſeurs.

Cùm de Trinitate loquitur, ſapit Arium: cùm de Gratia, ſapit Pelagium: cùm de Perſona Chriſti, ſapit Neſtorium. *S. Bernardus, Epiſt. ad Guidonem Cardinalem.*



A LA HAYE,
Chez Neaulme & Compagnie.

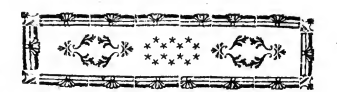
M. DCC. LVI.



Errata pour la premiere Partie de cet Ouvrage intitulé : le P. Berruyer Jésuite, convaincu d'Arianisme, &c.

Au frontispice, *ligne* 8, de incarnatione : *lisez*, de persona Christi. *ibid. l.* 10 Innocentium II, *lis.* Guidonem Cardinalem. *p.* 15. *l.* 25. divini, *lis.* divinis. *p.* 17. *l.* 21. Berruyer, lorsqu'il, *lis.* Berruyer. Lorsqu'il. *p.* 30. *l.* 10. situation, *lis.* filiation. *p.* 50. *l.* 17. d'un gros, *lis.* le travail d'un gros. *p.* 58. *l.* 14. Filius fecit, *lis.* Filium sibi fecit. *p.* 68. *l.* 29. facta Filium, *lis.* facta per Filium. *p.* 83. *l.* 28. explicatam, *lis.* explicitam. *p.* 87. *l.* 18. tiré du Berruyiérisme, *lis.* tirée du Berruyérisme. *p.* 116. *l.* 6. Fils de Dieu, *lis.* Mere du Fils de Dieu. *p.* 119. *l.* 14. sur les, *lis.* sur tous les. *p.* 126. *l.* 27. la proposition, *lis.* la proportion. *p.* 141. *l.* 6. quatriéme, *lis.* sixiéme. *p.* 150. *l.* 10. pourquoi, *lis.* pour qui. *p.* 153. *l.* 11. intention, *lis.* invention. *p.* 179. *l.* 3 du 9e. *lis.* du XI. *ibid. l.* 26 secundi, *lis.* Undecimi. *p.* 192. *l.* 4. ces, *lis.* ses. *ibid. l.* 13. de toutes, *lis.* &c. non pas seulement de toutes. *p.* 195. *l.* 14. la regle est vrai, *lis.* sa regle est vraie. *p.* 196. *l.* 11. tout les, *lis.* tous les. *p.* 200. *l.* 3. signe efficace, *lis.* signe de sa volonté efficace. *p.* 206. *l.* 27 Labadie, *lis.* Abbadie. *p.* 207 *l.* 3. dans, *lis.* par. *p.* 218. *l.* 22. ne s'attendoit, *lis.* ne s'attendroit. *p.* 219. *l.* 15. quatriéme, *lisez* sixiéme. *ibid. l.* 27. quatriéme, *lis.* septiéme. *p.* 257 *l.* 16. éternel, *lis.* naturel. *ibid. l.* 21. éternel de Dieu le Pere, *lis.* naturel de Dieu,

& que Dieu est son Pere. *page* 268. *ligne* 4. qualité de tout, *lisez*, qualité de Chef de tout. *p.* 276. *l.* 17. diversorem, *lis.* diviforem. *p.* 282. *l.* 9. s'étoit, *lis.* étoit. *p.* 283. *l.* 14. choix & par sa très-grande, *lis.* le choix & par la très-grande miséricorde de Dieu. *p.* 295. *l.* 11. sans la loi, *lis.* sous la loi. *p.* 312. *l.* 7. characterícis, *lis.* characteristicis. *p.* 315. *l.* 15. pere Lot, *lis.* pere de Lot. *p.* 331. *l.* 28. la Loi, *lis.* la Foi. *p.* 341. *l.* 20. quelle, *lis.* qu'elle. *p.* 348. *l.* 9. la terre, *lis.* toute la terre. *p.* 360. *l.* 11. pas que de, *lis.* pas de. *p.* 362. *l.* 23. cette vérité, *lis.* cette unité. *p.* 367. *l.* 10. mais qui, *lis.* d'un autre côté, qui. *p.* 376. *l.* 15. Berruylerienne, *lis.* Berruyerienne. *p.* 388. *l.* 11. est ad peccatum, *lis.* est, & ad peccatum. *p.* 389. *l.* 8. d'Ecline, *lis.* d'Eclane. *p.* 395. *l.* 23. édit. de Mab. *lis.* édit de Mabil. *ibid.* *l.* 29. Lettre 330. *lis.* Lettre 369. *p.* 396. *l.* 1. au Pape Innocent, *lis.* à Haimeric Cardinal & Chancelier du Pape, &. *ibid.* *l.* 1. Theologus noster, *lis.* Doctor egregius. *ibid.* *l.* 2. Cum Pelagio gradus, *lis.* Cum Ario gradus.



EXAMEN
DES
RÉPONSES
APOLOGÉTIQUES
DU PERE BERRUYER, JÉSUITE.

IL paroît depuis quelques jours un Recueil de plusieurs piéces composées en faveur du P. Berruyer, Jésuite, contre les Théologiens qui ont attaqué ses impiétés. Le premier de ces petits ouvrages, est intitulé : *Défense de la seconde Partie de l'Histoire du Peuple de Dieu du P. Berruyer, Jésuite, contre les calomnies d'un Libelle intitulé : Projet d'Instruction Pastorale ; adressée aux Théologiens Catholiques.* Ces dernieres paroles dites d'un ton schismati-

que, annonce de quelle boutique ſort cette foible défenſe. C'eſt un Jéſuite qui en eſt l'auteur. Nous en donnerons des preuves dans ſon lieu. Ce premier ouvrage de recueil Jéſuitique, eſt ſuivi de l'examen du précis de la doctrine du P. Berruyer, dans les Diſſertations intitulées : *De Jeſu-Chriſto Scripturarum objecto, & de Jeſu-Chriſto Filio Dei,* Cet examen eſt du P. Berruyer : ainſi il doit contenir ſes ſentimens & ſes défenſes. Ce ſera par cette piéce que je commeneerai mon Examen : elle va fournir la matiere de la Ire Partie de cet Ouvrage, que je diviſerai en trois Sections.

Dans la premiere Section, j'examinerai le précis que le P. Berruyer donne lui-même de ſes deux premieres Diſſertations latines. Dans la ſeconde Section, je montrerai que le P. Berruyer, en répondant à ce qu'il appelle, *Libelle intitulé* : PRÉCIS, &c., n'abandonne point les erreurs qu'il a eu le malheur d'enſeigner dans ſes Diſſertations latines. Enfin, on verra dans la troiſieme, un Supplément néceſ-

faire au Précis qu'il attaque, & à celui qu'il donne lui-même de ses Dissertations.

Dans la seconde Partie, j'examinerai les Réponses latines, que l'on trouve dans ce Recueil, depuis la p. 187, jusqu'à la fin : elles seront la matiere de deux autres Sections.

Je réserve pour la troisieme Partie, l'examen de la Lettre qu'on a eu soin de mettre à la tête du Recueil, comme plus capable d'éblouir les Lecteurs. C'est une vraie déclamation, mais foible & digne de mépris. On y reconnoît la plume d'un Jésuite, à plusieurs traits inimitables, soutenus par une effronterie & une impudence qui, depuis longtemps, sont le caractere de la plûpart des Ecrits des Jésuites.

Enfin, dans une quatrieme Partie, je présenterai aux Lecteurs, les calomnies, les injures & les erreurs que le même Ecrivain a renfermées dans le Postscriptum que l'on lit depuis la p. 160 du Recueil, jusqu'à la p. 187.

J'espere que ceux qui prendront la peine de me suivre, dans cet

Ouvrage, & de considérer les preuves que je leur donnerai contre le systême du P. Berruyer, seront convaincus que ce Jésuite & ses Confreres, qui prennent sa défense, sont intimement attachés à toutes les erreurs contenues dans les Dissertations latines; puisqu'ils ne les abandonnent point, après tous les reproches qu'on leur en a faits : leur opiniâtreté l'emporte ici sur leur politique. En effet, n'auroit-il pas été plus prudent, je parle de la prudence Jésuitique, de ne rien répliquer à toutes les accusations intentées contre le P. Berruyer, & de se contenter de renvoyer aux Dissertations latines, comme aux piéces qui renfermoient sa justification ? Peu de personnes sont en état de les lire d'un bout à l'autre, & encore moins de personnes auroient voulu se donner la peine de les examiner. Le crime du P. Berruyer auroit été un problême, pour la multitude des Ecclésiastiques même ; & les Jésuites auroient achevé de le justifier, en criant, selon leur vieille coutume, au Jansénisme, contre

tous ceux qui auroient persévéré à accuser le P. Berruyer. Mais aujourd'hui que ce Pere dit en françois ce qu'il avoit dit en latin, & dans des termes Scholastiques ; aujourd'hui, que lui & ses Confreres nous répetent & confirment les erreurs, ils se découvre à toute la terre, & ils montrent publiquement le dessein qu'ils ont conçu d'introduire dans l'Eglise cette monstrueuse Doctrine.

Heureusement, le Pape Benoît XIV vient de condamner l'Ouvrage du P. Berruyer, en confirmant & faisant publier, au mois d'Avril dernier, le Decret de la Congrégation de l'Index, qui avoit été dressé dès le 3 du mois de Décembre de l'année 1754. L'Histoire & les Dissertations de ce Jésuite, porteront toujours sur le front l'ignominie de cette censure ; c'est une flétrissure qui justifie les accusations intentées contre lui, & qui retentissent de tout côté aux oreilles de Nosseigneurs les Evêques de France.

PREMIERE PARTIE.

SECTION I.

I. Le P. Berruyer annonce en ces termes le précis qu'il va donner de ses sentimens : *Pour justifier ma plainte*, dit-il, *je commence par opposer au faux extrait, le vrai précis Théologique des deux mêmes Dissertations*, pag. 96 ; & après l'avoir achevé, il met cette protestation : *Voilà de bonne foi le précis Théologique des deux Dissertations, sans y rien ajouter & sans y rien retrancher. Ainsi ne faut-il rien de plus pour les justifier & pour les venger de l'infidélité du Précis*, pag. 102.

Nous verrons dans la Section III, qu'il s'agit ici de la bonne foi d'un Jésuite ; ce Pere assure de bonne foi, que dans ce Précis il ne retranche rien des points Théologiques, renfermés dans ses deux premieres Dissertations latines ; & il me sera aisé de démontrer qu'il a soin d'en supprimer une très-grande partie. Tous ceux qui auront pris

la peine de lire mon premier Ouvrage intitulé : *Le P. Berruyer convaincu d'Arianisme, &c.*, sont déja en état de juger de la bonne foi de ce Jésuite, dans son *Précis Théologique.* Examinons maintenant ce Précis Théologique tel qu'il le donne ; & voyons si tout ce qu'il contient est digne de la saine Théologie, c'est-à-dire, s'il est conforme à l'Ecriture sainte & à la Doctrine des peres.

II. Dans le premier article de ce Précis, p. 96, le P. Berruyer dit : *Jesus-Christ est le Verbe fait chair dans l'Incarnation, & appellé à ce titre le Fils de Dieu.* Les oreilles catholiques, accoutumées à entendre parler du Fils de Dieu, le Verbe fait chair, ne soupçonneront d'abord rien de mauvais & de suspect dans ces paroles. Elles rapporteront ces derniers mots : le Fils de Dieu, au Verbe éternel. Mais il ne faut pas juger si simplement des paroles du P. Berruyer. Lui-même ne les entend pas ainsi, & il ne trouvera pas mauvais que je prenne son sens ; je suis même assuré qu'il ne se plaindra

point que je le calomnie & que je lui attribue une erreur à laquelle il n'a point pensé. Selon lui, Jesus-Christ n'est point appellé le Fils de Dieu, à titre de Verbe éternel, mais parce que ce Verbe s'est fait chair dans l'Incarnation. C'est son Incarnation qui est le titre sur lequel est fondée cette dénomination de Fils de Dieu. Les Articles 7 & 8, qui s'expliquent plus clairement là-dessus, ne permettront point à mes Lecteurs d'en douter.

III. Mais avant que nous les considérions, il suffit de remarquer que dans le nouveau systême du Pere Berruyer, Jesus-Christ est Fils, non de la premiere personne de la sainte Trinité, mais de Dieu unique & véritable ; car il faut bien distinguer le Verbe d'avec Jesus-Christ. Le Verbe est le Fils du Pere éternel, il est Dieu le Fils : mais Jesus-Christ est le Fils de Dieu, c'est-à-dire, de Dieu en trois personnes. Il est le Fils naturel de Dieu, comme un Chrétien est le Fils adoptif de ce même Dieu en trois personnes, C'est-là le vrai systême de ce

Jésuite ; & c'est pour cela que je l'ai déja accusé & convaincu plusieurs fois de Nestorianisme, quoiqu'il ne veuille point l'avouer.

Dans le second Art., p. 97, le P. Berruyer dit qu'avant l'Incarnation, Jesus-Christ étoit Dieu le Fils. Il ne dit pas le Fils de Dieu ; & il n'oseroit le dire, pour ne point aller contre la regle nouvelle qu'il s'est formée d'un langage inconnu aux Théologiens, & qui n'est bien placé que dans la bouche d'un Nestorien. Je sçais bien, & je crois fermement que le Verbe est Dieu le Fils, mais il est aussi le Fils de Dieu ; & il a été de toute éternité le Fils de Dieu la premiere personne de la sainte Trinité.

IV. Ici je ne m'arrêterai point à rapporter des passages des Peres de l'Eglise pour prouver cette vérité. Elle a été dans tous les siecles la Doctrine commune de l'Eglise, & elle est consignée dans tous les monumens de l'antiquité. On la trouve dans tous les Livres des Peres qui ont écrit contre les Ariens dans le IV.e & le V.e siecle. Aucun

Catholique ne l'ignore & n'en doute. J'ai souvent remarqué dans mon premier Ouvrage contre le P. Berruyer, qu'il suffisoit de lui opposer les symboles de la Foi catholique ; c'est pourquoi je me contenterai de lui dire ici : que, dans le symbole de Nicée, nous chantons avec toute l'Eglise Catholique : *Credo in unum Dominum Jesum Christum Filium Dei Unigenitum, & ex Patre natum ante omnia sæcula.* Ainsi, selon cette Foi, dont nous faisons profession, nous reconnoissons qu'avant l'Incarnation, Jesus-Christ étoit le Fils de Dieu, le Fils unique du Pere. Si le Jésuite ne le pense pas, pourquoi ose-t-il prononcer à la Messe & devant nos Autels, ce symbole de notre Foi ? Prétend-il se sauver par quelque restriction mentale ? Ainsi, & avant l'Incarnation, & depuis l'Incarnation, J. C. étoit & il est le Fils de Dieu, & Dieu le Fils : & la distinction que le P. B. veut introduire entre le Verbe & Jesus-Christ, est Nestorienne, & digne des Anathêmes de l'Eglise.

V. Je passe les Art. 3, 4 & 5 du

Précis que donne le P. Berruyer de sa Doctrine, parce qu'il a eu soin de n'y rien dire que de vrai, & j'en viens au sixieme article conçu en ces termes : *De la communication de la Nature, essentielle à la génération & qui en est la cause formelle, s'ensuit la dénomination de Fils de Dieu propre & naturelle, attribuée au composé Théandrique, ou bien l'humanité de Jesus-Christ, en tant que cette sainte Humanité, conçue dans le sein de Marie, a été unie hypostatiquement à une personne divine, &c.* p. 98.

On voit ici une confirmation de ce que j'ai dit sur le premier Article, que, selon le P. Berruyer, l'Incarnation du Verbe est le titre sur lequel est fondée la dénomination de Fils de Dieu. Mais l'objet principal de mes réflexions sur cet Article, est en ce qu'il fait tomber cette dénomination sur l'humanité de J. C. Or l'humanité de J. C. n'est point le Fils de Dieu. Tous les Ecoliers qui étudient en Théologie, sçavent distinguer les termes abstraits des Concrets; & cette distinction est essentielle vis-à-vis du P. Berruyer.

Ce Jésuite ne se justifie point, en ajoutant ces paroles : *en tant que cette sainte Humanité, conçue dans le sein de Marie, a été unie hypostatiquement à une Personne divine.* Car 1°. cette union ne lui a point fait changer d'essence, & ne l'a point fait devenir Personne : elle l'a unie à une Personne, lui a donné une Personne, mais ne l'a point rendu Personne : autrement il y auroit dans Jesus-Christ deux Personnes, une divine & une humaine. Or le terme Concret de Fils de Dieu, ne peut convenir qu'à la Personne. Ce sont les Personnes qui sont Fils, & auxquelles la filiation appartient. *Filiatio*, dit S. Thomas, *propriè convenit hypostasi, vel personæ, non autem Naturæ : unde & in I. Part. dictum est, quod filiatio est, proprietas Personalis*, 3. Part. quæst. 23. art. 4 in Corp. Or, ajoute ce saint Docteur, dans Jesus-Christ il n'y a pas d'autre personne que la Personne increée ; & c'est à elle qu'il convient d'être Fils par nature. *In Christo autem non est alia Persona, vel hypostasis, quàm in-*

creata , cui convenit esse Filium per naturam.

VI. Par quelle Théologie donc le P. Berruyer vient-il nous dire, que la dénomination de Fils de Dieu, propre & naturel, est attribuée à l'humanité de Jesus-Christ, en tant que cette sainte Humanité a été unie hypostatiquement à une Personne divine ? Qu'il apprenne que l'union hypostatique ne rendant point Personne cette nature Humaine, mais lui donnant seulement une Personne, la dénomination de Fils de Dieu ne doit jamais être attribuée qu'à la Personne divine du Verbe incarné, & non à son Humanité.

Il est vrai que saint Augustin, dans son Manuel, ch. 38, a dit, que les deux Substances, la divine & l'humaine, sont le Fils unique de Dieu le Pere Tout-Puissant: *Utraque Substantia, divina scilicet & humana, Filius est unicus Dei Patris Omnipotentis.* Mais ce S. Docteur, par les termes : *Substantia divina*, entend ce qui, chez les Théologiens & les Philosophes, se

nomme *Subſtantia ſingularis totalis*, c'eſt-à-dire, la Perſonne divine elle-même. Auſſi, dit-il de cette Subſtance divine ou de cette Perſonne, avec l'Humanité ſubſiſtante en elle, qu'elle eſt le Fils unique de Dieu le Pere Tout-Puiſſant: *Filius eſt unicus Dei Patris Omnipotentis.*

VII. 2°. La dénomination de Fils de Dieu, propre & naturel, a toujours été donnée à J. C. dans le Nouveau-Teſtament & par les Saints Peres, relativement à ſa perſonne, en parlant à ſa perſonne ou de ſa perſonne. Vous êtes le Chriſt, Fils du Dieu vivant, lui dit ſaint Pierre au nom de tous les Apôtres : *Tu es Chriſtus, Filius Dei vivi.* Matt. cap. 16, verſ. 16. Et ſaint Paul écrivant aux Romains leur dit : Si Dieu n'a pas épargné ſon propre Fils, & s'il l'a livré à la mort pour nous tous &c. *Qui etiam proprio filio ſuo non pepercit, ſed pro nobis omnibus tradidit illum*, c. 8, v. 32. Paroles qui ſont très-contraires aux erreurs de Neſtorius, de Felix & d'Elipand ; ajoutons, & du

P. Berruyer Jéſuite. Car quoiqu'il n'y ait eu que l'humanité ſainte de Jeſus-Chriſt qui ait ſouffert & qui ait enduré la mort, il eſt pourtant vrai, & c'eſt un article de nôtre Foi, que celui qui étoit attaché en Croix étoit le vrai & propre Fils de Dieu : *Crucifixus etiam pro nobis ſub Pontio Pilato ;* parce que le Verbe étoit la perſonne de cette nature humaine qui ſouffroit : cet homme qui expirât ſur la Croix étoit le Fils de Dieu : c'eſt là le Cathéchiſme & la gloire des Chrétiens.

VIII. Dans le ſeptieme article du précis de ſa doctrine, le Pere Berruyer dit, *le Verbe qui de toute Eternité étoit Dieu le Fils par la générationi mmanente & AD INTRA, a acquis par ſa génération temporelle & AD EXTRA, le nom de Fils unique de Dieu ; mais en acquérant le Titre, il*, &c. page 98. Mes Lecteurs voyent maintenant quel étoit le vrai ſens du premier article. Ici l'héréſie ſe manifeſte à découvert. Si le Verbe a acquis par ſon Incarnation le nom de Fils unique

de Dieu, il ne le possédoit donc point auparavant, il n'y avoit donc point encore droit : il falloit qu'il se fit homme pour être le Fils unique de Dieu ? Le P. Berruyer est-il encore Catholique ? est-il même Chrétien ? Et dans tout ce qu'il paroît nous dire de Jesus-Christ de conforme à notre Foi, ne se mocque-t-il pas de notre Religion ? Dans quel Pere de l'Eglise, dans quel Théologien, ancien ou nouveau, Jésuite ou non, le Pere Berruyer a-t-il lû que le Verbe, par sa génération temporelle, a acquis le nom de Fils unique de Dieu. Qu'il me soit permis de dire ce que je sens : j'aimerois mieux verser sur mon papier une abondance de larmes, pour effacer cette impieté & ce blasphême contre la Filiation éternelle du Verbe, que d'y employer de l'encre. Et que les Evêques de France n'ayent encore rien dit contre de telles impietés, c'est ce qu'on ne croira pas dans les siecles futurs ! a-t-on donc oublié les Symboles & les définitions des Conciles de Nicée, de Constantinople

& d'Ephèse ? Encore un coup que signifient ces paroles du Symbole des Catholiques : *Credo in unum Dominum Jesum Christum Filium Dei Unignitum ?* N. S. J. C. n'est-il pas le Fils unique de Dieu, de toute éternité ? n'est-il pas Fils du Pere seul, dont il a été engendré, ainsi que nous disons dans le Symbole attribué à saint Athanase : *Filius à Patre solo est, non factus, nec creatus, sed genitus ?*

IX. Que l'on parcoure tous les traités des Théologiens touchant la Trinité ou l'Incarnation : n'y sont-ils pas attentifs à prouver que la seconde personne ou le Verbe est le Fils unique de Dieu. Je prie mes Lecteurs d'être persuadés que si je n'accumule point ici une multitude de passages, c'est que je veux leur épargner la peine de lire des choses qui ne sont d'aucune nécessité, & que l'évidence de ces questions ne me permet pas de m'arrêter à un travail inutile : le Pere Berruyer ne peut trouver que dans sa Societé des fauteurs de son hérésie.

Que cet aveugle Jésuite ; ce blasphémateur contre le Fils unique de Dieu, apprenne que si le Verbe n'avoit point été de toute Eternité le Fils unique de Dieu, il ne le seroit point devenu par son Incarnation, & qu'il n'en auroit point acquis le titre. Car le Mystere de l'Incarnation du Verbe est un mystere d'humiliation & d'abaissement, dans lequel celui qui de toute éternité étoit le Fils de Dieu, est devenu dans le temps Fils de l'homme, Fils de Marie ; dans lequel aussi l'homme a été élevé à la qualité de Fils de Dieu par l'union hypostatique ; mais le Verbe n'y est point devenu Fils de Dieu : il s'y est fait chair, il s'y est fait homme : *Verbum caro factum est.* Joann. cap. I.

X. D'ailleurs la contradiction est manifeste dans la proposition de cet impie Jésuite. Le Verbe, dit-il, qui de toute éternité étoit Fils de Dieu le Fils par la génération immanente, a acquis par sa génération temporelle le Nom de Fils unique de Dieu : si le Verbe étoit

Dieu le Fils par ſa génération éternelle, il étoit donc auſſi par le même titre le Fils unique de Dieu. Que ſi au contraire il n'a commencé que dans ſon Incarnation à être le Fils unique de Dieu, il n'a donc pas été Dieu le Fils de toute éternité; il n'a donc pas été engendré de toute éternité : il n'y a donc point de génération immanente & éternelle.

Le Pere Berruyer ne répondra point qu'il ne s'agit ici que d'un nom & d'un titre : ce Jéſuite ſent bien que la choſe même accompagne ce nom adorable, & qu'il eſt ici queſtion de la Filiation réelle, propre & naturelle : mais il dira que par ces termes : Fils unique de Dieu, il entend Fils unique de Dieu en trois perſonnes. C'eſt-là un des fondemens de ſon ſyſtême, ainſi qu'il le développera dans l'article ſuivant.

XI. Mais le Pere Berruyer en voulant s'excuſer ainſi, ne fait qu'ajouter une nouvelle erreur à la premiere : car il n'a jamais été permis de penſer ni de dire, que le

Verbe soit le Fils unique de Dieu en trois personnes. Il seroit Fils de lui-même, il seroit Fils du S. Esprit. Le Verbe n'est point non plus le Fils de la Divinité subsistante en trois personnes; mais la Foi Catholique nous oblige de croire, qu'il est Fils du Pere seul : *Filius à Patre solo est.* Et il n'a pas d'autre Pere dans le temps : *Dei Filius, Deus & Homo est.* C'est un des articles du Symbole, que l'Eglise chante à Prime. J'y reviendrai encore plussieurs fois : car le Berruyérisme doit être attaqué par les Symboles de l'Eglise Catholique.

Je ne dois point passer à l'article suivant, sans opposer ici quelque Autorité à l'erreur exprimée dans l'article septieme du précis de la Doctrine du Pere Berruyer. Selon ce Jésuite, *le Verbe a acquis par sa génération temporelle le Nom de Fils unique de Dieu.* page 98. Or Jesus-Christ ce Verbe, cette Parole éternelle, dit à Nicodême : Dieu a tellement aimé le Monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse

point, mais qu'il ait la vie éternelle. Car Dieu n'a pas envoyé ſon Fils dans le Monde pour condamner le Monde ; mais afin que le Monde ſoit ſauvé par lui : *Sic enim Deus diligit mundum, ut Filium ſuum Unigenitum daret, &c.* Joan. c. 3, verſ. 16. 17. Le Verbe étoit donc le Fils unique de Dieu avant qu'il fut envoyé vers le Monde, & lorſqu'il y a été envoyé. Tel eſt l'Evangile annoncé par Jeſus-Chriſt & les Apôtres, bien différent de celui que nous annonce le P. Berruyer.

C'eſt cet Evangile que les Peres de l'Egliſe nous ont conſervé & tranſmis. Origene, écrivant contre l'Epicurien Celſe, dit : Que ces Calomniateurs apprennent que ce Jeſus que nous croyons avoir été Dieu dès le commencement, eſt le Fils de Dieu, eſt le Verbe lui-même, la Vérité & la Sageſſe : *Sciant ipſi Criminatores, hunc Jeſum quem ab initio Deum Deique Filium eſſe credimus, ipſum eſſe Verbum, ipſam Veritatem, ipſam Sapientiam. lib. 3.* Que les Jéſuites l'apprennent donc auſſi, & qu'ils ne blaſphement plus contre le Verbe.

Le Verbe a été fait chair, dit S. Auguſtin, pour habiter parmi nous: le Verbe de Dieu, Fils unique de Dieu, a pris l'ame & le corps de l'homme, ſans aucun mérite précédent par lequel il eût mérité qu'il s'unit à lui : *Verbum enim Caro factum eſt, ut habitavit in nobis. Verbum Dei, unicus Dei Filius aſſumſit animam & carnem hominis, non antea ſe promerentis*, Serm. 8, *de verbis Apoſtoli*, cap. 2. Si cela ne ſuffit point pour faire ſentir au P. Berruyer ſon erreur, inutilement je recueillerois ici un plus grand nombre de paſſages. Je ſçais que mes Lecteurs n'en ont pas beſoin pour avoir en horreur l'impiété de ce Jéſuite.

XII. Article 8 du Précis. *Cette nouvelle dénomination de Fils naturel de Dieu, de Dieu, dis-je, regardé comme un ſeul Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes, & acquiſe au Verbe, au moment où par ſa génération AD EXTRA, il eſt devenu la Perſonne de Jeſus-Chriſt, ne déroge en rien à la dénomination de Dieu le Fils, qu'il a de toute éternité, par la génération AD INTRA IN DIVINIS, mais*

elle ne l'exige pas, page 99.

Quelle Doctrine monſtrueuſe ! Et le P. Berruyer appelle ceci un Précis Théologique ? Quel Théologien a jamais parlé de cette façon ? 1°. Il eſt conſtant, ſelon ce Jéſuite, que le Verbe avoit de toute éternité la dénomination de Dieu le Fils : mais ce n'eſt que dans le temps qu'il a acquis celle de Fils naturel de Dieu. 2°. Le Verbe eſt depuis l'Incarnation Fils naturel de Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes. O monſtrueuſe filiation ! Nouvelle héréſie, inconnue juſqu'à préſent aux Valentiniens, aux Sabelliens, aux Ariens. Si le P. Berruyer, au lieu de dire : le Verbe eſt devenu Fils naturel de Dieu ſubſiſtant en trois perſonnes, avoit penſé & dit que l'homme uni au Verbe eſt Fils de Dieu ſubſiſtant en trois perſonnes, on pourroit en ce point lui trouver un Maître en la perſonne de Neſtorius ; mais de la façon dont il s'explique, il eſt lui ſeul fabricateur de ſon impiété.

XIII. 3°. Selon le P. Berruyer, le Verbe par ſa génération *ad extra*,

est devenu la personne de J. C. Cette expression est-elle Théologique ? La personne de J. C. n'est-elle pas éternelle ? N'est-elle pas conçue par cette génération immanente & intérieure & dans le sein du Pere ? *Unigenitus Filius qui est in sinu Patris, ipse enarravit.* Joan. cap. 1, vers. 18. Je sçais & je crois fermement que le Verbe s'est fait homme dans le sein de Marie, par l'opération du S. Esprit : *Incarnatus est de Spiritu Sancto, ex Maria Virgine, & Homo factus est.* Mais par cette nouvelle conception, par cette nouvelle naissance dans la chair, ainsi que s'exprime l'Eglise, d'après S. Léon : *Nova per carnem nativitas*, le Verbe est-il devenu la personne de Jesus-Christ ? Le Verbe & Jesus-Christ sont-ils deux différentes hypostases, deux différens suppôts ? Jesus-Christ n'est-il pas le Verbe incarné, le Verbe fait Homme ? *Voyez saint Léon, Serm. 12, in Nativitate Domini, cap. 2, & Epist. 24, cap. 4.* Si le Verbe a été de toute éternité Jesus-Christ, comment dans l'Incarnation

carnation, le Verbe eſt-il devenu la perſonne de Jeſus-Chriſt? Si le P. Berruyer avoit dit: le Verbe eſt devenu la perſonne de l'humanité, il auroit parlé théologiquement; mais dans quel ſiécle, excepté dans le Ve., a-t-on entendu dire, que le Verbe ſoit devenu la perſonne de Jeſus-Chriſt?

Enfin, ſelon le même Jéſuite, la nouvelle dénomination du Fils naturel de Dieu, n'exige pas, en J. C., la dénomination de Dieu le Fils, qu'il a de toute éternité par la génération *ad intra*, c'eſt-à-dire, que J. C. n'eſt point Fils de Dieu, parce qu'il eſt Dieu le Fils, & que ce n'eſt point à ce titre & par ce droit; & qu'il ſeroit également le Fils de Dieu, quand même il ne ſeroit pas Dieu le Fils. Une qualité ne déroge point à l'autre, mais l'une n'exige pas l'autre. Quel ſcandale pour les Chrétiens! & que ce Jéſuite ne ſe ſoit pas contenté de dire ces paradoxes en latin, qu'il ait oſé même les publier en françois!

XIV. Je ferai quelques réflexions

ſur ce 8e. art. ſur ce qui y eſt dit : que le Verbe a acquis la nouvelle dénomination de Fils naturel de Dieu ſubſiſtant en trois perſonnes. 1°. Comme nous avons vu ci-deſſus, la filiation convient proprement à l'hypoſtaſe ou perſonne : *Filiatio propriè convenit hypoſtaſi vel perſonæ.* S. Thomas, part. 3, quæſt. 23. art. 4. Or en Jeſus-Chriſt il n'y a qu'une ſeule perſonne, & cette perſonne eſt le Fils éternel de Dieu le Pere premiere perſonne de la ſainte Trinité : elle n'eſt point Fils de la Divinité, ni Fils du S. Eſprit ; on ne peut donc dire, ſans s'écarter de l'analogie de la Foi, que cette perſonne de J. C. ſoit Fils naturel de Dieu ſubſiſtant en trois perſonnes. En effet, l'Incarnation n'a rien changé dans la filiation du Verbe. Il étoit auparavant Fils de la ſeule premiere perſonne ; il a continué de la reconnoître elle ſeule pour ſon Pere. Le Verbe incarné n'a pas trois Peres, & il n'eſt pas à lui-même ſon propre Pere. J'ai ſuffiſamment parlé de cela dans mon premier Ouvrage, Part. I, Sect. III.

2°. Tout ce qui se dit de Dieu en trois personnes, peut & doit se dire de chaque personne divine, parce qu'elles possedent chacune tous les attributs de la Divinité, & que toutes les opérations de la nature divine leur appartiennent. D'où il s'ensuit que, si l'on peut dire que le Verbe est le Fils naturel de Dieu subsistant en trois personnes, on peut aussi assurer qu'il est le Fils naturel de chaque personne. Aussi le P. Berruyer, p. 119, appelle une génération proprement dite, l'opération du saint-Esprit, unissant dans le sein de Marie l'humanité à la divinité, en unité de personne. Nous ne prouverons point si ce Jésuite a pu parler ainsi, selon la Théologie de S. Thomas.

XV. 3°, S. Augustin, dans son Sermon 213, où il explique le symbole de notre Foi, déclare aux Fideles qu'il instruit, que toute la Trinité a fait & formé dans le sein de Marie, la chair du Fils qui s'y est incarné: *Carnem Filii tota Trinitas fecit.* La raison qu'il en donne,

c'eſt que les opérations de la Trinité ſont inſéparables, étant inſéparablement exécutées par les trois perſonnes : *Inſeparabilia enim ſunt opera Trinitatis*, cap. 6. Mais ce S. Docteur de l'Egliſe n'a jamais dit ni ici, ni dans aucun de ſes autres Ouvrages, que le Verbe incarné fût le Fils naturel de Dieu ſubſiſtant en trois perſonnes. On défie le Pere Jéſuite d'indiquer un ſeul endroit des Ecrits de S. Auguſtin, où il y ait quelque choſe de ſemblable. Au contraire, cet admirable Docteur ne ceſſe de crier & publier par-tout, que J. C. eſt Fils de Dieu le Pere.

XVI. 4°. S. Fulgence, le plus ſçavant des Diſciples de S. Auguſtin, appelle une folie, la doctrine que le P. Berruyer oſe nous donner pour le ſentiment de l'Egliſe. A-t-on jamais pu trouver, dit-il, un homme aſſez inſenſé pour oſer enſeigner que Jeſus-Chriſt eſt l'ouvrage de toute la Trinité ; mais dans l'une & dans l'autre naiſſance il eſt Fils de Dieu le Pere, & de lui ſeul : *Quis unquam tantæ reperiri poſſit inſaniæ, qui auderet Jeſum-Chriſtum totius Tri-*

nitatis Filium prædicare ? ... Jesus-Christus secundùm carnem quidem opus est totius Trinitatis ; secundùm verò utramque nativitatem solius Dei Patris est Filius, fragm. 32 ex lib. 9. Ce que S. Fulgence regardoit comme impossible, est arrivé de notre temps ; & en la personne du Pere Berruyer Jésuite, nous avons trouvé un homme qui ose enseigner que Jesus-Christ est le Fils véritable & naturel de Dieu, en tant que ce mot Dieu signifie les trois Personnes : *Verus & naturalis Filius Dei, Dei inquam, quatenus vox illa Deus, supponit pro tribus personis.* Differt. 2, p. 47.

5°. Enfin, comme on ne connoît qu'une seule Mere de Jesus-Christ, qui est la sainte Vierge Marie, on ne lui connoît aussi qu'un seul Pere, qui est le Pere éternel, la premiere personne de la sainte Trinité. Ainsi, dans le Symbole que l'on croit avoir été dressé par Vigile Evêque de Tapse en Afrique, & que l'on récite à Prime, après avoir dit que N. S. J. C., Fils de Dieu, est Dieu & Homme, on ajoute qu'il est Dieu,

ayant été engendré de la ſubſtance du Pere avant les ſiecles : *Quia Dominus noſter Jeſus-Chriſtus Dei Filius, Deus & Homo eſt. Deus eſt ex ſubſtantiâ Patris ante ſæcula genitus.* L'Homme-Dieu eſt donc Fils de Dieu le Pere éternel, Fils de celui de la ſubſtance duquel il eſt engendré, en tant que Dieu, dans l'éternité. Ainſi il eſt vrai que J. C. n'a qu'un Pere & qu'une Mere ; & c'eſt une idée monſtrueuſe, & que des eſprits Chrétiens rejettent avec horreur, que celle qui repréſente trois perſonnes pour pere de cet Homme-Dieu.

XVII. Dans l'art. 8 du précis Théologique de ſa doctrine, le P. Berruyer ajoute : *Ce que le nom de Jeſus-Chriſt devenu & appellé le Fils de Dieu par un effet néceſſaire de l'Incarnation du Verbe, ſuppoſe, &c.*, p. 99. Remarquons ici ces paroles : *Jeſus-Chriſt devenu le Fils de Dieu.* Il ne l'a donc pas été de toute éternité : il ne l'étoit donc point avant l'Incarnation. Qui dit Jeſus-Chriſt, dit la perſonne du Verbe incarné. Or cette perſonne eſt-elle

devenue Fils de Dieu? Je ne dissimulerai point que le Jésuite, par ces paroles, entend que J. C. est devenu Fils de Dieu subsistant en trois personnes. Mais S. Fulgence vient de nous dire qu'il faut être insensé pour parler ainsi : *Quis unquam tantæ reperiri possit insaniæ, qui auderet Jesum-Christum totius Trinitatis Filium prædicare?* Quand est-ce que le P. Berruyer profitera de cette leçon; & que préférant le sentiment & la doctrine des Peres de l'Eglise, à ses propres opinions, il n'innovera point dans la foi & dans le langage de la foi?

Qu'il me soit permis de dire ici que ceux qui seroient portés à excuser le langage du P. Berruyer, ne le peuvent point, sous prétexte qu'il a souvent déclaré qu'il ne reconnoît qu'une personne en J. C. Car il ne suffit point de le dire, il faut respecter cette vérité & ne pas la contredire. Nestorius lui-même disoit aussi qu'il ne reconnoissoit qu'une personne en Jesus-Christ. Et il louoit S. Cyrille de ce qu'il enseignoit la distinction des deux

natures, la divine & l'humaine, & leur union en une seule personne : *In eo autem laudo, quod distinctionem naturarum, secundùm divinitatis & humanitatis rationem, harumque in unâ personâ conjunctionem prædicas. Epist. ad Cyrillum I. part. Concilii Ephesini*, cap. 9. Nestorius avoit son sens quand il parloit ainsi ; & sans doute que le P. Berruyer a aussi le sien, lorsqu'il nous parle si souvent avec affectation de l'union hypostatique des deux natures en une seule personne ; Mystere qu'il ne cesse d'attaquer, dans ses Dissertations latines, & dans toutes ses Apologies. Il en est du Mystere de l'Incarnation comme de celui de la Prédestination & de celui de la Grace. Il ne suffit point d'admettre les noms, il faut encore croire sincerement la chose. Mais que peut-on penser d'un homme qui détruit d'une main ce qu'il édifie de l'autre, & qui le fait de dessein prémédité ?

XVIII. Passons au 10e. art. Le P. Berruyer dit : *L'Humanité de Jesus-Christ est le principe* quo *de toutes les actions, aussi bien que le sujet des*

passions ; parce que le Verbe, en tant que Personne, n'a pas plus de part aux opérations AD EXTRA, que le Pere & le S. Esprit, p. 101. Le premier membre de cette proposition est formellement hérétique ; puisqu'il assure & annonce qu'en Jesus-Christ il n'y a eu que des actions humaines : l'humanité, dit ce Jésuite, dans Jesus-Christ est le principe *quo* de toutes les actions. C'est contredire toutes les définitions de l'Eglise contre les Monothélites, comme je l'ai fait remarquer dans mon Ouvrage contre les Dissertations latines, part. III, Sect. I. & Sect. II, où j'ai montré que les Monothélites pensoient encore plus dignement de Jesus-Christ que ne fait maintenant le P. Berruyer. Ces Hérétiques du VIIe. siécle, en ne reconnoissant qu'une opération en Jesus-Christ, la divinisoient & l'attribuoient à la nature divine : mais le nouveau Monothélite tourne les choses de l'autre côté, & comme il ne craint rien tant que de nous rendre attentifs à la divinité de Jesus-Christ, il humanise toutes ses ac-

tions. Selon lui, toutes les actions de Jesus-Christ étoient produites par l'humanité, qui seule en étoit le principe *quo*. Et il appelle ceci un précis Théologique? Telle est sa doctrine, telle est sa Théologie.

Cet article peut fournir une démonstration, que ce n'est qu'en paroles & pour garder certains ménagemens, que le P. Berruyer dit si souvent qu'en Jesus-Christ il n'y a qu'une personne qui est la personne du Verbe; & que les deux natures, la divine & l'humaine, sont unies ensemble par une union hypostatique. Car si cette vérité fondamentale étoit reconnue & professée sincerement par ce Jésuite, quelle nécessité y auroit-il de ne trouver en Jesus-Christ que des actions humaines, & de nier que le Verbe dirigeât son humanité dans toutes ses opérations? Une telle doctrine ne s'accorde bien qu'avec le Nestorianisme, selon lequel le Verbe a ses actions divines, & J. C. de son côté a ses actions humaines: tellement que l'humanité dans J. C. est le principe *quo* de toutes les ac-

tions. Par-là on ne fait appercevoir en Jeſus-Chriſt qu'un homme ; & ſi le Verbe habite en lui, il ne lui appartient pas plus intimement, qu'il appartient au Pere & au Saint Eſprit. Mais dès que toutes les actions de Jeſus-Chriſt ſeront humaines, les Théologiens & les Controverſiſtes ne peuvent plus prouver ſa divinité par ſes miracles, par ſes prédictions & par toutes ſes autres merveilles ſurnaturelles.

XIX. Combien cette doctrine eſt-elle différente de celle des Apôtres, des Evangéliſtes & des Peres de l'Egliſe ! je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs : mais je ne puis me diſpenſer de rapporter encore ici quelques témoignages des Peres. S. Hyppolyte, Evêque & Martyr, & qui a ſouffert la mort vers l'an 235, nous enſeigne que Jeſus-Chriſt eſt Dieu & Homme ſans confuſion des deux natures. Il eſt aiſé, dit ce grand Evêque, de reconnoître ſa nature humaine, en ce qu'il a eu faim & ſoif. Mais ſa nature divine ſe manifeſte clairement, lorſqu'il change l'eau en

vin aux nôces de Cana, qu'il appaise par son commandement la mer agitée par les vents, qu'il marche sur les eaux de la Mer & qu'il donne la vûe à un aveugle de naissance : *Et humanam quidem ipsius naturam facile est agnoscere, quando esurit & sitit. Divina verò ipsius natura non obscurè cernitur, quando ex aquâ in nuptiis vinum facit, & mare vi ventorum agitatum objurgat, & in mari ambulat, & cæco à nativitate visum restituit.* Commentar. in Psal. 2, tom. I, oper. pag. 268. On trouve la même doctrine dans son Traité contre Noët, num. 18, & dans les fragmens que nous avons de l'Ecrit contre l'hérétique Beron, tom. I, p. 226, 227, 228, 230.

Tertullien, qui écrivoit vers le même temps contre Praxeas, enseigne qu'en Jesus-Christ nous voyons deux substances non confuses, mais jointes en une personne, que nous y voyons Dieu & l'Homme : *Videmus duplicem statum, non confusum, sed conjunctum in unâ personâ, Deum & hominem Jesum.* Et chaque substance a tellement

conservé ses propriétés, que l'Esprit divin faisoit en lui des actions qui lui étoient propres, c'est-à-dire, des miracles, des prodiges & des merveilles; & que la chair souffroit, ayant enduré la faim dans le désert, où il fut tenté par le diable : *Et adeò salva est utriusque proprietas substantiæ, ut & Spiritus res suas egerit in illo, id est, virtutis & opera & signa; & caro passiones suas functa sit, esuriens sub diabolo*, lib. advers. Prax. cap. 28. Si, selon que le prétend le P. Berruyer, l'humanité de J. C. est le principe *quo* de toutes les actions, nous ne pouvons appercevoir en lui aucun signe de la divinité, & elle ne s'y montre par aucun trait. Tertullien assure pourtant que nous l'y voyons : *Videmus Deum.*

XX. S. Hilaire de Poitiers, la lumiere & la gloire de l'Eglise Gallicane, dans le IVe. siécle, nous dit, que quoique les actions divines & les humaines ayent été exécutées, chacune par leur nature, nous ne devons point oublier qu'il n'y a qu'un seul & même Jesus-Christ

Cùm sint utraque, divina & humana, suis gesta naturis, unum tamen Jesum-Christum memento esse, lib. 9. *de Trinitate.*

Nous trouverons le même enseignement dans plusieurs Sermons & Lettres de S. Léon; il n'est point nécessaire que j'en rapporte ici les passages qui sont connus de tous les Théologiens. Voyez Epist. 25, cap. 2, Epist. 134. Il suffira de faire ici cette observation. Tous les SS. Peres ont regardé les miracles que Jesus-Christ a opérés, comme des preuves manifestes de sa divinité; ils ne distinguoient point, ainsi que fait le P. Berruyer, Jesus-Christ d'avec le Verbe; mais croyant sincerement que c'est la même personne, ils attribuoient à Jesus-Christ tous ces miracles, & les admiroient comme des opérations de sa divinité. C'est pourquoi ils n'ont jamais dit que l'humanité fût le principe de toutes ses actions. Ils étoient occupés de sa divinité, & des œuvres de sa divinité, qui prouvent que Jesus-Christ lui-même est la personne du Verbe.

Le P. Berruyer innove donc dans la foi, & abandonne nos peres.

Pour faire mieux concevoir combien le P. Berruyer déprime ici la noble idée que les Ecritures nous donnent de la personne de Jesus-Christ, en le dépouillant de toutes ses actions divines, il faut encore dire un mot de ce que les Théologiens appellent en Jesus-Christ opérations Théandriques, c'est-à-dire, divinement humaines.

» Ce qu'on appelle, dit M. » Nicole, Opération Théandrique, » n'est pas une seule opération; » ce sont deux opérations, l'une » divine & l'autre humaine, qui » concourent au même effet. Ainsi, » quand Jesus-Christ faisoit des » Miracles par son attouchement, » l'humanité avoit son action pro- » pre, & la divinité la sienne; » l'humanité touchoit le corps, la » divinité le guérissoit. Ce terme » de Théandrique, ajoute ce » grand Théologien, a été parti- » culierement appliqué à certaines » actions de Jesus-Christ, auxquel- » les l'humanité & la divinité coo-

» péroient sensiblement, chacune
» selon sa nature : mais dans un
» sens plus général, qui ne laisse
» pas d'être très-réel, toutes les
» actions & tous les mouvemens
» de l'humanité de Jesus-Christ
» étoient Théandriques, c'est-à-dire,
» des actions divinement humai-
» nes ; tant, parce que c'étoient
» des actions d'un Dieu, qui re-
» cevoient une dignité infinie de
» la personne du Verbe qui les
» opéroit par son humanité, que
» parce que l'humanité de Jesus-
» Christ n'opéroit rien seul & sépa-
» rément : elle étoit toujours gou-
» vernée & régie par l'impression
» du Verbe ». *Instruct. Théolog. sur le Symbole*, *tom. II*, pag. 121 & 122. Sur les opérations de Jesus-Christ, voyez S. Thomas 3 *part. quæst.* 19, *art.* 1. Estius *in lib.* 3. *Sentent. dist.* 18. Witasse *de Incarnatione*, *quæst.* 6, *Sect. III. cap.* 3. Tournely, *tract. de Incarnat.* M. Witasse reconnoit que, par Action Théandrique, on entend un nouveau genre d'opération qui n'est point dans les autres hommes, mais

qui s'eſt trouvé dans Jeſus-Chriſt, depuis le moment de ſon Incarnation. Car les opérations divines n'étoient point exécutées par le Verbe ſans la participation de l'humanité ; ni les humaines, ſans la conduite & la direction de la divinité : *Divina enim à Verbo non gerebantur ſine humanitate, nec humana viciſſim agebat ſine Divinitatis ductu.* D'où ce Théologien conclut que toutes les opérations de J. C. en ce ſens là, peuvent être appellées divinement humaines : *hinc omnes Chriſti operationes eâ ratione Dei-viriles appellari poſſunt.* Ibid. tom. II. p. 102. & il nous renvoye au P. Pétau Jéſuite, *lib. 6. cap. 4.* Tournely ayant conſulté nos Peres dans la Foi, dit que, ſelon S. Maxime, on peut donner pluſieurs ſens qui ſont très-catholiques, à cette expreſſion : Il y a en J. C. une opération théandrique ou divinement humaine ; ou à raiſon de l'unité de ſuppôt & de l'Agent ; ou parce que le Verbe incarné ne faiſoit point les actions divines ſans la participation de l'humanité, non plus que les actions

humaines ſans la direction & l'influence de la divinité ; ou enfin parce que l'Auteur, qui s'eſt ſervi de cette expreſſion, & que l'on a cru être S. Denys, ne vouloit parler que des opérations qui demandoient le concours des deux Natures : *Sive propter unitatem ſuppoſiti Agentis ; ſive propterea quòd Verbum divina non ageret ſine humanitate, nec viciſſim humana ſine ductu & inflexu divinitatis ; ſive denique quod de iis tantummodò operationibus loqui voluerit S. Dionyſius, quæ utriuſque Naturæ concurſum poſtulant. Prælect. Theolog. de Incarn. Verbi Divini*, pag. 604.

Aucune de ces explications indiquées & approuvées par Tournely, ne peut s'accorder avec le ſyſtême du P. Berruyer ; puiſque ce Théologien reconnoît que le Verbe étoit l'Agent de ces opérations, & qu'il y influoit par ſa divinité.

XXI. Examinons maintenant le ſecond membre de la propoſition du P. Berruyer. Ce Jéſuite, en parlant de J. C. & de ſes actions, aſſure, que le Verbe, en tant que

personne, n'a pas plus de part aux opérations *ad extra*, que le Pere & le S. Esprit, *pag.* 101. Afin que tous mes Lecteurs soient en état de juger sainement de cette assertion, il faut poser ici quelques principes. 1°. Les opérations naissent & dérivent des Natures : d'où il s'ensuit que, selon l'unité ou la pluralité des Natures, il y a unité ou pluralité d'opérations. Ainsi, dans la Trinité, il n'y a qu'une Nature. Aussi la foi n'y découvre qu'une sorte d'opération, opération divine. Dans J. C. il y a deux Natures, la divine & l'humaine. Nous devons donc reconnoître en lui deux sortes d'actions, les unes divines & les autres humaines. Telle est la foi de l'Eglise, foi qui a été définie dans le VIe. Concile général contre les erreurs des Monothélites ; mais foi que le P. Berruyer n'a pas craint d'attaquer dans sa Ire. dissertation, *pag.* 22, 23, 24, 29, & ailleurs. 2°. Les Théologiens distinguent deux principes des actions, le principe *quo*, qui est la nature d'où naissent & dérivent les actions, &

le principe *quod*, qui eſt la perſonne, l'Agent qui, par ſa nature, produit ces actions. Ainſi, dans J. C. il n'y a qu'un agent, qu'un principe *quod*, parce qu'il n'y a qu'une perſonne qui, par ſa nature divine, produit les actions divines; & par l'humaine, les actions humaines. 3°. Les opérations de la Trinité, ainſi que nous l'avons déja entendu dire à S. Auguſtin, ſont inſéparables, étant inſéparablement exécutées par les trois Perſonnes, *inſeparabilia enim ſunt opera Trinitatis;* c'eſt-à-dire, que ce n'eſt que par une même opération que les trois Perſonnes divines agiſſent, ainſi qu'elles n'ont qu'une même puiſſance, une même ſageſſe & une même volonté.

XXII. Ces principes poſés, on eſt en état de juger de la propoſition du P. Berruyer. Il eſt certain que toutes les opérations du Verbe incarné, qui étoient produites par la Nature divine, lui étoient communes avec le Pere & le S. Eſprit, & qu'elles étoient inſéparablement exécutées par les trois Perſonnes,

inseparabilia enim sunt opera Trinitatis. Ainsi tous les Miracles ont été de cette espece. J. C. disoit aux Juifs : Mon Pere jusqu'aujourd'hui ne cesse point d'agir, & j'agis aussi avec lui, *Pater meus usque modò operatur, & ego operor.* Joan. cap. 5, vers. 17. Et encore : car tout ce que le Pere fait, le Fils aussi le fait comme lui, *quæcumque enim ille fecerit, hæc & Filius similiter facit*, vers. 19. & enfin : Mon Pere qui demeure en moi, fait lui-même les œuvres que je fais, *Pater autem in me manens, ipse facit opera.* Joan. cap. 14, vers. 10.

Non-seulement les Miracles étoient de œuvres communes aux trois Personnes divines ; mais encore toutes les impressions que le Verbe faisoit sur l'humanité sainte en qualité de Dieu, toutes les graces qu'il lui communiquoit avec plénitude, tout le mouvement qu'il donnoit & à l'ame & au corps pour les remuer & les appliquer aux différentes actions humaines, enfin tout ce qui sortoit de la Nature divine, & agissoit sur la Nature

humaine, toutes ces actions *ad extra* étoient communes aux trois personnes: *inseparabilia enim sunt opera Trinitatis.*

XXIII. Mais ce qui distingue ici le Verbe d'avec le Pere & le S. Esprit, c'est que le Verbe étoit la personne de l'humanité sainte, & qu'en lui la divinité & l'humanité se trouvoient unies substantiellement. Le Pere ni le S. Esprit n'étoient point la personne de l'humanité. Le verbe seul, en qualité de personne de cette humanité, la gouvernoit & conduisoit à titre de sa propre personne. Les actions de l'humanité n'étoient point les actions du Pere ni celles du S. Esprit, mais les actions du Verbe; & elles étoient produites par le Verbe comme par l'unique Agent qu'il y ait en J. C. l'unique principe *quod* de toutes ses opérations.

Ce qui étant ainsi, je laisse à mes Lecteurs à juger de ce que dit le Pere Berruyer touchant J. C. & ses actions humaines: que le Verbe, en tant que personne, n'a pas plus de part aux opérations

ad extrà, que le Pere & le S. Esprit. Prétend-il que le Verbe n'est pas plus la personne de l'humanité sainte, que le Pere ou le S. Esprit? ou qu'il n'agit pas plus sur cette humanité à titre de personne, que le Pere ou le S. Esprit; ou enfin que les actions humaines de Jesus-Christ n'appartiennent pas plus à la personne du Verbe, qu'aux deux autres personnes? Selon le P. Berruyer, le Verbe n'avoit pas plus de part, en qualité de principe *quo*, aux actions de Jesus-Christ, qu'il en a à celles des autres hommes.

XXIV. Enfin le Jésuite termine cet article, & tout le précis Théogique de ses deux premieres Dissertations, par ces paroles : le Verbe n'en produit aucune (action) comme principe effectif, il les divinise toutes, comme principes *quod*, ou comme personne divine à qui elles appartiennent, p. 102.

Remarquez que ce Jésuite ne dit point que le Verbe produit toutes ces actions par les deux natures dont il est la personne depuis son Incarnation, produisant les actions

divines par la nature divine, & les humaines par sa nature humaine. Il nie formellement, que le Verbe en produise aucune comme principe effectif; puisque dans les termes principe effectif, il y a quelque équivoque, développons-la. Si par principe effectif, le Pere Berruyer n'entend que le principe *quo*, le principe naturel & immédiat d'où naissent les actions; comme le mot de Verbe ne signifie pas simplement la personne dépouillée & séparée de sa nature, mais la seconde personne ayant la même nature divine que le Pere de qui elle naît de toute éternité, peut-on dire que le Verbe ne produit en Jesus-Christ aucune action, comme principe effectif? Certainement sa nature divine est le principe effectif de toutes ses opérations divines.

Le P. Berruyer dit que le Verbe divinise toute ces actions. Le terme de diviniser est un très-grand mot; & ici, c'est un mot mystérieux que le P. Berruyer a préféré à tout autre mot plus simple & plus clair,

clair. Mais si le Verbe en J. C. ne produit aucune action, comme principe effectif, comment les divinise-t-il? Je comprends comment la grace suffisante donnée, selon les Jésuites, à tous les hommes sans exception, met une couche de surnaturalité sur toutes les déterminations moralement bonnes, auxquelles le libre-arbitre de l'homme se porte de lui-même, sans y être déterminé par la grace de Dieu; c'est que cette grace prévenante se laissant conduire par le libre-arbitre de l'homme, influe à ces déterminations qui tendent au bien, & qu'ainsi elle les éleve jusqu'à l'éclat & au rang d'actes surnaturels: mais je ne comprends aucunement comment le Verbe, en J. C., ne produisant aucune action comme principe effectif, les divinise pourtant toutes.

Apparemment que le P. Berruyer prétend expliquer cela, en disant: qu'il les divinise toutes comme principe *quod*. Reste à sçavoir, si le Verbe a la qualité de principe *quod*, sans produire les actions humaines par sa nature humaine; & outre

cela, si le Verbe par sa nature divine, ne produit point comme principe effectif, toutes les actions divines du composé. Car le P. Berruyer ne voit en Jesus-Christ d'autre principe effectif de toutes les actions du composé, que la nature humaine.

XXV. Que si par principe effectif, le P. Berruyer entend la cause efficiente & l'agent, son assertion est digne d'un Disciple de Molina; & il découvre par-là que s'il n'a pas dit avec Nestorius, que l'Homme conçu & né de Marie, a mérité de devenir Fils de Dieu & le temple du Verbe, son dessein est de soutenir que le Verbe ne dirigeoit point & ne déterminoit point l'humanité sainte dans toutes les actions qu'elle a faites. Elle n'avoit besoin, pour se déterminer & pour agir, que d'un concours simultain. Elle n'a reçu du Verbe aucun secours, aucune grace qui, par son efficacité, la déterminât & formât en elle les actes qu'elle concevoit. Il est bien vrai que toutes les graces que cette humanité sainte recevoit,

étoient toujours ſuivies de leurs effets ; mais c'étoit le libre-arbitre humain qui les rendoit efficaces, en conſentant d'en uſer. De leur nature elles étoient verſatiles ; ce n'étoit qu'un pur concours ſurnaturel. C'eſt la doctrine du P. Berruyer, dans ſes Diſſertations. Nous en avons déja parlé, & nous en verrons encore de nouvelles preuves.

XXVI. Mais enfin, eſt-ce que le P. Berruyer ne reconnoît point les Miracles de Jeſus-Chriſt, dont la nature divine ſeule pouvoit être le principe effectif? Oui, ſans contredit, il les reconnoît & en parle ſouvent. Mais c'eſt en quoi ſon Neſtorianiſme paroît à découvert. Selon ſon ſyſtême, le Verbe faiſoit les Miracles, & Jeſus-Chriſt les obtenoit par ſes prieres. Il y a donc ici deux Perſonnes, une toute-puiſſante, à qui rien n'eſt impoſſible, & à qui la nature & la mort, les démons & l'enfer obéiſſent ; & une autre perſonne très-ſainte, qui, par voie d'impétration, obtient du Verbe, qu'il daigne opérer toutes ces

merveilles. Voyez l'Ouvrage intitulé : *le Pere Berruyer convaincu d'Arianisme, &c. III Part. Sect. I.*

Ce Jésuite, en finissant son Précis Théologique, dit : Voilà de bonne foi le Précis Théologique des deux Dissertations, sans y rien ajouter & sans y rien retrancher. Si ce Pere eût agi de bonne foi, & qu'il n'eût rien retranché de l'exposé de son systême, il nous auroit fourni une plus ample matiere pour cette Section. Nous renvoyons à y suppléer dans la Section III de cet Ouvrage. Il est temps maintenant d'examiner les réponses qu'il donne lui-même au précis de sa doctrine, qu'un particulier avoit répandu dans Paris, ainsi qu'on nous l'apprend, pag. 81 de son Recueil.

SECTION II.

I. En suivant ici le P. Berruyer, dans ses Réponses à son Adversaire, je ne m'arrêterai point à tout ce qui auroit besoin d'être refuté ou éclairci. Je dois éviter les répétitions, & épargner à mes Lecteurs

la peine de lire souvent les mêmes choses. Il est pourtant nécessaire & utile de faire remarquer que le P. Berruyer ne pense point à adoucir son systême, qu'il y est opiniâtrément attaché, & que son Ouvrage françois renferme la même doctrine que ses Dissertations latines. Quelle honte pour la Société des Jésuites, de ne l'avoir point encore fait rétracter, & de souffrir dans son Corps un Membre qui est capable d'y répandre ses impiétés ! Quelle honte pour les Evêques de France de n'avoir point encore censuré des erreurs qui sont inalliables avec la foi catholique, & qui attaquent les fondemens de notre Religion !

Dans la p. 105, le P. Berruyer nous parle de Jesus-Christ, devenu, dit-il, Fils unique de Dieu au moment de sa Conception. Et c'est-là, selon lui, le portrait que ses Dissertations présentent de Jesus-Christ. Cette expression : Jesus-Christ devenu Fils unique de Dieu au moment de sa Conception, est-elle catholique ? est-elle conforme au symbole de notre foi ?

II. On trouve cette même erreur exprimée dans la p. 131. La Vierge, dit le P. Berruyer, est encore Mere du Fils de Dieu, de Dieu, dis-je, envisagé comme un seul Dieu en trois Personnes; parce que Jesus-Christ, dont Marie est la Mere, est devenu le Fils de Dieu par l'union des deux Natures en une personne divine. Voilà encore J. C. devenu le Fils de Dieu. Or si Jesus-Christ, dont Marie est la Mere, est devenu le Fils de Dieu, Marie est-elle, selon le P. Berruyer, véritablement Mere du Fils de Dieu? Après cette expression Nestorienne, le P. Berruyer ajoute des paroles très-catholiques : c'est ainsi que ce Jésuite tâche de cacher son hérésie sous des termes qui sont étrangers à son systême.

III. Nous lisons dans M. de Tillemont, Hist. Eccl. tom. XIV, vie de S. Cyrille, art. 17, que Nestorius distinguoit le Verbe du Fils de Dieu, voulant bien que Jesus-Christ fût Fils de Dieu & Emmanuel, mais non pas qu'il fût le Verbe. Il semble dire quelquefois qu'il

avoit été uni au Verbe dès le moment de sa Conception ; & le Pere Garnier (Jésuite) soutient que c'étoit son sentiment, quoiqu'on lui attribue aussi le contraire. S. Grégoire, *in Job, lib. 18, cap. 27,* paroît lui attribuer cette parole impie : je ne porte point envie à J. C. de ce qu'il est devenu Dieu, puisque je le puis devenir moi-même, si je le veux. On l'a reproché à Ibas d'Edesse, qui l'a désavouée. C'est toujours M. de Tillemont qui parle, p. 308 & 309.

Là-dessus je fais cette réflexion : selon les Peres du Ve. siécle, & selon S. Grégoire le Grand, une partie de l'impiété de Nestorius ou d'Ibas, étoit de dire, que Jesus-Christ fût devenu Dieu. Or, le P. Jésuite dit que Jesus-Christ est devenu Fils de Dieu, & cela dans une défense où il prétend s'excuser & se justifier sur les erreurs qu'on lui reproche ; ce Jésuite est donc un impie, selon l'avis des Peres de l'Eglise. Et je prie mes Lecteurs de remarquer que, selon le P. Garnier, Nestorius soutenoit que J. C.

avoit été uni au Verbe dès le moment de sa Conception ; ce qui n'empêche point qu'il ne le regarde comme un hérétique.

IV. Le P. Berruyer trouve cette expression : Jesus-Christ est devenu Fils de Dieu, si exacte & si catholique, qu'il l'a répété souvent dans ses apologies. Et au n°. VI, p. 136 & 137, il dit : le véritable but de l'Auteur des Dissertations & de tout l'Ouvrage, à quoi elles préparent, est le même que celui des Auteurs sacrés du Nouveau-Testament, & de Jesus-Christ lui-même dans sa prédication. Ils se proposoient de faire connoître le Messie envoyé de Dieu, comme le Fils unique de Dieu, devenu tel par l'Incarnation du Verbe.

Qu'on demande à un Chrétien, instruit de son Catéchisme, quel est le Messie envoyé de Dieu ; ne répondra-t-il pas que c'est N. S. J. C. Fils éternel du Pere éternel ? Qui est-ce qui l'a envoyé sur la Terre ? Il répondra : ç'a été Dieu son Pere. Que si l'on ajoute : ce Messie est-il devenu Fils unique de

Dieu par l'Incarnation du Verbe ? Alors sa foi effrayée par une demande si inouie, ne pourra se soutenir qu'en assurant, que le Messie est le Verbe lui-même, qu'il n'y a point deux personnes en Jesus-Christ ; & que l'on ne devient point Fils unique de Dieu, parce que celui qui l'est, l'a été de toute éternité, & qu'il ne l'est point devenu, mais qu'il est né tel.

V. Le P. Berruyer nous déclare ici que le but de ses Dissertations, & de tout son Ouvrage, a été de faire connoitre le Messie envoyé de Dieu, comme devenu Fils unique de Dieu par l'Incarnation du Verbe. Mais quelle hardiesse d'avancer que tel a été le but des Auteurs sacrés du Nouveau-Testament & de Jesus-Christ lui-même dans sa prédication ! Le Pere Berruyer pourroit-il nous citer un seul endroit du Nouveau-Testament, où il soit dit que le Christ ou le Messie, car ces deux mots signifient la même chose, soit devenu le Fils unique de Dieu ? Tous les Livres sacrés du Nouveau-Testa-

ment, ne nous annoncent-ils pas le Christ comme ayant été de toute éternité le Fils de Dieu ? N'est-ce pas là l'Evangile que les Apôtres ont annoncé, & que les Martyrs ont scellé de leur sang ? Les Jésuites auroient-ils un autre Evangile à nous prêcher ? Qu'on parcoure sur-tout l'Evangile de S. Jean, on trouve à chaque pas des marques d'un Christ Fils éternel d'un Pere éternel ; mais on n'y voit point le plus foible trait de ce nouveau Christ ou Messie, si distingué du Verbe, qu'il n'est devenu Fils unique de Dieu que dans le temps.

VI. Par tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, on peut voir s'il y a de la prudence & de la sincérité dans ces paroles du Pere Berruyer, p. 115. Ce qu'on impute à l'Auteur des Dissertations de contraire à ce développement, seroit une extravagance tout à la fois & une impiété. Je prends acte de cet aveu ; & je pense avoir déja fourni assez de preuves pour convaincre mes Lecteurs, que les

accusations intentées contre ce Jésuite, ne sont pas de pures imputations. N'est-il pas honteux, que lors même qu'il avance des erreurs formelles, il ait l'impudence de dire que c'est une imputation & un mensonge. C'est, dit-il, un mensonge forgé à plaisir. Il faut avouer que les Jésuites comptent beaucoup sur leur réputation & sur l'aveugle asservissement de ceuxqui leur sont attachés. Ils comptent encore plus sur les duppes, dont le nombre est très-grand ; & quoiqu'ils sçachent bien que les Lecteurs intelligens & desintéressés ne se laisseront point tromper, ils se déterminent à sacrifier leur réputation de ce côté-là, pour la conserver du côté du plus grand nombre.

Ce n'est donc point une imputation ni un mensonge, dans l'Auteur du premier Précis, d'avoir avancé que, selon le P. Berruyer, Jesus-Christ a Dieu pour principe, non en tant que premiere personne de la sainte Trinité, mais en tant qu'un & subsistant en trois personnes, pag. 94. Sans aller feuilleter

les Dissertations du Pere Jésuite ; on en trouve la démonstration dans le fragment que lui-même rapporte ici de sa seconde Dissertation : *Restat ergo, ut Deus unus & verus, subsistens in tribus personis denominetur & sit Pater Christi verus & naturalis, per actionem ad extra*, p. 123. Et quelques lignes après : *Christus secundùm sanctissimam suam humanitatem, in genere subsistendi completam, est & dicitur verus naturalisque Dei Filius, Dei inquam, unius & veri in tribus personis subsistentis*. Il dit la même chose dans les pages 124 & 125, qui sont entierement employées à en donner une prétendue démonstration. Nous ne releverons point ici toutes les erreurs contenues dans ce fragment, & sur-tout ce que ce Jésuite y dit d'une relation physique & réelle entre ce nouveau Pere & ce nouveau Fils : *Fundans relationem physicam & realem Patris ad Filium & Filii ad Patrem*, p. 124. On peut voir là-dessus, *le P. Berruyer convaincu d'Arianisme, &c.* II. Part. Sect. III, n°. IX.

VII. Non-seulement le P. Berruyer a osé dire dans la défense de ses Dissertations, que Jesus-Christ est devenu Fils unique de Dieu, proposition révoltante & indigne du Fils éternel de Dieu ; mais ce blasphémateur de la Sagesse éternelle & incarnée, a eu le front de publier que le Verbe étoit devenu dans le temps le Fils de Dieu. Or, cette expression est encore plus horrible que la premiere. Et en avançant cette hérésie, ce Jésuite accuse son Adversaire de fraude. La fraude, dit-il, de cet article du Précis, est de supposer au P. Berruyer, sans ombre de vraisemblance, qu'il attribue au Verbe, en sa qualité de Dieu le Fils, *in divinis per generationem immanentem*, ce qu'il lui attribue précisément en sa qualité de Verbe devenu dans le temps Fils de Dieu, p. 138. Anathême à l'Arianisme. Les Peres du Concile de Nicée ne se seroient-ils pas bouchés, ici les oreilles, en entendant ce blasphême : le Verbe devenu dans le temps Fils de Dieu ? Et ce blas-

phême eſt ſi fort du goût de ce Jéſuite, qu'il le répéte encore, p. 140 & 141. En tant que le Verbe, dit-il, eſt devenu dans le temps, par l'action de Dieu *ad extra*, la perſonne du compoſé Théandrique; & par conſéquent, *in prædicatione logicâ*, le Fils unique de Dieu. Ce mélange de latin, de françois & d'impiété, n'eſt-il pas énorme? Et dans cette même page & la ſuivante : quel étrange Logicien, s'écrie le P. Berruyer, que l'Auteur du Précis ! Comme ſi les attributions que le Verbe a acquiſes dans le temps, en qualité de perſonne du compoſé Théandrique, ou de Fils unique de Dieu, devenu Fils par l'Incarnation, avoient dérogé aux attributs & aux propriétés qui appartiennent au Verbe de toute éternité dans le ſein du Pere, p. 142.

Et quel étrange Théologien, pouvons-nous dire, que le P. Berruyer ! Quelle Logique même, que celle de ce Jéſuite ! Ce même Verbe qu'il dit être de toute éternité dans le ſein du Pere, ſelon

lui, est devenu Fils par l'Incarnation. Il a donc été pendant toute l'éternité dans le sein du Pere, sans être encore Fils de Dieu; & pour devenir Fils de Dieu, il a fallu qu'il s'incarnât. Ce n'a été que dans le sein de Marie que le Verbe est devenu Fils de Dieu. Mais y a-t-il de Pere sans Fils? Et si de toute éternité, la premiere personne est Pere du Verbe, ce Verbe a donc été Fils de Dieu de toute éternité? Il ne l'est donc pas devenu dans le temps? La qualité de Fils de Dieu n'est donc point une attribution que le Verbe ait acquise dans le temps? Et n'est-ce point le P. Berruyer Jésuite, qui déroge aux attributs & aux propriétés qui appartiennent au Verbe de toute éternité dans le sein du Pere? Nul homme, dit S. Jean, n'a jamais vû Dieu : c'est le Fils unique, qui est dans le sein du Pere, qui l'a fait connoître : *Unigenitus Filius qui est in sinu Patris, ipse enarravit*, cap. 1, vers. 18. Voilà la Foi & l'Evangile des Apôtres; voilà la Logique des Chré-

tiens, mais inconnue ; ou plutôt attaquée par le P. Berruyer. Et quel étrange Logicien que le le P. Berruyer ! Il diſtingue Dieu le Fils, du Fils de Dieu. Les Scotiſtes, avec toutes leurs diſtinctions formelles, trouveroient-ils ici à placer une diſtinction ? Ils ſont trop éloignés du Neſtorianiſme pour ne pas ſoutenir que Dieu le Fils a été de toute éternité réellement la même perſonne que le Fils de Dieu. On trouvera pourtant cette diſtinction Neſtorienne dans la défenſe du P. Berruyer, pages 98, 130 & 131.

VIII. Le P. Berruyer, dans ſa Réponſe, eſt opiniâtrement attaché à ſes erreurs, qui conſiſtent à ſoutenir, que le Verbe eſt devenu dans le temps Fils de Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes ; il montre la même opiniâtreté ſur pluſieurs autres articles. Je vais copier ici ce que ce Pere dit, *pag. 139 & 140.* » C'eſt en ce dernier ſens, » de Verbe devenu dans le temps » Fils de Dieu, & ſous ce ſecond » rapport, que le P. Berruyer a » dit, après S. Paul, que J. C,

» est le Fils unique & naturel de » Dieu, qui a été fait dans le » temps. Rom. I. 3. 4. *De Filio* » *suo qui factus est ei ex semine* » *David secundùm carnem*, qui a » cessé d'être appellé Fils à sa » mort; parce qu'à sa mort, il a » cessé d'être homme, quoique » les parties séparées n'ayent point » cessé d'être substantiellement » unies au Verbe, qui a été fait » Fils de nouveau par sa Résur- » rection; parce qu'alors il est » redevenu un homme vivant, » qualité nécessaire pour porter le » nom de Fils. Actor. XIII. 33. » *Filius meus est tu, ego hodie genui* » *te*. C'est aussi sous ce rapport, que » le P. Berruyer a expliqué S. » Paul, lorsque J. C. Fils unique » de Dieu, l'Apôtre l'a nommé » la splendeur de la gloire & la » figure de la substance de Dieu.«

Ce morceau est un peu long; mais il renferme des erreurs si bien liées entre elles, que j'ai cru le devoir rapporter tout entier. Que de réflexions à faire sur ces paroles du Jésuite! N'eût-il avancé

que les impiétés qui se trouvent ici ; de quelles censures ne seroit-il pas digne ?

IX. 1°. Le P. Berruyer ne veut occuper ses Lecteurs que du Verbe devenu dans le temps Fils de Dieu. N'a-t-il donc écrit que pour des Ariens & des Sociniens ? Pense-t-il que tous ses Confreres, qui sans doute devoient lire ses Dissertations, sont autant de Sociniens ? Pour moi j'en ai une meilleure opinion.

2°. Il attribue à S. Paul son erreur ; & en traduisant en françois le troisieme vers. du 1 chap. de l'Epître de cet Apôtre aux Romains, il met dans cette bouche sacrée le blasphême Arien : car ce divin Apôtre y dit-il, que J. C. est le Fils unique & naturel de Dieu, qui a été fait dans le temps ? N'y dit-il pas, qui lui est né selon la chair, de la race de David, *qui factus est ei ex semine David secundùm carnem ?* L'Apôtre, après avoir dit, *qui factus est*, s'est-il arrêté là ; & n'a-t-il pas ajouté tout de suite ces paroles, *ex semine David secundùm carnem ?* Enfin cet

Apôtre s'est-il exprimé, comme le fait parler le Pere Jésuite, *de Filio suo qui factus est in tempore?* Il faut avoir un grand penchant vers le Socinianisme, pour agir de cette maniere. Au reste, pour se convaincre que le P. Berruyer s'écarte ici horriblement du sens de l'Apôtre, on peut consulter les Commentateurs sur ce verset, & voir ce qui en est dit dans l'Ecrit intitulé : *Le P. Berruyer convaincu d'Arianisme, &c. p. 60 & suivantes.*

X. 3°. Ce Jésuite dit, en parlant de J. C., qu'il a cessé d'être appellé Fils à sa mort. Je vois ici un mot ajouté au texte de ses Dissertations; c'est le mot *appellé*. Dans sa II Dissert. le P. Jésuite dit rondement, que J. C. en mourant, avoit cessé d'être Fils : *Qui moriendo Filius esse desierat*, p. 66. Que comme par la mort il avoit cessé d'être homme vivant, il avoit conséquemment cessé d'être Fils de Dieu : *Jesus qui desierat esse homo vivens, & consequenter Filius Dei*, p. 65. Ici il adoucit l'expression,

& dit : Que Jesus-Christ avoit cessé d'être *appellé* Fils à sa mort ; parce qu'à sa mort il a cessé d'être homme. Mais par cette addition, ce Jésuite gagne-t-il quelque chose ? Cache-t-il même le venin de son hérésie ? S'il regarde comme une impiété & un blasphême, ce qu'il a avancé dans sa Dissertation, que ne le rétracte-t-il ici ? Ses bons amis diront, que c'est le rétracter que de s'exprimer autrement. Qu'ils attendent encore un moment. Trois lignes après, je lis ces mots : Qui a été fait Fils de nouveau par sa résurrection, p. 140. Il avoit donc cessé d'être Fils, selon le P. Berruyer ; & ce n'est qu'une finesse indigne de tout homme sincere, qui lui a fait employer l'addition dont nous parlons.

Mais est-il bien certain que J. C. durant les trois jours de sa sépulture, ait cessé d'être appellé Fils ? La sainte Vierge sa Mere, n'aura-t-elle point parlé de lui pendant ce temps, comme du Fils de Dieu? Qui est-ce qui l'a révélé au P. Berruyer, lui qui nous assure que Jesus-Christ

avoit cessé d'être appellé Fils à sa mort ? Quoi qu'il en soit, si personne durant ses trois jours ne l'a appellé Fils, il n'en étoit pas moins le Fils de Dieu ; & sa sainte Mere ne cessoit de l'adorer comme Fils de Dieu. Et tous les Catholiques, dans le Symbole de la Foi, font profession de croire au Fils de Dieu enseveli, & qui est descendu aux enfers : *Mortuus & sepultus ; descendit ad inferos.* Je reviendrai bien-tôt à la même question.

XI. 4°. Le P. Berruyer ajoute, parlant de Jesus-Christ qui a été fait Fils de nouveau par sa Résurrection : parce qu'alors il est redevenu un homme vivant ; qualité nécessaire pour porter le nom de Fils, p. 140. Après une telle assertion, il faut avouer que le P. Berruyer, Jésuite, est un pur Photinien, un franc Socinien sur cet article. Jesus-Christ n'est donc Fils qu'en qualité d'homme vivant ? Meurt-il, il cesse d'être Fils. Redevient-il homme, il est fait Fils de nouveau. Anathême à Photin & à tous ses Disciples. Homme vivant, qualité nécessaire

pour porter le nom de Fils. Jesus-Christ étoit donc un pur homme, & il étoit très-différent du Verbe. Car le P. Berruyer oseroit-il dire du Verbe, ce qu'il dit de J. C.?

Ici, rappellons-nous encore les principes de la saine Théologie : La filiation, dit S. Thomas, convient proprement à la personne, & non à la nature : *Filiatio propriè convenit hypostasi vel personæ, non autem naturæ*, 3. part. quæst. 23. art. 4. Or, Jesus-Christ en mourant, a-t-il cessé d'être une personne ? Et quelle étoit la personne de Jesus-Christ même après sa mort, & durant les trois jours de sa sépulture ? N'étoit-ce pas une personne divine? Cette personne divine a-t-elle cessé d'être Fils de Dieu? Donc cette filiation ne dépendoit point de la nature humaine : donc la qualité d'être homme vivant, n'étoit point nécessaire pour être Fils de Dieu, & pour porter le nom de Fils de Dieu : donc enfin, Jesus-Christ n'a pas été fait Fils de nouveau par sa Résurrection. Quelque effort que fasse le P. Berruyer, pour se

couvrir de l'autorité de S. Paul, qui ne dit point en rapportant les paroles de Dieu le Pere : Vous êtes mon Fils, je vous ai fait de nouveau : mais vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui : *Filius meus es tu : ego hodie genui te*, Ps. 2. Sur quoi on peut voir encore les Commentateurs : il me seroit aisé d'en citer plusieurs, dont les explications sont toutes catholiques, mais fort éloignées de l'erreur du P. B. Il suffit de remarquer ici, ainsi que nous avons fait ailleurs, que ce jour, cet *hodie*, est éternel. Car Dieu le Pere ne cesse d'engendrer son Fils, même depuis son Incarnation, comme le soleil ne cesse de produire ses rayons, lors même qu'ils se couvrent d'une nuée.

XII. 5°. Le P. Berruyer prétend que l'Apôtre a nommé J. C. la splendeur de la gloire & la figure de la substance de Dieu, sous ce rapport, que le Verbe soit devenu dans le temps Fils de Dieu. Peut-il être soupçonné d'avoir suivi ce sens & cette pensée, lorsqu'il a dit, que le Fils de Dieu étoit la

ſplendeur de la gloire & la figure ou le caractere de la ſubſtance de Dieu ſon Pere ? *Qui cum ſit ſplendor gloriæ & figura græcè character ſubſtantiæ ejus. Ad Hæbr. cap. 1, verſ. 3.* Quoi ! des paroles qui, dans leur ſens naturel, & ſelon l'interprétation de tous les Peres de l'Egliſe, nous préſentent la Conſubſtantialité du Fils avec le Pere, leur égalité, leur coéternité, leur inſéparabilité, un Jéſuite, dans le XVIIIe. ſiécle oſe les employer pour prouver que le Verbe eſt devenu dans le temps Fils de Dieu ! Mais ce Jéſuite eſt-il Chrétien ? Ecrit-il pour des Chrétiens ? & les Evêques de France . . . . . . Mais, écoutons, écoutons un Evêque d'Afrique : c'eſt le grand Auguſtin, qui ſeul en vaut dix mille. Il parle de la ſépulture du Fils de Dieu : voici comment cet ancien Evêque expliquoit le Symbole aux Cathécuménes ; car il faudroit renvoyer le P. Berruyer au Cathécuménat. Notre Seigneur eſt le Fils unique de ſon Pere, dit S. Auguſtin ; il eſt notre Sauveur ; il eſt le

le Seigneur de la gloire ; & cependant il a été crucifié, mais ce n'a été que dans ſa chair & ſon humanité. Il a été auſſi enſeveli, mais dans ſa chair ſeulement. Car là où il a été enſeveli, & lorſqu'il a été enſeveli, il n'y avoit pas ſon ame. Il n'étoit couché dans le ſépulchre que ſelon la chair ; & cependant vous faites profeſſion de croire en Jeſus-Chriſt Fils unique de Dieu, Notre Seigneur, qui a été enſeveli : C'eſt Jeſus-Chriſt le Fils unique de Dieu, notre Seigneur. Il n'y avoit que le corps qui fut enfermé & couché dans le ſépulchre ; & vous dites, c'eſt notre Seigneur : *Dominus, unicus Patri ejus ; Salvator noſter eſt, Dominus gloriæ eſt : tamen crucifixus eſt, ſed in carne, & ſepultus in ſola carne. Nam ubi ſepultus eſt, & quando ſepultus eſt, tunc ibi nec anima fuit. Solâ carne in ſepulchro jacebat, & tamen confiteris Jeſum-Chriſtum, Filium ejus unicum, Dominum noſtrum qui... & ſepultus, qui Jeſus-Chriſtus, unicus Dei Filius, Dominus noſter. Sola caro jacet ; & tu dicis, Dominus noſter.* Serm. 213. cap. 3.

Heureux Cathécuménes qui n'entendoient pas les blasphêmes du P. Berruyer ! Heureux Chrétiens d'Hyppone, qui avoient un Augustin pour Evêque ! Si les Jésuites, dans leurs Missions des Indes, n'annoncent pas à leurs Cathécuménes un autre Evangile que celui du P. Berruyer, ils doivent former des Chrétiens d'une espece nouvelle & inconnue jusqu'à présent dans l'Eglise.

XIII. Passons au n°. 7. de la Défense du P. B. Nous trouvons toujours un Jésuite. Où est encore la vérité, s'écrie-t-il. Un Jésuite réclamer la vérité & la bonne foi ! „ Où est la vérité & la bonne foi „ du précis dans les endroits où „ l'on ose avancer, que dans ses „ Dissertations, le P. Berruyer „ nous donne J. C. comme un Fils „ de Dieu, produit dans le temps „ comme les créatures, qui a cessé „ d'être, qui a été fait de nouveau, „ pag. 144. "

Ne nous en fions point à ce Jésuite. Voici les termes mêmes du Précis dans l'endroit cité : le but de

l'auteur, est de faire connoître J. C. uniquement comme Fils de Dieu, fait dans le temps, qui a cessé d'être (Fils de Dieu), & qui a été fait de nouveau (Fils de Dieu) pag. 90. Qui est-ce qui peut méconnoître en cela la doctrine du P. Berruyer ? En doute-t-il lui-même ? Combien de preuves de cette infâme doctrine ne venons-nous point de voir & d'examiner ? Il faut que ce Jésuite suppose que les Lecteurs sont sans mémoire, sans jugement, & qu'ils n'ont qu'un aveugle dévouement à tout ce qu'il ose avancer. Il sera aisé, à l'Auteur du Précis, de prouver ce qu'il assure ici être la doctrine du P. Berruyer ; & de faire voir de quel côté est la vérité & la bonne foi.

XIV. Ce Pere Jésuite continuant de relever ce qu'il appelle les supercheries & les infidélités de son adversaire, dit : c'en est une grossiere, que de faire dire au P. B. que J. C. ne se donne lui-même que comme Fils de Dieu selon l'humanité. La droiture, ajoute ce

Pere, & la bonne foi, demandoient qu'on ajoutât au moins : selon l'humanité subsistante dans une personne divine, & inséparablement unie à la divinité, pag. 146. L'Auteur du Précis auroit donc satisfait à la droiture & à la bonne foi, en faisant cette addition : mais avec cette addition, le P. B. satisfait-il à la foi ? La foi catholique nous permet-elle d'enseigner, que J. C. ne se donnoit que comme Fils de Dieu selon l'humanité subsistante dans une personne divine, & inséparablement unie à la divinité ?

Lorsque J. C. disoit aux Juifs : mon Pere & moi sommes une même chose, *ego & Pater unus sumus*. Joan. cap. 10. vers. 30. ne se donnoit-il lui-même que comme Fils de Dieu selon l'humanité subsistante, &c.? Vouloit-il parler alors de sa nature humaine ? Est-ce par sa nature humaine qu'il est une même chose avec son Pere ? Il en faut dire autant d'une très-grande partie des discours de J. C. rapportés par S. Jean. Alors Jesus dit aux Juifs : mon Pere jusqu'aujour-

d'hui ne cesse point d'agir, & j'agis aussi avec lui. Tout ce que le Pere fait, le Fils aussi le fait comme lui. Parce que le Pere aime le Fils, & il lui montre tout ce qu'il fait. Car comme le Pere ressuscite les morts & leur rend la vie ; ainsi le Fils donne la vie à qui il lui plaît. ibid. cap. 5. verſ. 17. 19. 20. 21.

Et lorsque ce Fils de l'Eternel dit à Nicodême : Nul n'est monté au Ciel, que celui qui est descendu du Ciel, sçavoir, le Fils de l'Homme, qui est dans le Ciel, *nisi qui descendit de Cælo, Filius Hominis, qui est in Cælo.* Joan. cap. 3. v. 13. ne se donnoit-il lui-même que comme Fils de Dieu selon l'humanité subsistante dans une personne divine, &c. ? N'étoit-ce pas plutôt de sa personne divine dont il parloit directement ? personne qui, par l'Incarnation, étoit devenue Fils de l'Homme ; personne qui étoit descendue du Ciel pour se faire homme, lorsque le Verbe se fit chair ; mais personne qui étoit aussi toujours dans le Ciel avec son Pere. Voyez le Traité 12 de saint

Augustin, sur cet endroit de S. Jean, num. 8.

Le P. Berruyer trouve pourtant sa doctrine si exacte & si honorable pour lui, qu'il fait ici cette déclaration : » Voilà ce que le P. B. » répete à chaque page de son Li» vre, & presque à chaque ligne » de ses Dissertations, pag. 146. Cela est un peu exageré ; mais le P. Berruyer est intéressé à parler ainsi, pour faire croire que dans toutes ses Dissertations, il ne dit que cela, & qu'on ne peut l'attaquer que là-dessus. Le leurre est grossier ; mais tout est bon à un Jésuite qui est obligé de se justifier sur les accusations les plus graves.

XV. Le P. Berruyer employe les 14 dernieres pages de sa Réponse à faire son éloge & celui de son Histoire du Peuple de Dieu, auquel il joint l'éloge du P. Hardouin & des Ecrits de cet extravagant Jésuite. Nous n'en releverons ici que quelques propositions. A la page 152, il dit : » Les endroits de l'Ecriture » où la divinité de J. C. qui suppo» se celle du Verbe, a été apper-

» que par les Ecrivains Eccléſiaſti-
» ques, l'Auteur les applique tous
» à cet objet «. Que ſignifient ces paroles: La divinité de J. C. qui ſuppoſe celle du Verbe? Eſt-ce qu'il y a en J. C. deux eſpeces de divinité, l'une préſente & immédiate, & l'autre cachée & ſuppoſée? La Divinité de J. C. eſt-elle autre que la divinité même du Verbe? Car, dit S. Paul, toute la plénitude de la divinité habite en lui corporellement. *Quia in ipſo inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter.* Epiſt. ad Colloſſ. cap. 2. verſ. 9.

Neſtorius diſtinguoit deux eſpeces de divinité en J. C. la divinité du Verbe, qui étoit la même que celle du Pere Eternel, & la divinité de l'homme, du Chriſt. Dans ſon Serm. 12, il déclare & reconnoît que le Chriſt eſt Dieu, & il rejette le ſentiment inſenſé de Paul de Samoſate, qui n'appercevoit qu'un pur homme en J. C. Les termes ne coûtent rien à quiconque ſçait les employer à propos. Dans le ſyſtême du P. Berruyer, Jeſus-

Christ est Dieu dans le même sens qu'il est Fils de Dieu, c'est-à-dire, Fils de Dieu en trois personnes. La divinité de J. C. suppose celle du Verbe, comme la filiation du premier suppose la filiation du second. Voyez pag. 99.

XVI. Mais le P. Berruyer n'est-il pas admirable, lorsqu'il assure que, dans son Histoire, il applique à la divinité de J. C. tous les endroits de l'Ecriture où elle a été apperçue par les Ecrivains Ecclésiastiques ? Qui ne penseroit que ce Jésuite a suivi pas à pas tous les saints Peres dans l'interprétation des Livres sacrés, & qu'il n'a laissé échapper aucun trait ni aucune marque de la divinité de J. C. sans nous l'indiquer ? D'où vient donc que, dans toutes ses dissertations, il ne cite ni S. Pere, ni Docteur de l'Eglise, & qu'il s'est contenté, dans une note, de marquer les noms d'une douzaine de Jésuites ? Seroient-ce là tous les Ecrivains Ecclésiastiques qu'il reconnoît ; & la Tradition qu'il suit, ne monteroit-elle pas plus haut qu'à Suarez ? Heu-

reux encore s'il n'eut pas enchéri ſur ces hommes du ſiécle d'or de la Société.

A la p. 155, le Pere Berruyer rapporte ces paroles de l'Auteur du Précis : Les interprétations du P. Berruyer ont quelquefois trop de rapport avec celles des Sociniens; & il a l'imprudence de dire : les Sociniens eux-mêmes n'adopteroient pas cette affreuſe imputation. Apparemment que le Jéſuite eſt aſſuré qu'aucun Socinien ne revendiquera ſes interprétations qu'il a adoptées, & qu'il s'eſt appropriées. Je lui accorde que les Sociniens ne s'accommoderont pas plus de ſon ſyſtême, pris dans ſa totalité, que les Catholiques; puiſque c'eſt un compoſé monſtrueux d'anciennes & de nouvelles héréſies : mais quel eſt le Socinien qui ne reconnût ſa doctrine, dans ce que le P. Berruyer Jeſuite, dit touchant Jeſus-Chriſt qui eſt devenu Fils de Dieu, qui a ceſſé, par ſa mort, d'être Fils de Dieu, qui eſt redevenu Fils de Dieu par ſa Réſurrection; qui n'a fait

de miracles que par voie d'impétration, & n'a connu l'avenir & les ſecrets des cœurs que par une ſcience infuſe qui lui étoit donnée de Dieu ? Et dans l'interprétation des paſſages de l'Ancien & du Nouveau-Teſtament, quel eſt le Socinien qui n'admettroit point toutes les regles établies dans ſa ſeconde Diſſertation latine, & l'application qu'il en fait ſur tous les endroits de l'Ecriture ſainte qui ſervent aux Catholiques de preuves de la divinité & de l'éternité de la perſonne de Jeſus-Chriſt. Qu'il me ſoit permis de répéter ici ce que j'ai dit au P. Berruyer : c'eſt à lui à qui j'adreſſe la parole. Prenez en mains les Ouvrages de Tournely, ſon traité de la Trinité, celui de l'Incarnation ; & y cherchant les articles qui regardent le Pere éternel, ou la divinité & la filiation éternelle de Jeſus-Chriſt, voyez de quelles preuves ce Théologien ſi fameux & ſi peu ſuſpect aux Jéſuites, ſe ſert pour prouver ces Myſteres. Il prend à tâche d'attaquer les Sociniens, ces nou-

veaux Ariens, précurseurs des Déistes de nos jours. Tournely employe justement, contre les Hérétiques qui nient l'éternelle paternité de la premiere personne, & l'éternelle filiation de la seconde, les mêmes passages dans lesquels vous dites & vous enseignez qu'il ne s'agit point de la génération éternelle, mais seulement de la temporelle. C'est aussi là l'interprétation que les Sociniens y donnent; c'est-à-dire, que Tournely, en écrivant contre les Sociniens, a écrit contre vous sans le prévoir. Voyez dans son Tome *de Trinitate*, tous les endroits où il expose & rejette les sens & les interprétations de Socin, de Crellius & des autres. Ainsi, au lieu de vous plaindre de ce que l'Auteur du Précis a dit, que vos interprétations ont quelquefois trop de rapport avec celles des Sociniens, vous deviez le remercier de ce qu'il n'en avoit pas dit d'avantage. Vous n'êtes pas reconnoissant, & vous maltraitez ceux qui vous ménagent.

XVII. Enfin l'Auteur du Précis,

qui déplaît si fort au P. Berruyer, a ajoute : Que ses interprétations ont aussi trop de rapport avec celles du P. Hardouin.

« C'est donc le crime de cette » ressemblance, s'écrie ici le Pere » Berruyer ? Est-ce par un nom » qu'on fait le procès à une opi- » nion ? L'Auteur ne se défend » pas, & ne rougit pas d'avoir » beaucoup profité des lumieres » supérieures de ce sçavant du pre- » mier ordre. » Après ces paroles, le P. Berruyer appelle le P. Hardouin, le plus intrépide défenseur de la divinité de Jesus-Christ ou de la consubstantialité du Verbe, p. 156 & 157. Voilà donc le P. Hardouin mis au-dessus des Athanases, des Hilaires & des Ambroises. Qui est-ce, excepté un Jésuite, qui puisse publier dans un Ecrit imprimé, que le P. Hardouin a été le plus intrépide défenseur de la divinité de Jesus-Christ ? Qu'a-t-il fait ou souffert pour soutenir cette vérité ? Ne diroit-on pas que le P. Hardouin a souffert le Martyre pour avoir soutenu la

divinité de Jesus-Christ ou la consubstantialité du Verbe ?

Le P. Berruyer continue de faire le portrait de son Confrere : « Les » demi-Sçavans, dit-il, & les Hé» rétiques, ne connoissent le cé» lebre P. Hardouin que par quel» ques travers qu'on n'a garde de » canoniser, & où le fond des » dogmes n'est point intéressé. A » l'égard de l'exposition des dog» mes & de l'explication littérale » des Ecritures, nous n'avons gue» res de Théologien plus sûr, où » d'Interprete plus éclairé ». En voilà bien assez sur un extravagant tel que le P. Hardouin. On peut voir la suite du portrait dans la défense du P. Berruyer, p. 158. A ce portrait, j'en oppose un autre que l'on trouvera dans l'Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique de M. Racine, Tome XIII, p. 270. & suivantes. On y verra qu'en 1684, le P. Hardouin publia un Ouvrage sur les anciennes médailles des peuples & des villes. Il y donne souvent, dit M. Racine, des explications singulieres, & aussi con-

traires à la vérité qu'au bon sens. Il seroit à souhaiter, ajoute cet Historien judicieux, qu'il n'eût écrit que sur l'Antiquité profane, ses Ouvrages eussent été moins dangereux : mais dès l'an 1687, il publia trois questions sur le Baptême ; & deux ans après, parut la Lettre de S. Chrysostôme au Moine Césaire, avec une Dissertation sur le Sacrement de l'Autel, & une Préface où il commence à insinuer son Pyrronisme, qu'il développa dans un autre Ecrit, qui fut supprimé par autorité publique. Son systême, qu'il n'a jamais abandonné, malgré ses rétractations, consiste à dire, que tous les Ecrits qui ont passé jusqu'ici pour anciens, ont été fabriqués dans le troisiéme siécle ; à la réserve des Ouvrages de Cicéron, de l'Histoire naturelle de Pline, des Géorgiques de Virgile, des Satyres & Epitres d'Horace, & quelques autres Ecrits de ce genre, qu'il voulut bien exempter de la prétendue supposition générale où il enveloppoit tous les autres, tant ecclésiastiques que profanes.

Ce systême insensé, qu'on n'auroit jamais cru pouvoir sortir de la tête d'un homme raisonnable, souleva tous les Sçavans de toutes les Communions. Au milieu des attaques qu'on lui livroit, le Pere Hardouin s'applaudissoit, & travailloit à former des disciples dans sa Société. Voy. la suite, pag. 271 & 272. Voy. encore Dictionnaire de Moreri, art. du P. Hardouin. Dictionnaire de M. l'Abbé Lavocat, dans son article.

XVIII. Je vois bien que le P. B. répondra à ceci, que M. l'Abbé Racine a été un de ces hérétiques qui n'estimoient pas le P. Hardouin. Mais un Catholiqne diroit-il, comme fait le P. Berruyer, que le fond des dogmes n'est point intéressé dans les travers du P. Hardouin? Quoi! la Tradition des Peres de l'Eglise & leur doctrine consignée dans leurs écrits, n'intéressent point les dogmes de la Religion? N'y en a-t-il pas quelques-uns que nous n'apprenons que par la Tradition, & que nous ne prouvons que par les écrits des Peres de l'Eglise? Et pour ce

qui regarde les Livres de l'Ecriture sainte, comment prouvons-nous que tels & tels Livres sont divins & contiennent des vérités révélées, si ce n'est par la tradition de nos Peres? Et comment expliquons-nous ces Livres sacrés, & entrons-nous dans l'intelligence du dogme qui y est consigné, si ce n'est par les Ecrits des SS. Peres? Or le Pere Hardouin a rejetté tous les Ecrits ecclésiastiques, qui précedent le XIIIe. siécle: il a prétendu qu'ils avoient été fabriqués par des Moines dans ce siécle là; & vous, P. Berruyer, vous n'appellez cela que quelques travers qu'on n'a garde de canoniser, & où le fond des dogmes n'est point intéressé? Je vois que vous n'avez garde de les canoniser: mais les condamnez-vous autant qu'ils le méritent? N'avez-vous pas, dans vos dissertations latines, imité le P. Hardouin, en ce que vous ne citez aucun Pere de l'Eglise, aucun Ecrivain Ecclésiastique, & que votre tradition ne remonte point au-delà de Suarez & de Vasquez?

Vous ne rougissez point ; vous ne vous défendez pas même d'avoir beaucoup profité des lumieres du P. Hardouin, de ce sçavant du premier ordre. Ces lumieres supérieures touchant l'Ecriture sainte, dont vous avez profité, ne seroient-ce point des travers que vous n'osez canoniser ? Puisque vous ne vous expliquez point là-dessus, il ne m'est pas permis d'aller plus avant. Et je finirai ici cette Section, dans laquelle je pense avoir prouvé que vous demeurez opiniâtrement attaché à plusieurs erreurs capitales que vous avez enseignées dans vos deux premieres dissertations. Il est temps de suppléer ici au précis que vous avez donné vous-même de votre doctrine, & qui me paroit bien court & bien imparfait.

SECTION III.

I. Si le P. Berruyer, en supprimant un grand nombre d'erreurs qui se trouvent dans ses deux premieres dissertations latines, & qu'il n'a point exprimées dans le précis

qu'il en donne, avoit eu deſſein de les retrancher de ſon ſyſtême, & de les rétracter au moins indirectement, ce ſeroit pour nous, & pour tous les Catholiques, un grand ſujet d'en louer le Seigneur, & de nous rejouir de ce commencement de converſion; mais il s'en faut beaucoup que ce ſilence affecté vienne d'un changement opéré en lui par la grace de Dieu, & d'un amour de la vérité. Il ne paſſe ici ſous ſilence l'énumération de ſes erreurs, que par fraude,& pour tromper ſes Lecteurs. C'eſt un Jéſuite qui, ſe voyant preſſé par un adverſaire qui l'accuſe d'innover ſur pluſieurs articles de la foi, charge ſon accuſateur d'injures atroces; & qui, pour paroître moins criminel qu'il n'eſt, ſupprime une partie de ſes erreurs, en déguiſe & embrouille une autre, avoue enfin & prétend juſtifier celles qu'il ne peut point abſolument taire. Nous avons montré dans la II Section de cet Ouvrage, l'inſuffiſance de ſa juſtification ſur celles qu'il avoue. Il faut maintenant mettre ſous les yeux de nos

Lecteurs, celles qu'il dissimule ou supprime même entierement, & leur découvrir la mauvaise foi du Jésuite qui, en finissant son précis, ose dire : voilà de bonne foi le précis théologique des deux dissertations, sans y rien ajouter, & sans y rien retrancher. Le mot du P. Valérien, Capucin, pourroit trouver ici sa place ; mais les Jésuites ne rougissent point, & ne profitent pas même de ces convictions : j'écris pour instruire mes Lecteurs, & leur faire connoitre de plus en plus ce que c'est que le P. Berruyer.

II. Ouvrons donc encore une fois sa I dissertation, & examinons-en la doctrine. Je l'ai déja fait dans la III Partie de l'Ouvrage intitulé : *Le P. Berruyer convaincu d'Arianisme*, *&c.* Il ne sera pas nécessaire de rappeller ici tout ce que j'y ai dit : il suffira d'en extraire le précis & l'exposé des sentimens erronés de ce Jésuite, & de les ajouter ici, comme supplément à celui qu'il en a donné dans sa défense.

Jesus-Christ n'a fait tous les mi-

racles qui sont rapportés par les Evangélistes, que par ses prieres, & en les obtenant de Dieu par voie d'impétration, *potentiâ impetratoriâ*, p. 13. Et ce n'est que dans ce sens, d'un pouvoir d'impétration; qu'il est dit dans les Livres saints, que J. C. faisoit des miracles: *eo unicè sensu dicitur Jesus-Christus miraculorum effector.* pag. 15.

Ce n'a point été non plus par une puissance & une autorité divines, que J. C. a établi les Sacremens de la nouvelle Loi. Il ne les a établis que par l'autorité qui avoit été donnée, & qui étoit dûe, à sa nature humaine : *autoritate debitâ naturæ Christi humanæ.* pag. 17. Et ce n'est aussi que dans ce sens qu'il est dit dans l'Ecriture que J. C. établissoit des Sacremens : *eo unicè sensu dicitur in Scripturis Jesus-Christus Sacramentorum institutor.* p. 17.

La connoissance que Jesus-Christ avoit, & qui paroît dans ses prophéties, en ce qu'il pénétroit dans les pensées les plus secrettes des cœurs, n'étoit qu'une science infuse : *Scientia scilicet infusa*, p. 12.

C'est l'idée que nous devons avoir de la science de cet Homme-Dieu; & ce n'est que dans ce sens que Jesus-Christ, en parlant de lui-même; ou les Ecrivains sacrés, en nous parlant de Jesus-Christ, nous ont dit qu'il connoissoit l'avenir, qu'il découvroit les secrettes pensées des cœurs, & qu'il révéloit les Mysteres cachés dans le sein de Dieu : *Eo unicè sensu dicitur in Scripturis Jesus-Christus aut à se, aut à Scriptoribus sacris, futurorum cognitor, inspector secretorum cordis, Mysteriorum revelator*, p. 12.

Et en effet, lorsque les Apôtres & les Evangélistes nous parlent de Jesus-Christ, ils ne lui attribuent pas plus, dans sa connoissance & ses actions, la science & la puissance éternelles & infinies du Verbe, que du Pere & du S. Esprit : *Unde fit, ut cùm de Jesu-Christo sermo est, non magis ipsi tribuatur in cognoscendo & agendo, æterna atque infinita Verbi scientia & potentia, quàm Patris & Spiritus Sancti*, p. 6.

III. Touchant la miſſion du ſaint Eſprit vers les Apôtres, le jour de la Pentecôte, il ne faut point penſer que Jeſus-Chriſt ait envoyé ce Paraclet, autrement que parce qu'il a prié ſon Pere de l'envoyer : ce fut à la priere de Jeſus-Chriſt que le Pere envoya le S. Eſprit : *Ad orationem Jeſu-Chriſti*, p. 15. Et c'eſt-là le vrai ſens des promeſſes de Jeſus-Chriſt, faites aux Apôtres : *Sic rectè intelligitur, quomodo Jeſus-Chriſtus homo Deus de ſe ipſo dicat in eodem orationis contextu : & ego rogabo Patrem, & alium Paraclitum dabit vobis : mittam eum Paraclitum ad vos*, p. 15.

C'eſt en ſuivant toutes ces idées, que l'on entrera dans le vrai eſprit des Ecrivains ſacrés. Il faut conſidérer l'humanité de Jeſus-Chriſt, tellement jointe au Verbe, que l'on faſſe abſtraction de toutes les propriétés notionelles de la perſonne divine & de tous ſes attributs eſſentiels : *Hæc autem formalitas ſeu ratio conſiderandi Verbum præſcindit à proprietatibus Perſonæ divinæ nationalibus, attributiſque eſ-*

sentialibus, p. 6.

Aussi c'est-là l'objet unique & continuel que se proposoient les Evangélistes, lorsqu'ils écrivoient l'Histoire de N. S. J. C. Ils n'avoient devant les yeux que l'humanité sainte de Jesus-Christ, jointe au Verbe, en faisant abstraction de toutes les propriétés notionelles de sa personne divine & de ses attributs : *Hoc illud est objectum unicum & perpetuum quod propositum sibi habent Evangelistæ omnes, dum historiam scribunt Domini nostri Jesu-Christi*, p. 5. On voit la même doctrine, pages 8, 18, 21, 24, 31.

IV. Après ce supplément, tiré de la premiere Dissertation, venons-en à la seconde. Les termes de Fils de Dieu, que nous lisons si souvent dans les Ecrits des Apôtres & des Evangélistes, ne doivent point s'entendre de la filiation éternelle du Verbe, mais de la génération temporelle de Jesus-Christ, par laquelle il est né du Dieu unique & véritable, subsistant en trois personnes.

Le terme de Pere, employé dans le Nouveau Testament relativement à Jesus-Christ, ne signifie point la premiere personne, & il ne doit point s'entendre de la paternité éternelle; mais de la nature divine subsistante en trois personnes, de ce Dieu unique & véritable dont Jesus-Christ est le Fils naturel : *Jesus-Christus Dominus noster verè dici potest & debet naturalis Filius Dei, Dei inquam, ut vox illa Deus, supponit pro Deo uno & vero, subsistente in tribus personis*, p. 48.

Lorsque les Apôtres & les Evangélistes se servent d'expressions qui marquent une génération divine, un Pere & un Fils, c'est s'éloigner de leur sens que de faire signifier à leurs paroles une génération éternelle. S. Jean, dans tout ce qu'il nous dit du Fils unique de Dieu; Saint Pierre lui-même, dans sa confession de foi, si louée par Jesus-Christ; Sainte Marthe & tous ceux qui, dans le Nouveau-Testament, parlent de Jesus-Christ comme du Fils de Dieu, n'ont point pensé à sa filiation éternelle. Ils n'étoient oc-

cupés que de Dieu, pris selon sa nature, & non en tant que ce mot peut signifier le Pere qui dans l'éternité a engendré le Verbe : *Ut Deus est secundùm naturam, non ut Pater est, ab æterno generans Verbum*, p. 91.

Comme le P. Berruyer ne veut point aller au-delà de la connoissance que les Apôtres avoient des Mysteres de la Trinité & de la Génération éternelle du Verbe, c'est ce qui fait que ces deux dogmes ne sont point renfermés formellement & explicitement dans la notion de Fils de Dieu, telle qu'il la décrit & qu'il la définit : *Fateor ista dogmata duo non includi formaliter & explicitè in notione Filii Dei, qualis à nobis describitur aut definitur*, p. 77.

Dieu a commencé dans le temps à être Pere du Christ son Fils ; & il avoit été prophétisé qu'il seroit son Pere, & son Pere véritable : *Cœpit Deus esse in tempore respectu Christi ; is qui futurus esse prophetabatur, Pater nimirùm & verè Pater*, p. 63.

J. C. ayant cessé d'être Homme ;

par sa mort, sur la Croix, a cessé conséquemment d'être Fils de Dieu: *Jesus-Christus qui desierat esse homo vivens, & consequenter Filius Dei*, p. 65. Et ce fut par sa Résurrection qu'il devint encore Fils de Dieu, ayant été alors engendré de nouveau en qualité de Fils de Dieu; parce que Dieu, en le ressuscitant, fit que celui qui, en mourant, avoit cessé d'être son Fils, fut encore son Fils : *Hominem Deum iteratò generat, dum facit ressuscitando ut Filius sit, qui moriendo Filius esse desierat.* p. 66 Ce Dieu qui a commencé dans le temps d'être Pere de J. C., & qui a recommencé de l'être par la Résurrection de ce Fils, est le Dieu unique subsistant en trois personnes. Que si l'on veut appeller la premiere personne Pere de J. C. l'Homme-Dieu, on le peut faire; mais ce ne sera que par appropriation : *Rectè sed per appropriationem, ut aiunt, Deus Pater sive prima persona dicitur Pater Jesu-Christi Hominis-Dei*,

V. Voilà une grande partie des erreurs qui manquent au précis de

la doctrine du Pere Berruyer, & qui ne serviront pas peu à faire connoitre toute l'énormité de son systême; comme je les ai données en dédétail dans mon premier Ouvrage, & que j'en ai fourni les preuves, je ne m'y arrêterai point ici. On n'est point tenu de démontrer deux fois la même chose, d'autant plus que le P. Berruyer n'a rien répondu à ces accusations : il suffira donc de faire ici quelques réflexions.

1°. Le P. Berruyer ne peut pas raisonnablement dire que si, dans le précis qu'il a donné lui-même de la doctrine de ses deux premieres Dissertations, il a omis tous ces articles, c'est qu'ils ne sont pas considérables, ni les principaux de son systême. Ce n'est point donner le précis d'un Ouvrage, que d'en supprimer des parties essentielles, & qui sont nécessaires pour en donner une idée juste. Il faut donc avouer que le P. Berruyer n'a fait cette omission que pour présenter à ses Lecteurs un systême moins révoltant, pour les tromper, & pouvoir calomnier ses adversaires.

2°. Au moins le P. Berruyer auroit dû répondre exactement à tous les articles du premier précis qui avoit été répandu dans Paris. Au commencement de celui-ci, il est dit : que le P. Berruyer n'attribue à Jesus-Christ qu'une science finie & bornée, une puissance impétratoire de faire des miracles, une autorité d'envoyer le S. Esprit, qui se réduit au pouvoir d'en obtenir la mission de son Pere, p. 90.

Que répond à cela le P. Berruyer ? « Il est visiblement faux, » dit-il, que le P. Berruyer n'attri» bue au composé Théandrique, » ou à Jesus-Christ le Fils de l'hom» me & le Fils de Dieu, qu'une » science finie & bornée, une » puissance impétratoire, &c. C'est » à la nature humaine de Jesus» Christ qui, considérée seule, est » le principe *quo* des actions de » Jesus-Christ, que le P. Berruyer » fait cette attribution, p. 126 », où l'on voit que ce Jésuite a la finesse de cacher dans un *&c.* la question de la mission du S. Esprit. Est-ce que cet article n'est point assez

grave pour être mis tout au long ? Mais comme il n'avoit rien à répondre à la difficulté, il la dissimule & la cache aux yeux des Lecteurs.

VI. D'ailleurs on vient de voir, si ce n'est point à Jesus-Christ, mais à sa nature humaine, considérée seule, que le P. Berruyer attribue une science finie & bornée, & une puissance impétratoire de faire des miracles. Voyez les pages 12, 15 & 17 de sa premiere Dissertation. Il accuse ici son adversaire de fausseté, d'infidélité & de malignité ; il est très-aisé à cet adversaire de faire retomber sur lui des accusations si graves. Le P. B. a cru pouvoir se justifier aux yeux du Public, en disant des injures à ceux qui attaquent ses erreurs. Le Public est plus équitable ; & la postérité qui, sans prévention & sans intérêt, lira les Ecrits de part & d'autre, jugera sainement de la doctrine & des défenses de ce Jésuite.

3°. L'Auteur du premier Précis assure, p. 91, que le P. Berruyer dit en termes exprès, que ce n'est

point le Fils de Dieu, coéternel au Pere, qui soit né de la Vierge Marie. Je n'ai point remarqué cette proposition dans aucune de ses Dissertations; & je pense que celui qui a fait ce précis, ne s'est pas bien exprimé. Il vouloit peut-être dire, que selon la doctrine expresse du P. Berruyer, il faut distinguer le Verbe coéternel au Pere, du Fils de Dieu qui est né de la Vierge Marie. Quoi qu'il en soit, je dois rendre cette justice au P. Berruyer, qu'on ne trouve point dans ses Dissertations cette proposition en termes exprès; ce seroit tout au plus une conséquence qu'on en pourroit tirer.

VII. 4°. Mais nous trouvons dans le projet d'Instruction pastorale sur les erreurs du P. Berruyer, de solides raisons à opposer à son systême. Sans doute que ce Jésuite a lû cet Ouvrage. Il a dû y voir qu'on lui reproche les mêmes erreurs qui sont exposées fort briévement dans le Précis répandu dans Paris. On y entre en preuve & on découvre les égaremens de son

esprit. La seule premiere partie de ce projet d'Instruction, où on démontre que Jesus-Christ est dégradé dans sa personne par le P. Berruyer, fournit abondamment aux Chrétiens de quoi se précautionner contre les illusions & les rêveries de ce Pere.

5°. Ne nous flattons pas de voir le P. Berruyer revenir de ses égaremens. Il ne paroît point qu'il ait encore profité de tous les reproches qu'on lui a faits. Il s'est même préparé une défense & comme un bouclier qu'il est bien résolu d'opposer à tous les traits de l'Eglise. Pour moi, dit cet incorrigible Jésuite, je verrois la doctrine du Précis condamnée, que celle des Dissertations ne me paroîtroit pas entamée, p. 150.

N'est-ce pas là défier toute l'Eglise de le faire reculer, quand même elle condamneroit les erreurs exposées dans le précis de doctrine, qui a été répandu dans Paris? Ce précis ne contient-il point manifestement la même doctrine que celle qu'il a enseignée & dans ses

dissertations & dans ses défenses ?

VIII. Le précis dit que, selon le P. Berruyer, Jesus-Christ a Dieu pour principe, non en tant que premiere personne de la Trinité, mais en tant qu'un & subsistant en trois personnes, p. 94. Ce Jésuite n'enseigne-t-il pas formellement cette doctrine dans plusieurs endroits de ses dissertations ? Voyez pages 52, 58, 59, 60, 71, 73, 89, 98, 143, 146. Ne le dit-il point dans le précis prétendu Théologique qu'il donne lui-même de sa doctrine ? Art. 8. « Cette nou-» velle dénomination, dit-il, de » Fils naturel de Dieu, de Dieu, » dis-je, regardé comme un seul » Dieu subsistant en trois person-» nes, & acquise au Verbe, au » moment où par sa génération *ad* » *extra*, il est devenu la personne » de Jesus-Christ, p. 99 » ; & dans sa défense, p. 131, n'a-t-il pas avancé cette assertion ? La Vierge est encore Mere du Fils de Dieu, de Dieu, dis-je, envisagé comme un seul Dieu subsistant en trois personnes ; parce que Jesus-Christ,

dont Marie est la Mere, est devenu le Fils de Dieu par l'union des deux natures en une personne divine. Voyez pages 123 & 124.

Restat ergo ut Deus unus & verus, subsistens in tribus personis denominetur & sit Pater Christo verus & naturalis, per actionem ad extra, liberam & transeuntem, p. 123.

IX. Le précis dit, que le P. Berruyer n'attribue à J. C. qu'une science finie & bornée, une puissance impétratoire de faire des miracles, une autorité d'envoyer le S. Esprit, qui se réduit au pouvoir d'en obtenir la mission de son Pere, p. 90. Le Jésuite ne reconnoît-il point là sa doctrine ? N'est-ce pas celle qu'il enseigne dans ses monstrueuses dissertations. Voyez pour la science, p. 6, 10, 11, 12; pour la puissance, p. 6, 11, 13, 14; pour la mission du S. Esprit, p. 10, 11, 15, 16. Le précis dit, que selon le P. Berruyer, Jesus-Christ a été fait Fils de Dieu dans le temps; qu'il a cessé d'être Fils de Dieu, & qu'il a été fait de nouveau (Fils de Dieu), p. 93. N'est-

ce point là l'impiété & le blasphême que ce Jésuite a osé proférer contre le Fils éternel de Dieu. Voyez ses differt., p. 65 & 66. Nous en avons rapporté les passages ci-dessus.

X. Enfin le précis dit : Selon le P. Berruyer, Jesus-Christ, dans le cours de sa vie, ne se donne lui-même que pour être le Fils de Dieu selon l'humanité, p. 94. Le P. Berruyer lui-même, dans sa défense, p. 146, se plaint seulement de ce que cette proposition est tronquée : La droiture, dit-il, & la bonne foi demandoient qu'on ajoutât au moins, selon l'humanité subsistante dans une personne divine, & inséparablement unie à la divinité. Nous avons examiné ci-dessus cette proposition, telle que le P. Jésuite la reconnoît pour sienne.

Malgré tout cela, & la conformité qu'il y a entre la doctrine des dissertations & celle du précis, le P. Berruyer nous dira froidement : Pour moi, je verrois la doctrine du précis condamnée, que celle des dissertations ne me paroitroit pas entamée, p. 150. Je laisse à

mes Lecteurs à concevoir une idée juste d'une opiniâtreté si insolente ; c'est un Jésuite qui parle & qui défend son cher systême. Cela nous prépare aux rétractations que les Evêques pourroient tirer de ce Membre de la Société. Il donnera, s'il le faut, une & plusieurs rétractations ; mais la doctrine de ses dissertations ne lui paroîtra pas même entamée.

SECONDE PARTIE.

Dans la premiere partie de cet Ouvrage, nous avons vû le P. Berruyer prendre lui-même la défense d'une partie de ses erreurs, & dissimuler ou passer l'autre sous silence. Dans celle-ci nous allons entendre un de ses disciples qui, animé de l'esprit de son maître, entreprend de faire son apologie & de répondre aux difficultés que lui propose un Théologien. Je n'écris point ceci pour venir au secours de ce Théologien, qui n'a aucun besoin de mes foibles efforts ; & qui, soit dans ses premieres difficultés, soit

dans la réplique qu'il fait aux réponſes du diſciple du P. Berruyer, montre beaucoup de lumiere & de pénétration. Je devrois même lui faire des excuſes de ce que je ſemble vouloir prendre ici ſa place, & repouſſer ſon adverſaire. Mais je ſuis convaincu qu'il eſt dans le ſentiment que dans les combats pour la vérité & la Religion, tout Chrétien eſt ſoldat ; & qu'il ne donne aucune entrée dans ſon cœur à la jalouſie. Il aimera à me voir penſer comme lui, & parler conformément à ſes ſentimens contre un ſyſtême nouveau dont les principes attaquent les fondemens même de la Religion chrétienne. Il en a été allarmé & il a crié contre l'impiété : il entendra avec plaiſir les cris que je pouſſerai de mon côté, de concert avec lui. Puiſque ni le maître, ni les diſciples du Berruyeriſme ne ſe taiſent, & qu'ils oſent ſoutenir opiniâtrement des ſentimens auſſi pervers que ceux dont on les accuſe, nous ne devons point nous taire de notre côté ; car ils ſe vanteroient

bien-tôt de nous avoir réduits au silence. Ils se glorifieroient d'avoir la vérité pour eux, tandis que les erreurs qu'ils soutiennent, doivent leur attirer la honte & l'ignominie. S'ils élevent le ton bien haut, & qu'ils insultent aux défenseurs de la vérité, lors même qu'ils leur portent des coups; que ne feroient-ils pas, si ceux-ci quittoient les armes? Ce n'est pas que celui qui parle le dernier, ait toujours raison; mais c'est qu'il est nécessaire de faire remarquer aux Chrétiens avec quelle opiniâtreté un Jésuite persévere constamment dans ses égaremens, & par quels détours il voudroit se cacher aux yeux de ceux qui le poursuivent.

J'examinerai donc dans cette II Partie les réponses latines que l'on trouve dans le Recueil des piéces composées en faveur du P. Berruyer Jésuite. Au reste, j'avertis ici mes Lecteurs, que, pour ne point prendre le change, ni employer inutilement le temps, je ne m'arrêterai point à discuter certaines questions abstraites & subtiles que le

Disciple du P. Berruyer présente dans sa Défense. Qu'ai-je à faire de ces subtilités scholastiques & métaphysiques, tandis qu'il s'agit d'attaquer & de repousser des erreurs grossieres & des impiétés ? un sage Lecteur me condamneroit, si je faisois cette faute ; & il se plaindroit justement de ce que je lui ferois perdre de vûe le vrai objet de nos disputes.

On a mis à la tête des difficultés & des réponses, ce petit avertissement : » Ces remarques sur la se- » conde Partie de l'Histoire du » Peuple de Dieu, ont été en- » voyées par un Théologien de » Paris à un Théologien de Pro- » vince, d'où elles sont revenues » avec les réponses que nous y » avons jointes, le tout sur deux » colonnes, p. 187. « Je suis persuadé que ce Théologien de Province est un Jésuite. Il a tous les sentimens du P. B. Il s'intéresse avec zèle à sa justification. Il adopte ses expressions ; il prend son style. Quel autre qu'un Jésuite, dans ces circonstances-ci, s'intéresseroit

si fort à la gloire du P. Berruyer, qu'il prit la plume pour répondre aux objections proposées contre son systême impie ? Je l'appellerai donc le disciple du P. Berruyer.

SECTION I.

I. Le Théologien de Paris ayant remarqué que tous les attributs qui conviennent à Dieu le Pere, comme Dieu, conviennent aussi à J. C. *omnia quæ competunt Deo Patri, ut Deo, competunt etiam Jesu-Christo*, pag. 189. Le disciple du P. Berruyer lui oppose un long passage de son maître. Il veut éviter la difficulté qui consiste en ce que les perfections qui sont dans le Pere éternel, en tant que Dieu, sont aussi dans J. C. & sont attribuées à J. C. Le Théologien ne dit pas simplement au Verbe, mais à J. C. *competunt etiam Jesu-Christo, & de eo, jure prædicantur.* C'est ce qui est opposé au systême du Jésuite.

II. Avant de passer outre, & d'entendre la réponse de ce Jésuite, remarquons 1°. que quoique

ſelon S. Auguſtin les opérations de la Trinité ſoient communes aux trois perſonnes, *inſeparabilia ſunt opera Trinitatis*. Tract. 20. in Joan. Cependant on ne dit point des actions de l'Homme-Dieu, des opérations Théandriques de J. C. que ce ſoient les opérations du Pere & du S. Eſprit: il y auroit trop de danger en cela de confondre les perſonnes, & de faire croire que le Pere & le S. Eſprit ne ſe ſont pas moins incarnés que le Fils.

2°. On dira bien de l'effet de ces opérations & des œuvres divines de J. C. que les trois perſonnes en ſont la cauſe & le principe; que le Pere & le S. Eſprit ont produit ces effets, auſſi-bien que le Fils. Il n'y a aucun danger dans ce langage, & il eſt entierement conforme à la vérité. J. C. dit: comme le Pere reſſuſcite les morts & leur rend la vie, ainſi le Fils donne la vie à qui il lui plaît. Joan. cap. 5. verſ. 21. Et encore: ſi je chaſſe les démons par l'Eſprit de Dieu, vous devez donc croire que le regne de Dieu eſt venu juſqu'à vous; *Si au-*

tem ego in Spiritu Dei ejicio dæmones, igitur pervenit in vos regnum Dei. Matth. cap. 12. verſ. 28.

3°. Les perfections divines du Verbe, appartiennent à J. C. & lui ſont attribuées; puiſque J. C. n'eſt autre choſe que le Verbe incarné; & c'eſt là-deſſus qu'eſt fondée la communication des idiômes ou propriétés des deux Natures. La toute-puiſſance du Verbe & ſa ſcience infinies, ſont attribuées à J. C. & à cet homme nommé Jeſus.

III. Cependant le diſciple du P. Berruyer, répond d'après ſon maître, que puiſque la puiſſance & la ſcience infinies & éternelles n'appartiennent point au Verbe en qualité de perſonne qui termine dans le temps le compoſé Théandrique, il s'enſuit que lorſqu'on parle de J. C. on ne lui attribue pas plus dans ſa connoiſſance & ſes actions, la ſcience & la puiſſance éternelles & infinies du Verbe, que du Pere & du S. Eſprit: *unde fit, ut cùm de Jeſu-Chriſto ſermo eſt, non magis ipſi tribuatur in cognoſ-*

cendo & in agendo æterna atque infinita Verbi ſcientia & potentia, quàm Patris & Spiritus ſanĉtj. p, 188, & diſſert. p. 6.

Le diſciple du P. Berruyer ayant tranſcrit cette propoſition, l'adopte & la regarde comme vraie : *Non ergo falſum enuntiat prædiĉta, propoſitio.* pag. 189.

Mais ſi la propoſition du maître & du diſciple n'eſt point fauſſe, il faut que les Théologiens renoncent à ce qu'ils appellent la communications des idiômes : car pourquoi eſt-ce que je dois dire, en parlant de J. C. cet homme eſt Dieu, eſt tout-puiſſant, il a une ſcience infinie ; ſi ce n'eſt parce que les attributs divins du Verbe lui appartiennent ? Que s'ils ne peuvent point être attribuées à J. C. il s'enſuit que, comme les attributs divins du Pere & du S. Eſprit, & les perfeĉtions de ces deux perſonnes ne forment aucune communication d'idiômes, il en doit être de même de ces perfeĉtions, en tant qu'elles ſont les perfeĉtions du Verbe. Voy. ſur cette queſtion tous les Théolo-

giens; il n'y a pas deux langages là-deſſus entre eux; & il faut avoir innové dans la foi pour rejetter & détruire la communication des idiômes. Voy. Witaſſe, *Tract. de incarnatione*, tome II, pag. 199 & ſuivantes. Tournely, pag. 609 & ſuivantes.

IV. Le ſyſtême du P. Berruyer le conduit néceſſairement à cette extrémité, & nous l'aurions dû remarquer dans notre premier Ouvrage. Voy. III Partie, Section IV & XIV. Neſtorius rejettoit la communication des idiômes ou propriétés. S. Cyrille voulant proſcrire l'erreur, aſſembla un Concile à Alexandrie, de tous les Evêques de la Province d'Egypte, & au nom de ce Concile écrivit à Neſtorius une Lettre ſynodale. Elle finit par douze anathêmes, dont voici le quatrieme. » Si quelqu'un » attribue à deux perſonnes ou à » deux hypoſtaſes, les choſes que » les Apôtres & les Evangéliſtes » rapportent comme ayant été dites » de J. C. par les Saints ou par lui » même, & applique les unes à

» l'homme confidéré féparément
» du Verbe de Dieu, & les autres
» comme dignes de Dieu au feul
» Verbe procédent de Dieu le
» Pere; qu'il foit anathême. Je prends ceci de M. Fleury, Hift. Eccl. tome VI, page 41.

Le P. Berruyer & fes difciples n'encourent-ils point cet anathême lancé contre le Neftorianifme; lorfqu'ils ne veulent point qu'on attribue à J. C. la toute-puiffance & la fcience infinie du Verbe ? fera-ce l'habit de Jéfuite qui les mettra à couvert de ces foudres ? Peuvent-ils être hérétiques impunément, & malgré les Canons de l'Eglife ?

V. Si les perfections divines ne peuvent point être attribuées à J. C. il faut auffi ne reconnoitre en lui aucune opération divine. Tous les Théologiens qui parlent fi différemment du P. Berruyer, & qui ont fuivi les traces de l'antiquité, diftinguent en J. C. les opérations divines des humaines. Ils ont puifé leur doctrine & leur langage dans la Tradition, & dans les Conciles.

Lorsqu'on n'a pas dessein d'innover dans la foi sur l'article des deux opérations de J. C. l'une divine & l'autre humaine, on consulte les décisions formées contre les Monothélites dans le septiéme siécle : il est aisé à un simple Fidele, qui ne néglige point les moyens de s'instruire de la doctrine perpétuelle de l'Eglise, de la trouver dans la lecture de l'Histoire Ecclesiastique de M. Fleury. Mais un Théologien, tel qu'un P. Jésuite, doit puiser jusque dans les sources indiquées par ce sage & éclairé Historien.

Voyons ce qu'il nous rapporte du sixiéme Concile général, tenu contre les Monothélites. Les Légats du Pape, dit-il, parlerent les premiers, & dirent, adressant la parole à l'Empereur : il y a environ 46 ans que Sergius, Evêque de ce Siége, & d'autres ont introduit de nouvelles expressions contraires à la Foi, enseignant qu'il n'y a en J. C. qu'une volonté & une opération. Le S. Siége a rejetté cette erreur, & les a exhortés à la quitter, mais inutilement

jusqu'ici, tom. IX. pag. 27. n'en pourroit-on pas dire autant du P. Berruyer ? Enfin M. Fleury, rapportant le précis de la décision du Concile, dit: « Le Concile y explique le Mystere de l'Incarnation, prouve & décide qu'il y a en J. C. deux volontés naturelles & deux opérations naturelles, & défend d'enseigner autre chose, sous peine de déposition pour les Clercs, & d'anathême pour les Laïcs. *ibid.* pag. 63. ».

Je demande si le P. Berruyer s'est conformé à cette décision, lorsqu'il a enseigné que les perfections du Verbe ne doivent point être attribuées à J. C. & que l'humanité dans J. C. est le principe *quo* de toutes les actions, pag. 101. C'est la doctrine empoisonnée de sa I. Dissertation latine, où il n'est occupé qu'à enlever à ce Fils éternel de Dieu toutes les marques de la divinité, & à priver les Chrétiens des preuves de la vérité de leur Religion. Ce n'est que dans le sens, dit-il, d'un pouvoir d'impétration, qu'il est dit dans les

Livres saints que J. C. faisoit des miracles : *eo unicè sensu dicitur Jesus-Christus Miraculorum effector.* pag. 15. Si ce Religieux avoit paru au milieu du sixiéme Concile général, & qu'il y eut osé proférer ses blasphêmes, n'auroit-il pas été condamné & dégradé sur le champ comme un hérétique & un ennemi de J. C. Cependant il y a plusieurs années que les Evêques connoissent ces blasphêmes, sans avoir le courage d'interdire au blasphémateur la liberté de les proférer. Quel assoupissement ! il y a plus de mille ans que cette hérésie a été foudroyée dans un Concile général, & le coupable est maintenant épargné ; que dis-je épargné ! il est respecté & honoré, approuvé & employé dans le sacré Ministere. La raison en est, que le coupable est un Jésuite, & que nous sommes dans la lie des siécles.

VI. Et pourquoi le P. Berruyer ne veut-il point attribuer à J. C. les perfections du Verbe ? C'est qu'il veut cacher aux Chrétiens sa divinité, sa filiation éternelle,

« J'avoue, dit-il, dans sa II dis-
» sertation, que ces deux dogmes,
» de la Trinité & de la Génération
» éternelle du Verbe, ne sont
» point renfermés formellement &
» explicitement dans la notion du
» Fils de Dieu, telle que je la dé-
» cris & que je la définis » : *Fateor ista dogmata duo non includi formaliter & explicitè in notione Filii Dei, qualis à nobis describitur aut definitur*, p. 77. Vous ne la décrivez donc point, comme ont fait les Apôtres & les Evangélistes, tous les Peres de l'Eglise, & en particulier S. Cyrille d'Alexandrie, que Dieu suscita dans le cinquiéme siécle, pour l'opposer à Nestorius & à tous ceux qui le suivroient dans ses égaremens. Dès que dans la notion du Fils de Dieu, donnée par le P. Berruyer, il n'y paroît rien d'éternel, est-il surprenant que ce Jésuite soutienne que l'on ne doit pas plus attribuer à Jesus-Christ la toute-puissance & la science infinie du Verbe, que du Pere & du S. Esprit? C'est nous dire avec Nestorius, que Jesus-Christ n'est pas
plus

plus le Verbe, qu'il n'est le Pere ou le S. Esprit.

VII. Mais écoutons encore le disciple d'un maître si orthodoxe. Le Théologien de Paris, en critiquant cet endroit du P. Berruyer, soit que la nature humaine de Jesus-Christ agisse dans l'ordre physique, soit qu'elle agisse dans l'ordre surnaturel, l'union hypostatique ne contribue quoi que ce soit, à rendre cette nature un principe complet dans ces actions, & à lui donner le complement d'un principe agissant : *Ad complementum autem naturæ Christi humanæ, in ratione principii agentis, & actiones suas sive physicè, sive supernaturaliter producentis, unio hypostatica nihil omninò conferat*, p. 22. Le Théologien, dis-je, remarque que la nature humaine de Jesus-Christ ne peut rien faire par elle-même, si elle est séparée de la personne du Verbe ; & qu'elle reçoit son complement en qualité de principe agissant, de la personne du Verbe : de sorte que tout ce que Jesus-Christ fait, peut & doit être attribué à la personne

du Verbe : *Natura Christi humanâ nihil per se, seclus â personâ Verbi, potest agere : completur à personâ Verbi in ratione principi agentis ; ita ut omnia quæ fiunt à Christo tribui possint & debeant personæ Verbi.* Et il ajoute, que penser autrement, c'est introduire deux personnes en Jesus-Christ : *Alias duplex in Christo persona inducitur*, p. 194 & 195. Que répond à cela le disciple du P. Berruyer ? En vrai Jésuite, il esquive la difficulté, comme le Théologien le lui reproche dans sa réplique; & évitant de contredire son maître, il ne dit point assez. Il veut nous enseigner que le Verbe ne tient point lieu d'intelligence, de volonté & d'autres facultés, à l'humanité de Jesus-Christ. Ignorons-nous cela ? Ne sçavons-nous pas que ce seroit-là l'hérésie d'Appollinaire, & un article des erreurs d'Arius lui-même, qui enseignoit que le Verbe tenoit lieu de l'ame en Jesus-Christ. Il s'agit de décider si la personne du Verbe étoit l'agent en Jesus-Christ. Si elle dirigeoit & gouvernoit toutes les actions de

Jesus-Christ : & par rapport aux opérations de sa nature humaine, il s'agit de sçavoir si le Verbe ne contribue en rien, *nihil omninò conferat*, ne contribue quoi que ce soit à rendre cette nature un principe complet de ses actions.

Or se déclarer pour la négative ; ainsi que fait le disciple du P. Berruyer, c'est enseigner que le Verbe ne contribuoit pas plus aux actions de l'humanité de Jesus-Christ, qu'aux actions d'un Jésuite. Le Jésuite a son libre-arbitre, l'humanité de Jesus-Christ l'avoit aussi ; & tous les deux sont en équilibre, & dans un égal équilibre. Le Jésuite a l'intelligence, la raison & toutes les facultés de l'ame raisonnable : l'humanité de Jesus-Christ les a aussi. Le Jésuite a un concours naturel pour les actions naturelles, & Dieu lui doit un concours surnaturel pour toutes les actions de l'ordre surnaturel : l'humanité sainte de Jesus-Christ étoit exactement dans le même cas. *Natura enim quatenus natura, suis est potentis naturalibus instructa, adeòque capax operationum*

naturalium tantùm, si non elevetur; supernaturalium verò, si elevetur per gratiam sanctificantem, & per gratias actuales adjuvetur, p. 194.

VIII. Mais quelle part aura donc le Verbe aux actions de cette humanité sainte ? Ici la piété & l'humilité chrétienne s'allarment, en voyant qu'on rabaisse si fort J. C. & qu'on releve si haut le pécheur. Voici de quoi les tranquilliser. Le Jésuite, parlant des actions de l'humanité de Jesus-Christ, ne prétend point exclure la personne : *Nec inde excluditur persona.* Car enfin une nature existante appartient nécessairement à quelque personne : *Quia natura necessario est alicujus personæ.* Mais enfin, quelle part cette personne divine aura-t-elle aux actions de l'humanité de Jesus-Christ ? Les dirigera-t-elle ? En aura-t-elle le gouvernement & la dénomination ? Sera-ce elle qui les produira par sa nature humaine & en y appliquant cette nature ? Le Jésuite n'auroit garde de parler ainsi : il pense tout autrement. A quoi se réduira donc le droit de

cette personne divine ? C'est qu'on lui attribuera toujours comme principe *quod*, tout ce qui est fait & produit par la nature : *Inquam semper refunditur, tanquam in principium quod, quodcumque fit aut elicitur à natura*, p. 194. C'est se tirer d'embarras par un terme scholastique, & ne point vouloir répondre à la difficulté : & c'est aussi ce que lui reproche poliment le Théologien dans sa réplique : *Ad quæ Verba non videtur respexisse Auctor responsionum*, p. 233.

L'Auteur du projet d'Instruction pastorale sur l'Ouvrage du P. Berruyer, l'a attaqué sur cet article. « Si l'union hypostatique, dit-il, » ne contribue rien à rendre l'humanité de Jesus-Christ complet & » suffisant pour agir : *Nihil omnino* » *conferat unio hypostaticæ*, le Verbe » seconde personne de la Trinité, » n'auroit pas plus de part aux actions de l'humanité, que le Pere » & le S. Esprit ; .... puisque son » union hypostatique n'y fait rien, » il n'est donc pas plus uni à cette » humanité que les deux autres per-

» sonnes ; il n'y a plus d'Incarna-
» tion ; ce Mystere est détruit.
» Comment le P. Berruyer pourra-
» t-il écarter ses conséquences ? »
p. 55.

IX. Ce disciple trop fidele du P. Berruyer répéte la même doctrine, p. 198 ; mais il y ajoute une assertion que nous ne devons point laisser passer. Il assure que le Verbe ne produit point physiquement les actions de l'humanité : *Nec physicè producit actiones*. Il faut être bien ennemi de la prémotion physique pour parler de cette maniere, & pour le dire de l'humanité sainte de Jesus-Christ.

Ce Jésuite n'a pas pris garde qu'en niant que le Verbe produise physiquement les actions de son humanité, il attaque l'union hypostatique. Car 1°. cette union est physique & substantielle ; il doit donc y avoir une influence physique & naturelle du Verbe sur l'humanité. 2°. Si le Verbe est véritablement le principe *quod* de toutes les actions de son humanité, il doit les produire toutes physiquement par cette

humanité. Nier cette vérité, c'est donner atteinte à l'union hypostatique, & autoriser le Nestorianisme. Nestorius étoit le protecteur des Pélagiens de son temps; il pensoit comme eux sur l'efficacité de la grace.

3°. Si le Verbe ne produisoit point physiquement les actions de l'humanité, en lui communiquant le mouvement, la déterminant & l'appliquant à chaque acte en particulier; sur quoi étoit donc fondée l'impeccabilité de l'Homme-Dieu? Sans doute qu'un Jésuite ne sera point embarrassé par cette question, & qu'il me répondra sans hésiter, que l'impeccabilité de l'humanité sainte étoit fondée sur son libre-arbitre & sur l'usage qu'il vouloit constamment faire pour le bien, de toutes les graces qui lui étoient données pour le tenir toujours dans un parfait équilibre. Je parlerai dans la suite contre un tel sentiment. Il suffira de remarquer ici, qu'en niant que le Verbe produise physiquement les actions de son humanité, on donne atteinte à l'impeccabilité de J. C.

4°. Enfin le disciple du P. Berruyer auroit dû au moins excepter tous les miracles que cet Homme-Dieu a opérés, auxquels son humanité a eu quelque part : car sans doute que cette humanité vouloit les faire ces miracles, qu'elle s'y déterminoit & aimoit à les faire, à guérir les malades, à ressusciter les morts, à chasser les démons du corps des possédés. Le Verbe, selon la doctrine des Peres de l'Eglise, se servoit alors de son humanité comme d'un instrument : il l'employoit & l'appliquoit à ces œuvres merveilleuses. Il agissoit donc alors physiquement sur son humanité ; & il est faux d'assurer en général, de toutes ses actions, que le Verbe ne les produisoit point physiquement : *Nec physicè producit actiones.*

X. Consultons les SS. Peres & les Docteurs de l'Eglise sur la coopération du Verbe à toutes les actions de son humanité. S. Augustin, *tract. 20 in Joan.* dit : le Fils de Dieu marchoit sur la mer, il plaçoit les pieds de son corps sur les flots ; l'humanité marchoit sur la

surface de la mer, & la divinité la conduisoit & la gouvernoit : *Ambulavit Filius super mare, pedes carnis fluctibus imposuit : caro ambulabat, & divinitas gubernabat*, num. 7. Et dans son Traité 19 : le Fils de Dieu, dit ce S. Docteur, qui est le Verbe de Dieu, possede l'humanité, comme l'ame possede le corps : *Filius Dei quod est Verbum Dei, habet hominem, tanquam anima corpus*, num. 15.

S. Cyrille d'Alexandrie se sert de la comparaison d'un instrument, pour nous faire connoître la dépendance où étoit l'humanité de la conduite & de l'opération du Verbe. Il s'est servi, dit ce redoutable ennemi du Nestorianisme, de sa propre chair, comme d'un instrument, pour les opérations du corps ; & également de son ame, pour toutes les passions humaines qui, en lui, étoient exemptes de tout vice : *Usus tanquam instrumento, propriâ quidam carne ad opera carnis .... animâ vero itidem propriâ ad humanas & expertes vitii passiones*, Dial. de Incarn.

L'ancien Auteur, connu sous le

nom de S. Denys, dit que depuis le moment de l'Incarnation, J. C. ne fait ni les actions divines purement en Dieu, ni les humaines en homme : *Ab incarnationis tempore non secundùm Deum divina gessit Christus, nec humana secundùm hominem*, Epist. 4. ad Caïum ; & que c'est de là que sont formées les opérations Théandriques. Or, je demande au disciple du P. Berruyer, si le Verbe ne produisoit pas physiquement ces sortes d'actions, par sa divinité & son humanité ? S'il n'y avoit pas une subordination entre la nature humaine & le Verbe, selon laquelle le Verbe dominoit sur la nature qu'il s'étoit unie, & la conduisoit pour lui faire produire ces actions ? Une telle subordination est contraire au systême Jésuitique.

Enfin S. Thomas, qui paroît avoir ramassé dans ses Ouvrages la doctrine des Peres & des Docteurs qui l'avoient précédé, employe, aussi bien que S. Cyrille, la comparaison d'un instrument, pour marquer la dépendance où étoit l'hu-

manité, de la divinité. La nature divine, dit ce S. Docteur, se sert de l'opération de la nature humaine comme de l'opération de son instrument; & de même, la nature humaine participe à l'opération de la divine, ainsi qu'un instrument participe à l'opération du principal agent : *Et tamen divina natura utitur operatione naturæ humanæ sicut operatione sui instrumenti : & similiter humana natura participat operationem divinæ naturæ, sicut instrumentum participat operationem principalis agentis*, 3 part. quæst. 19, art. I. in corp.; & dans sa réponse au premier argument, il enseigne : que l'opération divine de Jesus-Christ se servoit de l'humaine; & que son opération humaine participoit à la vertu de la divine : *quod divina operatio ejus utitur humanâ ; & humana ejus operatio participat virtutem divinæ operationis*.

Les Théologiens remarquent que dans cette comparaison, qui exprime l'efficacité du Verbe sur son humanité, les saints Docteurs sont très-éloignés d'enseigner, qu'en

Jesus-Christ, l'humanité fût un instrument passif & inanimé : c'étoit une cause active, raisonnable & libre ; mais subordonnée à la cause premiere, à laquelle elle étoit immédiatement & substantiellement unie.

XI. Je sens bien que je reviens souvent aux mêmes questions, & j'appréhende que cette répétition ne soit ennuyeuse pour mes Lecteurs ; mais je les supplie de remarquer que j'ai entrepris cet Ouvrage pour convaincre le P. Berruyer & ses disciples d'une obstination & d'une opiniâtreté très-criminelles. Il ne me suffit point d'avoir démontré les égaremens du maître, il faut encore que je montre que les disciples marchent sur ses traces, & qu'ils préférent ses sentimens & son nouveau langage à ceux des SS. Peres. Si, après avoir rapporté les paroles du P. Berruyer, je me contentois de dire que ses disciples ne parlent pas autrement que lui dans leurs écrits, mes Lecteurs ne seroient pas si frappés ni si convaincus de la

grandeur du mal, qu'ils le feront; si après avoir attaqué & défait le chef, je tourne mes armes contre les soldats.

D'ailleurs leurs écrits méritent qu'on les attaque à part; ils ont même quelque chose de particulier: ils présentent les mêmes erreurs; mais les couleurs dont ils ont soin de les farder, sont différentes. Ces écrits sont une Défense du systême du P. Berruyer. Ils sont composés pour en faire l'apologie; n'est-il pas nécessaire que je les examine en particulier, que j'en découvre les défauts, & que je prouve qu'ils renferment les mêmes impiétés & les mêmes blasphêmes que les dissertations de ce chef du Berruyérisme. Il n'y a pas de meilleur moyen pour exposer au grand jour toute l'étendue du mal, & pour faire voir que cette contagion gagne du terrain, qu'elle se répand & se fortifie.

XII. Après ces excuses, que je fais à ceux qui me feront l'honneur de lire cet Ouvrage, je vais continuer de poursuivre le disciple du

P. Berruyer. Cet impie ose dire, p. 202, que J. C. qui n'existoit point avant l'union hypostatique, & qui a été fait après cette union, ne peut point être regardé comme ayant opéré cette union divine, & qu'on ne peut point dire que ce soit lui qui l'ait faite : *Neque enim Christus qui non erat ante unionem ; & qui post unionem factus est, potest dici divinam unionem operatum esse.* Ici le disciple n'est-il pas plus mauvais que le Maître? Car je ne me rappelle point d'avoir lu une telle proposition dans les dissertations du P. Berruyer. Nestorius auroit parlé ainsi : car, selon cet Héréfiarque, le Verbe étoit de toute éternité ; mais Jesus-Christ n'étoit point avant sa conception dans le sein de Marie. Aussi, disoit-il, les divines Ecritures n'assurent nulle part que Dieu soit né de la Vierge, mais Jesus-Christ. *Divina proinde Scriptura Deum ex Christiparâ Virgine genitum esse nusquam affirmat, sed Jesum Christum. Actione 1. Concilii Ephesini.*

Nous pouvons même dire, que cette expression : le Christ qui n'exis-

toit point avant l'union : *Christus qui non erat ante unionem*, est digne de Photin Evêque de Sirmich. Voici comment M. Tillemont parle des erreurs de Photin, dans ses mémoires pour l'Histoire Ecclésiastique, t. VI. p. 329. Photin reconnoissoit que Jesus-Christ étoit né du Saint-Esprit & de Marie. Il disoit aussi que le Verbe avoit habité en lui, & s'étoit uni à lui d'une maniere particuliere : & il semble qu'il lui accordât le titre de Fils de Dieu, & même celui de Dieu, selon Cassien ; sans vouloir néanmoins qu'il fût avant Marie, ni qu'il eût créé le monde ; ni qu'il fût avant tous les siécles. Et, quand on lui objectoit les passages de l'Ecriture, qui prouvent son éternité, il prétendoit s'en défaire, en disant que c'étoient des Prophéties qui regardoient le temps de la naissance qu'il avoit tirée de Marie, ou qu'ils regardoient le Verbe ; & ce dernier eût été véritable, s'il eût cru que Jesus-Christ même étoit le Verbe.

J'ai voulu rapporter ce passage tout au long, afin de désabuser cer-

taines personnes qui pourroient se laisser éblouir par plusieurs expressions Catholiques qui se trouvent mêlées parmi les erreurs du systême du Pere Berruyer. Il ne suffit point d'exprimer certaines vérités, il faut n'en combattre aucune. Photin, qui faisoit aussi ce mêlange monstrueux, n'en étoit pas plus Catholique.

XIII. Que le Disciple du P. Berruyer apprenne que Jesus-Christ étoit hier, qu'il est aujourd'hui, & qu'il sera le même dans tous les siécles : *Jesus Christus heri, & hodie ; ipse & in sæcula. Ad Hæb.* cap. 13. v. 8. Qu'il apprenne que tous les Catholiques font profession publique de croire en J. C. Notre Seigneur, Fils unique de Dieu, & engendré du Pere avant tous les siécles : *Et ex Patre natum ante omnia sæcula.* Qu'il accorde cette profession de Foi, avec son blasphême : *Christus qui non erat ante unionem*, p. 202.

Et ce que ce Jésuite ajoute, que Jesus-Christ a été fait après l'union : *Et qui post unionem factus est*, est même si révoltant, que le P. Berruyer a toujours évité de parler ainsi. Si

ce n'a été qu'après l'union, & non dans l'union même que Jesus-Christ a été fait, je demande combien il s'est écoulé de momens depuis cette union ? N'y en eût-il qu'un, il s'ensuivra dans le systême impie de ce Jésuite, que la sainte Vierge n'a point conçu le Fils éternel de Dieu; mais seulement un pur homme qui fut ensuite uni au Verbe; & qu'après cette union, Jesus-Christ fut fait : *Christus qui non erat ante unionem, & qui post unionem factus est.*

Je ne vois point ce que ce Jesuite plus téméraire encore que le Pere Berruyer peut me dire pour excuser son impiété. Me répondra-t-il, que par le nom de Christ, il entend l'homme conçu dans le sein de Marie ? Mais, en voulant éviter de parler en Nestorien, peut-on dire que l'homme n'a été fait Christ qu'après son union au Verbe ? Selon saint Thomas, on ne peut pas dire : l'homme a été fait Dieu. *Homo factus est Deus.* 3. part. quæst. 16. art. 7.

XIV. Enfin, ce Jésuite avance une nouvelle erreur, lorsqu'il assure

que l'on ne peut point dire que Jesus-Christ ait opéré cette union divine : *Neque enim Christus potest dici divinam unionem operatum esse.* p. 202. Il faut avouer que si Jesus-Christ n'est point le Verbe, mais qu'il soit distingué de lui ; ce n'est pas lui, qui avec son pere & son Esprit-saint, a opéré cette divine union : mais le symbole de notre foi s'oppose à cette erreur. *Credo in unum Dominum Jesum Christum, Filium Dei unigenitum ; qui propter nos homines & propter nostram salutem descendit de cœlis ; & incarnatus est.* Il est donc de foi que Jesus-Christ a opéré cette union divine, en s'incarnant & unissant à sa personne l'humanité, au moment qu'elle fut formée dans le sein de la Vierge Marie, qui conçut ainsi Jesus-Christ Notre Seigneur, le Verbe & le Fils éternel du Pere éternel.

Or comme cette union divine est une œuvre *ad extrà*, & que toutes les œuvres de cette espece sont inséparablement communes aux trois personnes : *Inseparabilia enim sunt opera Trinitatis S. Aug. tract. 20. in*

Joan. il s'ensuit que Jesus-Christ Notre Seigneur, la seconde personne de la Sainte Trinité, a fait cette œuvre ineffable, avec son Pere & son esprit saint; quoique ce soit lui seul qui s'est uni à cette humanité. Comme si trois personnes aidoient en même-temps à revêtir l'une d'entre elles d'un habit, il n'y en auroit qu'une seule qui se trouveroit habillée; quoique toutes trois eussent coopéré à la revêtir.

XV. Je lis à la pag. 204 une assertion qu'il seroit impossible de trouver dans les écrits des Peres & des Docteurs de l'Eglise. J'en ai déja parlé dans mon premier écrit contre le Pere Berruyer; mais faut-il se taire maintenant, que son trop fidéle disciple la répéte & la soutient? Le Théologien de Paris dit que, de la doctrine du Pere Berruyer touchant la filiation de Jesus-Christ, il s'ensuit que Jesus-Christ est fils de lui-même, aussi-bien que du Saint-Esprit; ce qu'on ne peut avancer sans absurdité. *Cum inde sequatur Christum esse sui ipsius filium, sicut Spiritûs Sancti : quæ non sine absurditate proferri possunt.*

Le disciple du Pere Berruyer n'est point frappé de cette réflexion. Un Jesuite ne recule jamais ; & les monstres mêmes ne l'arrêtent point. Il déclare que du sentiment du Pere Berruyer il s'ensuit , que Jesus-Christ, en tant qu'homme, est dans un sens réel le fils de lui-même en tant que Dieu. *Hinc quidem sequitur, quod in sensu reali Christus, quatenus homo, sit sui filius quatenus Deus est*, p. 204. Ainsi , écoutez-le bien , Chrétiens qui adorez trois personnes en un seul Dieu ; un disciple du Pere Berruyer vous annonce , que réellement Jesus-Christ est fils de la seconde de ces trois personnes. Si vous lui demandez le comment de ce mystere inconnu aux Apôtres , il vous apprend que Jesus-Christ en tant qu'homme est fils de lui-même, en tant que Dieu. Voilà donc deux personnes en Jesus-Christ ; l'une pere , & l'autre fils. Non , s'écriera le Jesuite ; mais , Jesus-Christ est fils de lui-même. Il s'est donc engendré lui-même ? C'est un fils qui est son propre pere ; & un pere qui est son propre fils. Peut-on rendre

plus méprisable la Religion chrétienne aux yeux des Déistes, des Juifs & de tous les Payens. S. Augustin dit, qu'aucune chose ne s'engendre elle-même : *Nulla res generat seipsam*, lib. 1. de Trin. cap. 1.

Mais je voudrois demander à ce Jésuite, si ses Confreres, dans les Missions Orientales & Occidentales, prêchent un tel Evangile ? S'ils annoncent Jesus-Christ comme Fils de lui-même, *sui Filius*. Si une telle doctrine n'a jamais fait partie de l'Evangile que l'Eglise chrétienne annonce aux peuples qu'elle veut attirer dans son sein, par quel délire les Jésuites se portent-ils à la publier au milieu de la France ? Veulent-ils y établir un nouveau Christianisme ? Se flattent-ils d'y trouver des Evêques qui autoriseront cet enseignement, que J. C. est Fils de lui-même, dans un sens réel & véritable : *sit sui Filius*. Une telle rêverie avoit été conçue dans le cerveau de Praxeas & de ses disciples, au rapport de Tertullien : *ipse se inquiunt Filium sibi fecit*, lib. advers. Praxeam.

Voyez M. de Tillemont, art. des Sabelliens, Tom. IV, p. 237 & ſuiv. Devoit-on s'attendre à la voir renaître tant de ſiécles après.

XVI. Les raiſons que ce Diſciple du P. B. donne pour défendre ſon ſentiment, ſont dignes d'un homme qui ne ſçait pas diſtinguer la nature des choſes. Il ne répugne pas, dit-il, que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme ſoit ſoumis & obéiſſant à lui-même en tant que Dieu : *Sicut non repugnat eumdem Chriſtum quatenus hominem eſſe ſubjectum ſibi quatenus Deo*, p. 205. Et il fait enſuite la même réflexion touchant la ſatisfaction : Jeſus-Chriſt ne s'eſt-il pas ſatisfait à lui-même en tant que Dieu ? Par où il prétend prouver, que Jeſus-Chriſt en tant qu'Homme a été réellement ſon propre Fils en tant que Dieu.

Que ce Jéſuite eſt aveugle ! Il ne voit pas la différence qu'il y a entre la filiation & la ſoumiſſion. Celle-ci ſe trouve ſouvent entre deux parties d'un même tout, & qui compoſent une même nature. Ainſi notre corps eſt ſoumis à notre ame ; il ne doit

point se révolter contre elle. Dans notre ame même, notre volonté doit être soumise à notre raison, suivre les regles qu'elle lui prescrit selon la loi naturelle, & modérer ses amours & ses desirs selon cette lumiere. Mais la filiation est relative à la paternité, & l'une & l'autre appartiennent à deux personnes distinctes. Rappellons ici l'axiome de S. Thomas : la filiation convient proprement à la personne, & non à la nature : *Fliatio propriè convenit hypostasi vel personæ, non autem naturæ*, 3. part. quæst. 23, art. 4. Puis donc que ce Jésuite distingue en Jesus-Christ un Pere & un Fils, il est convaincu d'y admettre deux personnes. Anathême au Nestorianisme.

Ainsi on doit dire que l'humanité sainte de Jesus-Christ étoit parfaitement soumise au Verbe, & qu'elle dépendoit de lui en toutes choses. C'étoit le Verbe, le Fils de Dieu qui la déterminoit & la dirigeoit dans toutes ses actions. Le Verbe lui imposoit des loix, & elle obéissoit; & c'est par son obéissance & par

ſes ſouffrances qu'elle a ſatisfait au Verbe. Mais de ſi grandes vérités peuvent-elles s'allier avec l'erreur qui aſſure que réellement Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, eſt Fils de lui-même en tant que Dieu ?

XVII. La propoſition du diſciple du P. Berruyer renferme une autre erreur, c'eſt que réellement le Pere éternel ſeroit l'Aïeul de Jeſus-Chriſt, & que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, devroit l'appeller, non ſon Pere, mais ſon Aïeul, ſon grand-Pere. Toutes ces rêveries n'appartiennent-elles point aux Eons des Valentiniens ? Dans quel ſiécle ſommes-nous, où il eſt permis de publier impunément de ſi monſtrueuſes extravagances !

On comprend aiſément que le diſciple du P. Berruyer a raiſon d'appeller Nouvelle cette Filiation faite dans le temps par l'union hypoſtatique : *Hoc intelligit de novâ illâ Filiatione per unionem in tempore factâ*, page 208. Les SS. Peres nous parlent ſouvent de la nouvelle Naiſſance de J. C. *Novâ Nativitate generatur*, dit S. Léon, *Serm.*

2. A

21. *in Nativ. Domini.* Mais j'ignore que quelque Docteur de l'Eglise ait parlé de cette nouvelle filiation, relativement à Dieu, qui forme une relation réelle entre ce nouveau Fils & son Pere. Si la Tradition fournissoit au P. Berruyer quelque passage formel, pour prouver la Thèse, que ne le rapportoit-il ? Ce Jésuite craignoit peut-être de se deshonorer en citant un S. Pere, & en s'autorisant d'un témoignage des anciens Maîtres de la doctrine chrétienne. En effet, un Jésuite est un Auteur grave par lui-même, & son sentiment suffit pour rendre probable tout ce qu'il avance. Les nouveautés les plus extravagantes, deviennent respectables, dès qu'elles sortent de la bouche d'un Jésuite. Ainsi, pourquoi s'appuyeroit-il de l'autorité des Peres ? Dans le vrai le P. Berruyer n'a cité, dans ses dissertations & dans ses défenses, aucun de leurs passages ; parce que s'étant écarté de leur doctrine ancienne & commune, il ne pouvoit qu'y trouver sa condamnation. C'est un bien qu'il en ait agi de la

ſorte ; car s'il avoit couvert & diſſimulé ſes erreurs, en les mêlant & les liant avec des citations des paſſages de nos maîtres dans la Foi, il auroit fait illuſion à un plus grand nombre de perſonnes que le reſpect pour l'antiquité arrête, & qui ne ſont point en état de confronter les témoignages des Peres avec les opinions erronées d'un Jéſuite.

SECTION II.

I. Continuons d'attaquer les réponſes faites par un Jéſuite, aux notes d'un Théologien. Le diſciple du P. Berruyer montre un grand attachement aux ſentimens de ſon maître. Dans la premiere Section de cette ſeconde partie, j'ai fait voir quelques-uns de ſes égaremens touchant J. C. dans ſon incarnation: dans cette II. Section, j'examinerai ſes erreurs ſur l'Homme-Dieu par rapport à ſa mort & à ſa réſurrection. Tous ces myſteres ſont liés les uns aux autres; & quiconque s'écarte de la vérité touchant l'Incarnation, en ſoutenant, par exem-

ple, que J. C. eſt devenu Fils de Dieu en trois perſonnes, réellement Fils du Pere, du Verbe & du S. Eſprit, par une nouvelle filiation fondée ſur l'humanité, celui-là continuera de s'éloigner de la vérité, en aſſurant que J. C. à ſa mort, a ceſſé d'être Fils de Dieu, puiſqu'il a ceſſé d'être Homme; & que par ſa réſurrection, il a recommencé d'être Fils de Dieu, de Dieu, dis-je, en trois perſonnes. Ces erreurs qui ont été enfantées par le P. Berruyer, & qui ſont ſoutenues par ſes diſciples, méritent toute notre attention; & puiſque les Jéſuites qui ont embraſſé le ſyſtême de ce Pere, ont écrit pour en faire l'apologie, & qu'ils ſont réſolus à le défendre, nous ne devons rien négliger de notre côté pour les obliger au ſilence, en manifeſtant à toute l'Egliſe les ſentimens empoiſonnés qu'ils conçoivent dans leurs eſprits, & dont ils veulent infecter toute la terre.

Or rien n'eſt plus propre à faire connoître ces maîtres d'erreurs, que de ne point ſe laſſer d'attaquer

les assertions qu'ils ne se lassent point eux-mêmes de répéter. Il faut être constant dans ce combat, puisqu'ils sont obstinés & opiniâtres à le soutenir ; & jusqu'à ce qu'ils cessent d'enseigner leurs impiétés, nous ne devons cesser de crier contre leur enseignement. La foi seroit-elle plus foible que l'infidélité ; & la vérité connue nous inspireroit-elle moins de fermeté, que l'erreur n'en inspire à ceux qui l'aiment ? Je m'en vais donc encore une fois remettre sous les yeux des Chrétiens, des objets dont ils ont horreur; & leur faire remarquer que les mêmes monstres que le P. Berruyer a mis au jour, sont nourris & élevés par ses disciples.

II. Le Théologien de Paris critiquant la doctrine du P. Berruyer ; fait cette réflexion : il est de foi que J. C. est descendu aux Enfers. Or J. C. est le Fils de Dieu ; donc le Fils de Dieu est descendu aux Enfers, & il a été Fils de Dieu pendant les trois jours de sa mort ; *Ergo triduo quo descendit ad inferos, fuit Filius Dei*, pag. 212. Et ce que

le P. Berruyer ajoute, que la dénomination de Fils de Dieu, tombé sur l'humanité unie au verbe, ne justifie point son sentiment; parce que la qualité de personne en J. C. est prise du Verbe divin : *Nec est quod addatur, quatenus cadit illa denominatio in humanitatem Christi verbo unitam : nam ratio personæ in Christo desumitur à verbo divino.* Ibid. Rien de plus juste & de plus clair que ce raisonnement. Que répond à cela le disciple du P. Berruyer? Bien des choses qu'on ne lui dispute point & dont il n'est pas question, & quelques erreurs mêlées avec des vérités. 1°. Il répond, que pendant les trois jours de sa mort, J. C. n'étoit point un homme; donc il n'étoit point Fils de Dieu, en tant qu'homme : *Per triduum mortis Christi, Christus non erat homo; ergo prout homo non erat Filius Dei*, pag. 211. N'est-ce pas abuser de la patience des gens, & vouloir faire illusion aux Lecteurs. Le P. Berruyer a soutenu que, par sa mort, J. C. a cessé d'être le Fils de Dieu; & qu'il n'étoit pas même capable

III. Après cette premiere assertion, le disciple du P. Berruyer en ajoute une seconde encore plus remarquable. Jesus-Christ, dit-il, ainsi que la Foi nous apprend, est descendu aux Enfers. Mais tout J. C. n'y est point descendu: *Christus descendit ad Inferos, ut fides docet, sed non totus*, pag. 211. C'est ainsi que ce Jésuite ne craint point de contredire formellement S. Thomas. Avant de citer ce Docteur Angélique, je remarquerai que ce mot masculin *Totus*, qui signifie la personne de J. C. doit être distingué du mot *neutre Totum*, qui signifie les deux natures de J. C. jointes en une même personne. Que fait le Jésuite, il confond l'un avec l'autre; & assure que tout J. C. n'est point descendu aux Enfers; parce que son corps, qui est une de ses parties, étoit dans le tombeau: *Christus descendit ad inferos, sed non totus: corpus enim Christi pars ipsius erat.* Ibid.

Cette façon de parler donne l'idée de J. C. comme d'un tout composé de plusieurs parties. Or la Foi

ne nous permet pas de regarder la divinité, l'ame & le corps de J. C. comme diverſes parties jointes enſemble pour compoſer un tout. C'eſt la doctrine commune de tous les Théologiens; & même S. Bonaventure, Scot & tous les Théologiens Scotiſtes nient que la perſonne de J. C. ſoit compoſée. Ainſi S. Athanaſe rejette cette compoſition de parties en une perſonne, & il ne reconnoît qu'une union des deux natures parfaites : *Cernis in una perſona non partium compoſitionem, ſed perfectam naturarum conjunctionem. Apud Euthymium, part. 2. Panopliæ dit. 15.*

IV. Ecoutons maintenant ſaint Thomas. C'eſt dans la 3. part. de ſa Somme, quæſt. 52, art. 3. qu'il examine, ſi tout J. C. eſt deſcendu aux Enfers : *utrum Chriſtus fuerit totus in Inferno.* Et ce S. Docteur, après avoir établi la différence qu'il y a entre *Totus*, qui indique la perſonne, & *Totum*, qui ſignifie les natures, enſeigne, que quoique par la mort l'ame de J. C. eut été ſéparée de ſon corps, ni l'un ni

l'autre ne fut pourtant séparé de la personne du Fils de Dieu ; c'est pourquoi il faut reconnoître que durant les trois jours que dura cette mort, tout J. C. fut dans le tombeau, parce que toute la personne y fut avec le corps qui lui étoit uni. Et il faut dire aussi que tout J. C. fut dans l'Enfer, parce que toute sa personne s'y trouva avec l'ame qui lui étoit unie : *In morte autem Christi licet anima fuerit separata à corpore, neutrum tamen fuit separatum à persona Filii Dei. Et ideo in illo triduo mortis Christi, dicendum est quod totus Christus fuit in sepulchro, quia tota persona fuit ibi per corpus sibi unitum : & similiter totus fuit in Inferno, quia tota persona Christi fuit ibi, ratione animæ sibi unitæ.* In Corp. art. Et on peut voir les réponses du Docteur Angélique, aux objections qu'il se propose : il y soutient constamment sa doctrine.

Dans la réponse au premier argument, il déclare, que le corps, qui étoit alors dans le tombeau, ne fait point partie de la personne incréée de J. C. *Dicendum quòd corpus*

quod tunc erat in sepulchro, non est pars personæ increatæ. Nous venons d'entendre dire le contraire au disciple du P. Berruyer : *corpus enim Christi pars ipsius erat.* pag. 211. C'est ainsi que ce Jésuite se plaît à contredire S. Thomas.

Un ancien Auteur, dont l'ouvrage, dans les manuscrits & dans les anciens imprimés, a été attribué à S. Augustin, après avoir distingué les deux natures de J. C. enseigne que le Fils de Dieu a été tout sur la Croix, & tout dans les Enfers : *Totus ergo Filius apud Patrem . . . totus in Cruce, totus in Inferno. De symbolo, Serm. ad Cathecumenos, cap. 7.* C'est ainsi que l'on parle, lorsqu'on ne reconnoît qu'une personne en J. C. N'est-il pas de foi, que toute la personne de N. S. J. C. descendit aux Enfers ? *Credo in Jesum-Christum qui crucifixus, mortuus & sepultus ; descendit ad Inferos.* Voilà ce que porte le Symbole des Apôtres, que cet ancien Ecrivain expliquoit aux Cathécuménes.

V. Le disciple du P. Berruyer

me dira que dans l'endroit que j'examine ici, il reconnoît que le Verbe étoit uni substantiellement & hypostatiquement à chaque partie séparée de l'humanité de Jesus-Christ : *Licet Verbum esset substantialiter & hypostaticè unitum singulis humanitatis Christi partibus separatis*, pag. 211.

Ce Jésuite, je l'avoue, reconnoît cette vérité & quelques autres qui appartiennent à ce Mystere, ainsi que je l'ai déja remarqué ; mais pourquoi y entremêle-t-il des erreurs qui attaquent & contredisent ces vérités ? S'il les respecte, pourquoi les affoiblit-il ? Telle est la coutume de la plûpart des Jésuites : ils parlent de la prédestination, de la grace, de la charité ; mais en même-temps qu'ils emploient ces noms sacrés, ils ne cherchent qu'à en détruire la réalité.

Si ce Jésuite croit sincérement que le Verbe étoit substantiellement uni à son ame, puisque le Verbe est la personne même de Jesus-Christ ; cette sainte ame ne fut donc jamais séparée de sa personne ; ce fut donc

une personne qui descendit aux enfers ; non une partie de la personne, (car l'ame n'est point partie de cette personne divine) mais toute la personne divine de J. C. *Totus Christus*, descendit aux enfers. Un Nestorien ne peut point comprendre ni croire un tel mystere, parce qu'il s'est écarté de la doctrine Evangélique & qu'il a tourné le dos à cette lumiere céleste.

VI. Pour éclaircir de plus en plus cette vérité, faisons ici quelques réflexions. 1°. Lorsqu'un homme ordinaire vient à mourir, sa personalité humaine est détruite, son ame n'est point une personne humaine, encore moins son corps : ce sont deux parties séparées, qui ne composent plus ce tout parfait qui faisoit l'homme. Mais lorsque J. C. fut mort, sa personne ne fut ni détruite, ni affoiblie en rien, & elle ne souffrit aucun changement par la mort. Son ame fut toujours unie à sa personne, à la totalité de cette unique personne divine. Et son corps de même continua d'être uni substantiellement à sa pro-

pre personne. D'où il s'ensuit que c'étoit la personne du Fils de Dieu qui étoit enfermée dans le tombeau ; c'étoit aussi la même personne qui étoit dans les enfers. Voyez le Catéchisme du Concile de Trente, chap. 6, art 5. *His autem verbis simul etiam confitemur eamdem Christi personam eo tempore & apud inferos fuisse, & in sepulchro jacuisse. Quod quidem cùm dicimus, nemini mirum videri debet, propterea quòd, ut sæpè jam docuimus, quamvis anima à corpore discesserit, nunquam tamen divinitas, vel ab anima, vel à corpore separata est.*

2°. La totalité de la personne de Jesus-Christ ne dépend point de son ame, ni de son corps, unis entr'eux ou séparés. Car cette personne divine n'a rien reçu & elle n'est point composée de diverses parties. 3°. C'est cette personne de l'ame dont nous parlons, qui étoit Fils de Dieu, même dans la descente aux enfers ; c'étoit donc le Fils de Dieu qui descendoit alors aux enfers, lorsque cette ame y descendoit.

Si ce sont-là autant de vérités ; à quel dessein ce Jésuite, disciple du P. Berruyer vient-il nous dire, que durant les trois jours de sa mort, Jesus-Christ n'étoit point le Fils de Dieu en tant qu'homme : *Ergo prout homo, non erat Filius Dei*, p. 211 ; & qu'il ne descendit pas tout dans les enfers : *Christus descendit ad inferos, sed non totus*, ibid. Il a répété & soutenu les mêmes assertions dans sa réponse à la réplique du Théologien. Voyez p. 275 & 276. & que Jesus-Christ, par sa mort, a cessé d'être Fils de Dieu en tant qu'homme : *Christus per mortem desiit esse Filius Dei in ratione hominis*, p. 213. Ici l'on voit une addition à la proposition du P. Berruyer ; elle consiste en ces mots, EN TANT QU'HOMME, *in ratione hominis*. Et ce que je ne dois pas négliger de faire remarquer, c'est que le maître s'expliquant lui-même, dans sa propre défense, en avoit déja fait une à sa proposition, en y ajoutant le mot *appellé* : qui a cessé d'être *appellé* Fils à sa mort, p. 139 : le disciple fournit une autre addition,

sans paroître rejetter la premiere; & il nous dit, que Jesus-Christ, par sa mort, a cessé d'être Fils de Dieu, en tant qu'homme, *in ratione hominis*. Il faut ici opter entre ces deux additions; car l'une des deux est superflue.

VII. Le jugement que l'on porte de la filiation de J. C. dans sa mort, regle celui que l'on s'en forme, lorsque victorieux de l'Enfer, il ressuscita d'entre les morts. Un Jésuite qui a dit, que J. C. en mourant cessa d'être Fils de Dieu, en tant qu'homme, est conduit naturellement à dire, que dans sa résurrection il redevint de nouveau Fils de Dieu, en tant qu'homme; & c'est-là aussi la créance du disciple du P. Berruyer: *Per resurrectionem excitatus est homo qui ex corpore & anima unitis constat; & hôc ipso factum est, ut Christus, quatenus homo, rursus fieret Filius Dei filiatione temporali*, pag. 211.

Ce Religieux assure la même chose dans sa réponse à la réplique du Théologien. La résurrection, dit-il, par laquelle il est arrivé que

le Verbe a été de nouveau homme ; a fait aussi que le Verbe a été de nouveau Fils de Dieu, en tant qu'homme : *Ergo resurrectio per quam fit ut Verbum denuo sit homo, facit ut Verbum denuo sit Filius Dei in ratione hominis*, p. 276.

VIII. Avant de relever les vices cachés dans les propositions du Jésuite, je ferai précéder deux ou trois réflexions. 1°. L'on doit dire que Jesus-Christ, par sa résurrection est devenu homme de nouveau ; cette assertion est très-conforme à la vérité, & elle ne peut servir qu'à assurer d'avantage qu'il étoit certainement mort, que son ame sainte avoit été réellement séparée de son corps, & que par cette séparation il avoit cessé d'être homme. C'est l'idée même que renferme & que présente la résurrection de tout homme, & par conséquent de Jesus-Christ.

2°. Le Verbe n'est pas Fils de Dieu, parce qu'il est homme ; il l'est de toute éternité, & il l'étoit avant l'Incarnation ; & c'est par sa qualité éternelle de Fils de Dieu ;

que s'étant fait homme, il a communiqué les grandeurs de Fils de Dieu à l'humanité, dont il est devenu la personne. Car l'union hypostatique de l'humanité au Verbe Fils éternel de Dieu, a fait que l'Homme est Dieu & Fils de Dieu. *Talis erat illa susceptio*, dit S. Aug. *quæ Deum hominem faceret, & hominem Deum. Lib. 1. de Trin. c. 12.*

3°. Le Verbe cessant d'être homme par la mort sur la Croix, n'a pas cessé d'être Fils de Dieu; il n'a rien perdu de sa filiation divine; cette filiation a été aussi parfaite & aussi entiere après la mort, qu'elle étoit auparavant: car la filiation affecte la personne, & J. C. n'a pas cessé d'être une personne.

4°. Donc on ne peut pas dire que la résurrection ait fait que le Verbe ait été de nouveau Fils de Dieu: *Resurrectio facit ut Verbum denuo sit Filius Dei.* Et ce qu'on y ajoute pour modifier cette proposition, semble supposer que le Verbe tire sa filiation de l'humanité. S. Thomas enseigne que, quoique J. C. selon sa nature humaine, ait

été créé & justifié, on ne doit pourtant dire de lui, selon cette nature, qu'il soit Fils de Dieu, qu'à raison de sa génération éternelle, par laquelle il est Fils du Pere seul: *Unde quamvis secundùm humanam naturam sit creatus & justificatus, non tamen debet dici Filius Dei, neque ratione creationis, neque ratione justificationis, sed solùm ratione generationis æternæ, secundùm quam est Filius Patris solius.* 3. part. quæst. 32. art. 3. in Corp.

IX. Examinons maintenant les propositions du disciple du P. B. Par la réunion, dit-il, de l'ame & du corps de J. C., il est arrivé que J. C. en tant qu'homme, est devenu de nouveau Fils de Dieu, selon une filiation temporelle: *Et hôc ipso factum est, ut Christus quatenus homo, rursus fieret Filius Dei filiatione temporali*, pag. 211.

Je m'en vais lui prouver par les principes de son maître, qu'il faut qu'il soutienne, que par la résurrection la nature divine a été de nouveau réunie à l'ame & au corps de J. C. en unité de personne; &

que la communication des idiômes ou des propriétés a recommencé entre le Verbe & son ame & son corps ; d'où il s'ensuivroit que l'union hypostatique & que la communication des idiômes avoient été interrompues par la mort.

Je le prouve. Selon lui & son maître, la résurrection de J. C. a été une nouvelle & véritable génération : *Hominis Dei resurrectio vera fuit, & nova veri nominis generatio respectu Dei suscitantis, & Jesu-Christi à mortuis suscitati.* Dissert. pag. 64. Or une vraie & une nouvelle génération par rapport à J. C. mort, n'est autre chose qu'une vraie & nouvelle réunion de la nature divine à l'ame & au corps de J. C. en unité de personne ; donc la résurrection de J. C. a opéré cette réunion : d'où il s'ensuivroit que l'union hypostatique auroit été interrompue ; ce qui est une hérésie. Car c'est un principe constant, fondé sur la doctrine de la Tradition, que le Verbe n'a jamais abandonné ce qu'il a pris une fois par l'union hypostatique : *quod*

ſemel Verbum aſſumpſit, nunquam dimiſit. Je ne citerai point ici une foule de paſſages des Peres de l'Egliſe, pour prouver cette vérité. Voyez les Théologiens, ſur l'indiſſolubilité de l'union hypoſtatique. Il n'y a point deux ſentimens parmi eux; parce que les Symboles & la Tradition ſont clairs ſur cet article. S. Léon, *Serm. 17. de Paſſione, cap. 1.* dit, que l'union qu'il y a en J. C. entre la nature de Dieu & la nature de l'homme, eſt ſi forte qu'elle n'a pû être rompue par le ſupplice de la Croix, ni détruite par la mort : *in tantam unitatem Dei & hominis natura convenit, ut nec ſupplicio potuerit dirimi, nec morte disjungi.* Un Jéſuite veut-il diviſer ce que la mort même n'a pû ſéparer?

Il ne me reſte à prouver que; ſelon le P. Berruyer, une vraie & nouvelle génération par rapport à Jeſus-Chriſt mort, a été une vraie & nouvelle réunion du Verbe à ſon ame & à ſon corps. Tout ce que ce Pere dit dans ſa ſeconde diſſertation, pour prouver, par ce qu'il

appelle une raison Théologique, sa premiere proposition, me servira de preuve. Je n'en prendrai qu'une partie. Le P. Berruyer, voulant prouver que, dans l'Incarnation du Verbe, le Dieu véritable subsistant en trois personnes, a véritablement engendré Jesus-Christ, raisonne ainsi. Par l'action extérieure, passagere & libre du Dieu unique, subsistant en trois personnes, qui unit l'humanité sainte de Jesus-Christ, avec une personne divine, par une union physique & réelle, l'Homme-Dieu a été véritablement & physiquement engendré; donc cette action est une véritable génération de la part de Dieu : *per actionem ad extra, transeuntem & liberam Dei unius in tribus personis subsistentis, unientis sanctissimam Christi humanitatem primo conceptionis suæ momento, unione physicâ & reali, cùm una persona divina, in unitatem personæ & divinæ naturæ participationem, verè ac physicè generatur compositum substantiale Theandricum homo Deus. Ergo actio illa vera est generatio ex parte Dei unius & veri*, p. 59.

Où l'on voit que, selon le Pere Berruyer, une vraie génération, & une action qui unit le Verbe avec l'humanité, sont une même chose. Or, selon lui & selon son disciple, dans la résurrection de Jesus-Christ, il y eut une vraie génération ; donc il y eut alors une réunion du Verbe avec son ame & son corps. Ce qui suppose qu'il en avoit été séparé.

X. Pour ce qui regarde la communication des idiômes, elle avoit lieu à plusieurs égards, même après la mort de Jesus-Christ. Car c'est sur ce fondement, que l'on dit : le Fils de Dieu fut détaché de la croix : il fut embaumé & enveloppé dans un linceuil : il fut enfermé dans un tombeau. Comme ce sépulcre étoit proche, dit S. Jean, ils y mirent Jesus : *quia juxta erat monumentum, ibi posuerunt Jesum*; cap. 19, v. 42. C'est par cette même regle, que l'on dit : Dieu est mort & il est descendu aux enfers. Or, selon le Pere Berruyer, quelqu'un peut être le véritable & unique Fils de Dieu, par la communication des idiômes : *Potest quis*

dici & esse Filius Dei verus & unigenitus, per communicationem ut vocant idiomatum, differt. p. 44. D'où il s'ensuit, que cette communication & la filiation divine, étant toujours unies en Jesus-Christ & dependant l'une de l'autre, ce qui fait cesser la filiation divine, doit aussi mettre fin à la communication des idiômes; & ce qui renouvelle la filiation, doit aussi faire revivre cette communication, l'un étant une suite naturelle de l'autre. Donc puisque, selon le disciple du Pere Berruyer, la mort a détruit la filiation temporelle de J. C., elle doit avoir aussi interrompu toute communication des idiômes; & ce n'a été que par la résurrection qui a rétabli cette filiation temporelle, que l'on a vu revivre cette communication. Je ne pousserai pas ce raisonnement plus loin.

XI. Mais je demande à ce Jésuite, si Jesus-Christ, par sa mort, a cessé d'être le Fils de la sainte Vierge; s'il n'a point eu cette qualité pendant les trois jours de sa mort? S'il me répond que Jesus

Christ a toujours continué d'être le Fils de Marie; je lui demande encore, pourquoi donc aura-t-il cessé d'être Fils de Dieu ? Que s'il ose me répondre, que Jesus-Christ en mourant, cessa d'être Fils de Marie; quelles conséquences n'en peut-on point tirer. 1°. Il s'en suivroit de-là, que par la mort, la personne de Jesus-Christ auroit été détruite : car la filiation affecte la personne & persévere avec elle : *Filiatio*, dit S. Thomas, *propriè convenit hypostasi vel personæ, non autem naturæ*, 3. part. Quæst. 23. art. 4. Donc si la filiation a cessé, c'est une marque naturelle que la personne a été détruite. Un Nestorien admettroit toutes ces conséquences, & son systême erroné s'en accommoderoit fort; mais un Catholique a horreur de ces impiétés.

2°. Il s'ensuivroit encore, que la sainte Vierge n'ayant point influé comme mere à la résurrection de J. C., ce Jésuite seroit obligé de dire que ce n'est plus qu'improprement que, depuis la résurrection,

on appelle J. C. le Fils de Marie ; ce que des oreilles chrétiennes ne peuvent souffrir. Il est forcé de le penser, puisqu'il attache à la résurrection de J. C. une nouvelle génération, une nouvelle filiation ; & qu'il assure qu'il est arrivé alors que J. C. en tant qu'homme, est devenu *de nouveau* Fils de Dieu selon une filiation temporelle : *ut Christus quatenus homo rursus fieret Filius Dei filiatione temporali*, pag. 211. Voilà des impiétés auxquelles d'anciennes erreurs conduisent, lorsque l'on ne craint point les anathêmes que l'Eglise avoit employés pour les proscrire.

Reconnoissons donc que dans J. C. il n'y a qu'un Fils & qu'une filiation relativement à Dieu son Pere, & que sa mort n'a détruit ni sa personne ni sa filiation : c'est lui qui est le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech. Comme Jesus demeure éternellement, dit S. Paul, il possede un Sacerdoce éternel : *hic autem Jesus eo quod maneat in æternum, sempiternum habet Sacerdotium.* Epist. ad Hæb. cap. 7.

verſ, 24. Tel eſt le Pontife que nous avons : en mourant même il continue d'être Prêtre & de faire les fonctions de Prêtre ; & c'eſt ſa propre mort qu'il offre à Dieu ſon Pere ; c'eſt ſon propre corps, le corps du Fils de Dieu immolé ſur le bois de la croix, qui eſt la victime de ce Pontife éternel. C'eſt-là le Chriſt, l'Oint du Seigneur, qui étant vivant, étant mort, étant enſeveli, étant reſſuſcité, eſt toujours la même perſonne & le même Fils de Dieu.

XII. Nous ne devons point dire qu'en J. C. autre eſt la perſonne du Verbe, & autre eſt la perſonne de l'homme ; parce que, comme dit S. Auguſtin, le Verbe & l'homme ſont le même Chriſt & une même perſonne. Et ainſi, puiſque nous diſons, J. C. eſt mort, lorſque nous penſons à ſon corps ſacré attaché à la croix & ſéparé de ſon ame ; nous diſons auſſi, J. C. eſt enſeveli, lorſque nous penſons à ce corps enfermé dans le tombeau ; enfin nous diſons, J. C. eſt revenu en vie, lorſque ſa chair ſainte a

passé de la mort à la vie : *Non itaque alia Verbi, alia est hominis persona : quoniam utrumque est Christus, una persona ac per hoc quemadmodum caro cùm mortua est, Christus est mortuus ; & cùm caro sepulta est, Christus est sepultus, ita cùm caro à morte venit ad vitam, Christus venit ad vitam.* Tract. 69. in Joan. num. 3. Et c'est, dit S. Augustin, ce que nous croyons de cœur pour être justifiés ; & ce que nous confessons de bouche pour être sauvés : *Sic enim corde credimus ad justitiam, sic ore confessionem facimus ad salutem.*

Que le disciple du P. Berruyer entende ces paroles du Grand Augustin, & qu'il voye si cet enseignement s'accorde avec les principes de son maître. Qu'il lise encore le Traité 47. du même Docteur, num. 12. par-tout il verra que, selon ce S. Docteur, ni la mort, ni la sépulture, ni la descente aux enfers, n'ont porté aucune atteinte à la personalité de J. C. & qu'il a toujours été la même personne, le même Christ, le même Fils de Dieu, qu'il avoit été

avant sa mort. Sa résurrection ne lui a donc point procuré une nouvelle filiation.

XIII. Je finirai cette seconde Partie par l'examen de ce que le disciple du P. Berruyer dit touchant la Loi de Moyse. C'est dans sa réponse à la réplique du Théologien, pag. 281. L'Auteur des dissertations, dit-il, « admet avec » plaisir, que dans la Loi ancien- » ne, Dieu offroit aux Juifs des » dons surnaturels & des graces » qui avoient relation à une fin sur- » naturelle ; mais la seule chose » qu'il nie, c'est que cette Loi an- » cienne fournit d'elle-même ces » dons surnaturels, tellement qu'ils » n'eussent point une autre source, » à sçavoir, J. C. *Quòd in veteri* » *lege dona offerrentur supernaturalia* » *& gratiæ ad finem supernaturalem* » *ordinatæ, hoc ultro admittit auc-* » *tor libri : sed quòd dona illa super-* » *naturalia Lex ipsa vetus ex se se* » *suppeditaret, & alium non haberent* » *fontem, nempe Christum, hoc* » *unum negat.* Et ce n'est pas lui » seul qui le nie, mais aussi les SS.

» Peres & les Théologiens avec
» l'Apôtre S. Paul : *Quod & negant*
» *Patres & Theologi cum Apostolo* ;
pag. 282. Mais pourquoi ne point citer ici un mot, au moins de S. Paul ? Est-ce que cet Apôtre & un Jésuite sont tellement brouillés ensemble, que lors même que le Jésuite veut paroître penser sur quelque article, comme l'Apôtre, il ne daigne pas pourtant rapporter son témoignage ?

XIV. Un grand nombre de réflexions se présentent à mon esprit, sur ce que nous venons d'entendre dire à ce Jésuite. 1°. Selon lui, ces dons surnaturels & ces graces étoient offerts aux Juifs : *quod in veteri Lege dona offerrentur supernaturalia & gratiæ.* Voilà ce que faisoit Dieu de son côté : c'étoit ensuite à chaque Juif à se déterminer à prendre ces graces, ou à les laisser. Les Juifs ne pouvoient pas se plaindre que Dieu ne leur offrit point ses dons & ses graces ; ces biens spirituels étoient toujours présens, plus continuels & plus abondans que la Manne du désert ;

ces biens étoient toujours présentés à ce peuple qui vivoit sous la Loi ; & depuis Moyse jusqu'à J. C. ils n'ont cessé d'être mis à portée de chaque Juif. Ils n'ont point été refusés à aucun de ceux qui ont bien voulu les prendre & s'en servir : *in veteri Lege dona offerrentur supernaturalia & gratiæ.*

2°. Il faut donc que ce Jésuite suppose que le libre-arbitre des Juifs, avec le secours de la Loi ancienne, se déterminoit à un acte de piété; & que ces Juifs faisant ainsi ce qui dépendoit d'eux, Dieu, de son côté, ne manquoit point de leur donner ces graces surnaturelles, qu'il ne cessoit de leur offrir.

Louis Molina, le maître, sans doute, du P. Berruyer touchant la grace, assure que les mouvemens de la grace prévenante, dépendent beaucoup du libre-arbitre : bien plus, que le libre-arbitre peut les desirer & les demander à Dieu ; & en quelque maniere se rendre propre & se disposer, pour qu'ils lui soient donnés plus aisément, selon le cours & l'ordre de la divine Pro-

évidence : *Patet hos duos motus gratiæ prævenientes, actiones esse vitales intellectûs & voluntatis, multùmque pendere à libero arbitrio ; imo & liberum arbitrium posse illos desiderare & petere à Deo, & quodammodo se ipsum aptare & disponere, ut juxta communem cursum & ordinem divinæ Providentiæ faciliùs sibi à Deo donentur.* In D. Thomam, disp. 45, pag. 184. Je sçais bien qu'un Jésuite ne rougira point d'être du sentiment de Molina ; mais un Pélagien & un sémi-Pélagien, en rougiroient-ils ?

XV. Ce que ce disciple du P. B. ajoute au nom de son maître, mérite aussi notre attention. La seule chose qu'il nie, dit-il, en parlant du P. Berruyer, c'est que cette Loi ancienne fournit d'*elle même* ces dons surnaturels : *quòd dona illa supernaturalia Lex ipsa vetus* ex se se *suppeditaret*, pag. 282. Rien n'est à négliger dans les propositions d'un Jésuite. Celui-ci veut dire, que la Loi ancienne donnoit ces secours surnaturels ; mais qu'elle ne les tiroit point de son propre

fonds. Dieu avoit attaché la grace à la Loi ; mais cette grace venoit du S. Esprit par les mérites de J. C.

Je m'en vais prouver par les paroles mêmes du P. Berruyer, ce que j'avance ici. Ce Religieux, dans sa quatriéme dissertation, dit que tous les Juifs pouvoient & devoient observer les préceptes de la Loi par l'esprit de foi, d'espérance & de charité: & que cet esprit appartenoit à la loi écrite : *possent deberentque præcepta legis servare ex spiritu fidei, spei & charitatis ; qui spiritus etiam ad legem scriptam pertinebat*, p. 216. Et est-il surprenant que ce Jésuite ait attaché à la Loi de Moyse l'esprit de foi, d'espérance & de charité ; lui qui soutient que cet esprit étoit commun à toutes les Loix ? *Hic ille est fidei spiritus legibus omnibus communis*, p. 217. Et il parle ici de cet esprit de foi qui a animé tous les anciens justes, selon l'Apôtre S. Paul, dans son Ep. aux Hébr. chap. XI. de cette foi en un seul Dieu véritable, connu comme juge & rénumérateur de tous ceux qui le cherchent : *Fidei inquam, in unum*

verum Deum, cognitum ut judicem & remuneratorem omnibus inquirentibus se. Enfin de cette foi surnaturelle, jointe à la foi au Médiateur futur, *fidei supernaturalis conjunctæ cum fide in futurum Mediatorem*, p. 217. Ainsi les Juifs n'avoient qu'à vouloir; la Loi écrite leur fournissoit toutes les graces de foi, d'espérance & de charité, non d'elle-même & de son propre fonds, *non ex se se*; mais par l'esprit qui lui appartenoit & qui étoit la source des graces: *Qui spiritus etiam ad legem scriptam pertinebat.* Avouons que le disciple & le maître sont bien d'accord: ce sont deux Jésuites, deux Molinistes. Nestorius les auroit reçus avec honneur à Constantinople, lui qui devint le refuge des Pélagiens chassés d'Italie. Je ne m'étendrai pas d'avantage sur ce point. Voyez ce que j'en ai déja dit dans la cinquiéme partie de l'ouvrage intitulé: *le P. Berruyer convaincu d'Arianisme, &c.*, n°. 21, 22 & 23.

XVI. Je suis fâché d'être obligé ici de tourner mes réflexions contre

le ſentiment du Théologien de Paris, qui a fait des notes d'ailleurs très-exactes ſur les diſſertations du P. B. Dans ſa réplique, note derniere, p. 261, il dit que la Loi ancienne avoit une fin ſpirituelle, & conſéquemment des moyens qui conduiſoient les Juifs à cette fin ſpirituelle : *Lex vetus habebat finem ſpiritalem, & conſequenter media conducentia ad prædictum finem.* Et il ſe fait cette objection. Mais vous me direz, que la Loi conſidérée en elle-même, ne conféroit & ne communiquoit aucune grace: *ſed inquies, in ſe ſpectata nullam, gratiam conferebat*, ibid.

A quoi il répond : Oui, ſi l'on conſidere la ſeule lettre de la Loi ; mais ſi on conſidere la Loi en elle-même, elle avoit relation avec Jeſus-Chriſt, par la vertu duquel elle offroit la grace : *Si ſola littera legis ſpectatur, ſto : ſed ſi in ſe ſpectetur ; habebat ordinem ad Chriſtum., vi cujus gratiam offerebat*, ibid.

On reconnoît à cette marque, que ce Théologien eſt un membre de la Faculté de Sorbonne. Il eſt triſte,

que pensant si exactement sur l'Incarnation de Jesus-Christ l'Auteur de la grace, il ait voulu dégrader cette grace & la nouvelle alliance, dans les dernieres lignes de ses Remarques. La doctrine de l'ancienne Sorbonne étoit un peu différente sur cet article, aussi-bien que sur plusieurs autres. Nous pouvons l'apprendre d'un des plus illustres Membres qu'elle ait eu : je veux parler de M. Petitpied. Je me contenterai de rapporter ici un endroit de son *Examen pacifique*, Part. II. p. 142.

C'est en suivant, dit ce sçavant Théologien, la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas, si propre à confondre l'orgueil de l'homme, & à nous faire sentir le bonheur qu'il y a d'avoir part à la grace de l'Alliance chrétienne, que nous reconnoissons, qu'excepté un nombre de personnes choisies selon le bon plaisir de Dieu, qui, Chrétiens anticipés, soit avant la Loi, soit après que la Loi a été donnée, ont été renfermés par la foi dans l'Alliance chrétienne, tous les hommes, quoique redevables de l'accomplisse-

ment de la Loi naturelle, & inexcusables de ne la point accomplir comme il faut, ont été privés du secours de la grace, c'est-à-dire, de la charité nécessaire, non pour accomplir simplement le pur devoir extérieur de la Loi, ce qui est à portée de la nature, mais pour parvenir à l'esprit & à la fin de la Loi, & pour en remplir le devoir comme il faut par un saint amour de Dieu, comme fin derniere.

Mais, dira-t-on, ajoute M. Petitpied, est-il possible qu'un Dieu si bon, si sage, si rempli de miséricorde, ait donné aux hommes des loix, & en ait exigé l'accomplissement, sans leur donner le secours nécessaire pour les accomplir.

Nous sommes heureux, répond ce Docteur, que sur ce point on ne puisse nous faire d'ojection, que celle qu'on a fait à S. Augustin; ce qui loin d'être une objection solide, devient pour nous une preuve que notre doctrine est conforme à celle de ce S. Docteur, qui a déja répondu pour nous. Le passage de

S. Augustin est trop long pour le rapporter ici. Il est pris de son Sermon 27. sur le Ps. 118. Après quoi M. Petitpied continue ainsi. Si la grace avoit toujours été jointe au précepte, l'homme n'auroit point senti dans l'Alliance judaïque son impuissance, plus qu'on ne la sent dans l'Alliance chrétienne.

XVII. On peut voir le projet d'Instruction pastorale sur les erreurs du Livre du P. Berruyer, & principalement l'art. II. de la seconde Partie, qui traite de Jesus-Christ dégradé par le P. Berruyer dans les effets salutaires de son Incarnation. Puisque le Théologien de Paris pense comme l'Auteur de ce projet d'Instruction, sur les dissertations de ce Jésuite, & qu'il en combat les mêmes erreurs, sans s'écarter du sentier de la Tradition, pourquoi, sur ce seul article, paroît-il avoir abandonné la doctrine des Peres? Au reste ces notes contre les dissertations en acquiérent un degré de force de plus, en ce qu'il faut bien que le systême du P. Berruyer soit horrible & révoltant, puisqu'un

Théologien qui, sur la grace, paroît penser comme lui, s'est porté à l'attaquer si vivement & à le censurer. Pourquoi les Jésuites ne l'imitent-ils point en cela ? C'est que c'est l'usage de la Société, de ne condamner jamais, ni les sentimens, ni la conduite d'aucun de ses Membres. A voir cette obstination à justifier ce que chaque Jésuite dit ou fait, on penseroit qu'ils se regardent tous comme infaillibles & impeccables.

TROISIEME PARTIE.

Nous avons vû dans les deux Sections de la seconde Partie de cet Ouvrage, un Jésuite disciple du P. Berruyer, zélé défenseur de son maître & de son systême ; dans ses réponses au Théologien de Paris, il n'a rien négligé pour repousser les traits qui étoient lancés contre des dissertations qui paroissent très-cheres à la Société, mais qui sont capables de manifester enfin son opposition à la Religion de J. C. ; dissertations qui deshonorent

si fort les Jésuites, & qui sont tellement opposées à l'Evangile, qu'elles pourroient contribuer beaucoup à la ruine de la Société des Jésuites.

J'entreprends de faire dans cette troisiéme partie l'examen de la Lettre qui est à la tête du recueil des Piéces apologétiques du P. Berruyer. C'est une vaine & insolente déclamation, dans laquelle on prétend répondre au projet d'Instruction pastorale dont nous avons souvent parlé. Elle est l'ouvrage d'un homme qui se dit ami du Pere Berruyer, & qui est Jésuite lui-même. Il nous en fournit plusieurs preuves; & il n'a pas fait attention que le voile dont il a essayé de se couvrir, étoit transparent, & qu'on le reconnoîtroit d'abord aux injures atroces & aux noires calomnies dont il charge son Adversaire, & aux détestables erreurs dont il prend la défense.

Mais outre ces marques qui composent un masque sous lequel, nul autre qu'un Jésuite, n'oseroit cacher son visage, en voici quelques

autres auxquelles on ne ſçauroit ſe méprendre.

1°. Ce déclamateur, parlant de Suarez, s'exprime ainſi : Le célébre Suarez, que tout Catholique reſpecte comme le plus grand Scholaſtique de ſon ſiécle, *p. 66*. Or, quel autre qu'un Jéſuite s'exprimeroit de cette façon ? Il faut donc reſpecter le célébre Suarez, pour être Catholique ? Il y a eu, & il y a encore grand nombre de bons Catholiques qui n'ont point ce reſpect pour Suarez. Mais quoi qu'il en ſoit du reſpect rendu à Suarez par tout bon Catholique, voilà certainement un Jéſuite qui exprime les ſentimens de ſon cœur.

2°. Si ce déclamateur admire Suarez & le place au-deſſus de tous les Théologiens de ſon ſiécle, d'un autre côté il parle de M. Nicole avec le plus grand mépris ; il le dépeint comme un écrivain dont tous les ſentimens ſont autant d'erreurs. Je ne crois pas, dit-il, qu'un Théologien qui auroit travaillé pour un autre Prélat que feu M. l'Evêque d'Auxerre, eût fait entrer le nom

& la doctrine de M. Nicole dans le Projet d'instruction, pag. 11. & ailleurs : cette autre proposition de M. Nicole eût dû lui être infiniment suspecte ; un homme éclairé n'eût osé dire sur la foi d'un pareil garant, que, &c. pag. 41. comme si M. Nicole n'étoit point un bon garant en fait de Théologie, surtout touchant l'Incarnation de J. C. L'a-t-on jamais soupçonné d'aucune erreur sur ce mystere ? Mais M. Nicole a attaqué la morale corrompue des Jésuites, il falloit donc que ceux-ci l'attaquassent à leur tour sur sa doctrine touchant l'Incarnation du Verbe.

3°. Cet Ecrivain n'a pas sçu se modérer sur le compte de feu M. l'Evêque d'Auxerre. Nous l'avons déja entendu parler de ce Prélat en vrai Jésuite ; voici un autre trait sorti de la même boutique : quoique feu M. l'Evêque d'Auxerre, pour qui ce libelle avoit été composé, eût pû *seul* l'adopter, pag. 5. N'est-ce pas ce qui fait honneur à ce grand Evêque, contre l'intention du déclamateur. Un Evêque qui

adopteroit un ouvrage, dans lequel on condamne les erreurs du P. Berruyer, feroit-il à blâmer ? Et fi feu M. l'Evêque d'Auxerre étoit feul capable de l'adopter, cela prouveroit fon zèle pour la Religion chrétienne, & le foin paftoral qu'il avoit de conferver le dépôt de la Foi. Le Jéfuite, qui parle fi infolemment, ne deshonore-t-il pas l'Epifcopat ?

4°. Enfin fi l'on fouhaite d'autres marques que c'eft un Jéfuite qui eft l'auteur de cette Lettre, on en trouvera dans les louanges qu'il prodigue au P. Berruyer. Il aura, dit-il, l'avantage de venger un ancien & refpectable ami, qui juftement admiré des Sçavans défintéreffés, pour fa grande habileté dans l'interprétation des Livres faints, mérite encore plus d'avoir des amis que des admirateurs, pag. 7. Depuis que l'ouvrage du P. B. a été noté par les Archevêques de Paris & d'Auch, & qu'il y a eu à Rome un Decret de la Congrégation de l'Index pour en défendre la lecture, tout autre qu'un Jéfuite

oseroit-il faire l'apologie de cette pernicieuse production, & du téméraire écrivain qui l'a mise au jour ? Il ne cesse, dans toute sa Lettre, de faire l'éloge de son ancien ami ; de ses sentimens & de ses lumieres. Une grande réputation, dit-il, en parlant de ceux qui trouvent des erreurs dans le Livre du P. Berruyer, une grande réputation blesse leur amour propre, des lumieres supérieures, des connoissances profondes, d'heureuses découvertes qui leur avoient échappées, excitent leur jalousie ; & tout Auteur qui a mérité d'avoir des jaloux, doit s'attendre à avoir des censeurs. C'est ce qui est arrivé au P. Berruyer, pag. 4.

Je ne me serois point si étendu sur les preuves que l'on a, que cette déclamation est l'ouvrage d'un Jésuite, s'il n'étoit point d'une grande conséquence de convaincre mes Lecteurs, que les erreurs du P. B. trouvent des disciples & des défenseurs parmi les Jésuites. Le P. Berruyer n'est point un auteur isolé & sans suite ; & l'on voit que ses er-

reurs ne mourront point & ne seront point ensevelies avec lui. L'Eglise combattra long-temps contre le Berruyérisme. C'est tout dire, la Société des Jésuites est intéressée à le défendre.

En examinant cette Lettre j'appellerai son auteur l'ami du P. Berruyer : c'est un nom qu'il s'y donne lui-même ; pouvoit-il se deshonorer davantage ? Je diviserai cette Partie en trois Sections. Dans la premiere, je releverai les erreurs qui se trouvent dans ce qu'il ose nommer, *Principes catholiques sur la Trinité & sur l'Incarnation.* Dans la seconde Section, j'attaquerai les autres erreurs qu'il a mêlées dans la défense de son ami le P. Berruyer. Et enfin, dans la troisieme, sans entreprendre la justification de M. Nicole, qui n'en a aucun besoin, & dont je suis d'ailleurs très-incapable, je ferai voir les égaremens du déclamateur, lorsqu'il critique la doctrine de cet illustre Théologien.

Je sens bien que l'Auteur même du projet d'Instruction pastorale,

que cet Ami du P. Berruyer a eu l'aveugle témérité d'attaquer, prendra sans doute la défense de son Ouvrage. Il en est beaucoup plus capable que tout autre, & je le supplie de regarder ceci, non comme l'apologie de son Ecrit, ce travail est réservé à lui seul; mais seulement comme une suite & une continuation de l'exposé que je fais des erreurs du P. B. & de ses disciples.

SECTION I.

I. L'Ami du P. Berruyer, Jésuite comme lui, & dans tous ses sentimens, voulant établir des principes catholiques sur la Trinité & sur l'Incarnation, débute par celui-ci. C'est une vérité de foi, dit-il, que dans la Trinité, les personnes, comme personnes, n'agissent point *ad extra*, p. 17.

Je demande à ce Docteur dans quel Concile, général ou particulier, l'Eglise catholique a établi cet article de foi? A-ce été dans le Concile d'Ephese, tenu l'an 431, contre Nestorius? Je lui demande,

si la personne de J. C. agissoit *ad extra*, comme personne, ouï ou non ? Quelle étoit cette personne de Jesus-Christ ? Etoit-ce une personne divine & distinguée de la premiere & de la troisiéme, ou une personne humaine ? Si cet Ami du P. Berruyer me répond que la personne qui agissoit en Jesus-Christ étoit une personne divine, il est convaincu de parler contre ce qu'il appelle une vérité de foi, & dont j'apperçois tout le mauvais usage qu'il veut faire. Que s'il osoit m'avouer que c'est une personne humaine, il me découvre le plus pur Nestorianisme. Or il faut de deux choses l'une, parce que ni la foi, ni la raison, ne nous permettent point de dire que J. C. n'agissoit point comme personne.

II. Avant de développer le sens de son axiôme, il sera bon de manifester ici l'abus énorme qu'il en fait. Selon lui, puisque les personnes divines, comme personnes, n'agissent point *ad extra*, on ne peut trouver dans toute la vie & dans toute la conduite de Jesus-

Christ, l'Homme-Dieu, aucune action divine & qui ait pour principe le Verbe, la personne divine du Verbe incarné. D'où ce Jésuite conclura, que le P. Berruyer a eu raison d'attribuer toutes les actions de Jesus-Christ à la nature humaine, & de soutenir que l'humanité étoit elle seule le principe *quo* ou effectif de toutes les actions du Fils de Dieu, J. C. N. S. Qu'ainsi Jesus-Christ n'a fait de miracles que par une voie d'impétration & en les obtenant de Dieu par ses prieres ; qu'il n'a établi les Sacremens que par une puissance infuse, mais qui étoit dûe à son humanité ; qu'il n'a envoyé le S. Esprit à ses Apôtres, que dans le sens qu'il a demandé à Dieu cette mission & qu'il l'a obtenue. On peut raisonner de même de toutes les marques que Jesus-Christ nous a données de sa divinité.

D'où il s'ensuivra, que les Théologiens & les Controversistes, ne pourront plus prouver l'Incarnation du Verbe, ni même son existence ; si c'est une vérité de foi, que le

Verbe n'ait jamais agi comme personne *ad extra*, même en Jesus-Christ. Mes Lecteurs voyent avec horreur l'avantage que les Déistes peuvent tirer du systême du P. Berruyer & de son ancien Ami. Les Sociniens adopteront volontiers cette doctrine, & défieront ensuite nos Controversistes de leur prouver par l'Ecriture sainte, l'existence du Verbe, & que Jesus-Christ soit Dieu par nature.

« III. Tous les Ouvrages, hors » de Dieu, continue l'Ami du Pere » Berruyer, toutes les actions *ad* » *extra*, sont de Dieu un, subsistant » en trois personnes ; elles sont » communes, au Pere, au Fils & » au S. Esprit, parce que la nature » divine qui les produit, leur est » commune ; mais elles n'appar- » tiennent pas plus à l'une qu'à » l'autre. C'est donc aussi, ajoute » ce Jésuite, une vérité de foi, » que la personne du Verbe, ainsi » que le P. Berruyer l'enseigne, » n'influe pas plus sur les actions de » l'humanité de J. C. comme prin- » cipe qui les produit, que le Pere

» &

» & le S. Esprit, pag. 17. & 18. »

J'ai voulu rapporter tout ce texte, afin de faire sentir d'avantage la liaison du systême du Pere Berruyer. L'abus que son ancien Ami fait de l'axiôme Scholastique, peut-il être plus évident ? Lorsque les Scholastiques disent, que dans la Trinité, les personnes, comme personnes, n'agissent point *ad extra* : *Personæ divinæ non agunt ad extra ratione sui*, ils entendent, que dans ces actions extérieures & arbitraires, les personnes divines n'agissent point par ce qu'elles ont de propre & de personnel, mais seulement par ce qu'elles ont de commun, c'est-à-dire, par leur nature ; & c'est de-là que les opérations & les œuvres des trois personnes divines leur sont communes, & qu'elles s'exécutent inséparablement : *Inseparabilia enim sunt opera Trinitatis*, disent les Théologiens d'après S. Augustin.

Ainsi à la création du monde, le Pere n'agissoit point par sa paternité & comme Pere, ni le Fils par sa filiation, ni en qualité de

Fils ; enfin, le S. Esprit n'agissoit point non plus par sa spiration ; ni comme Esprit procédant du Pere & du Fils ; mais ces trois personnes n'agissoient pas moins comme personnes raisonnables, libres, sages & puissantes. Et lorsqu'au commencement, elles dirent entr'elles : Faisons l'homme à notre image & à notre ressemblance : *Faciamus hominem ad imaginem & similitudinem nostram*, Gen. cap. 1, v. 26. sans doute qu'elles agissoient comme trois personnes. Les SS. Peres & les Théologiens se servent de cet ancien passage pour prouver la Trinité. Les Sociniens rejettent cette preuve. L'Ami du P. Berruyer leur donne ici gain de cause.

IV. Mais les Scholastiques n'ont jamais pensé à étendre leur axiôme jusque sur le Verbe incarné, pour ôter à Jesus-Christ toutes les marques de sa divinité. Voyez ce qui a été déja dit, Partie premiere, Sect. I, n°. 22 & 23. Le Verbe est lui seul la personne de l'humanité sainte ; & quoique les trois person-

nes divines ayent concouru également à l'action extérieure par laquelle cette humanité a été unie à la personne du Verbe, le Verbe seul la possede & la régit en qualité de sa personne ; & comme s'étant uni à cette nature humaine, le Verbe y opere les actions qui lui sont propres : *Verbo operante quod Verbi est*, dit S. Léon.

Le Verbe seul, en qualité de personne de cette humanité, la gouvernoit sur la terre avec un droit personnel ; lui seul la dirigeoit à titre de sa propre personne ; & les actions de cette humanité étoient produites par le Verbe comme par l'unique Agent qu'il y ait en J. C., & l'unique principe *quod* de toutes ses opérations. Voilà la doctrine Catholique ; c'est-là l'idée que tous les Évangélistes nous donnent de J. C. dont ils décrivent la vie.

V. L'Ami du P. Berruyer nous dit, que toutes les actions *ad extra* n'appartiennent pas plus à l'une des trois personnes qu'à l'autre. Et appliquant son principe au Verbe incarné, il en tire cette conclusion ;

« C'est donc aussi une vérité de
» foi, que la personne du Verbe,
» ainsi que le P. Berruyer l'ensei-
» gne, n'influe pas plus sur les
» actions de l'humanité de J. C.
» comme principe qui les produit,
» que le Pere & le S. Esprit »,
pag. 18. N'est-ce pas nous dire,
en termes équivalens, que le Verbe n'est pas plus uni à l'humanité que le Pere ou le S. Esprit, ainsi que le prétendoit Nestorius ? N'est-ce pas, dans le vrai, nier l'incarnation du Verbe ? Et ce Jésuite appelle cela une vérité de foi. Le Pere & le S. Esprit étoient-ils le principe *quod* des actions de l'humanité de J. C. ? Il est de foi que c'étoit le Verbe seul, parce que lui seul en étoit la personne.

VI. Revenons encore au développement de l'axiôme scholastique : *Personæ divinæ non agunt ad extra ratione sui*, axiome qui ne regarde que la Trinité, & qui ne doit point être appliqué au Verbe agissant en J. C. ainsi que fait le Jésuite que je refute. Par rapport à la Trinité même, quoique la na-

ture divine, qui est commune aux trois personnes, soit le seul & unique principe *quo* de toutes les actions *ad extra*, cela n'empêche point que les trois personnes ne soient le principe *quod* de ces mêmes actions. Et cela est si vrai, que les Théologiens disent : *Pater, Filius & Spiritus Sanctus sunt tres creantes, tres sanctificantes, tres beatificantes* : le Pere, le Fils & le S. Esprit, sont trois personnes créantes, sanctifiantes, béatifiantes; ils sont trois créans. Voyez Estius, *in 1. Sent. Dist. 4. parag. 2.* voyez aussi le Pere Juenin, touchant les Noms absolus, *tome III, Dissert. 6. cap. 1.* Tournely, *Tract. de Trinitate* sur la même question; Sylvius & autres. S. Jean dit : Car il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel, le Pere, le Verbe & le S. Esprit; & ces trois sont une même chose : *Quoniam tres sunt qui testimonium dant in Cœlo, Pater, Verbum & Spiritus Sanctus : & hi tres unum sunt.* Ep. 1. cap. 5. vers. 7 N'est-ce pas là un témoignage de trois personnes à

Le Pere, le Verbe & le S. Esprit n'agissent-ils pas comme personnes, comme le principe *quod* de ce grand témoignage?

Quel abus n'est-ce donc point de conclure d'un axiôme très-obscur & très-équivoque, ce qu'en conclut le Jésuite, en disant avec une confiance qui étonne: c'est donc aussi une vérité de foi, que la personne du Verbe n'influe pas plus sur les actions de l'humanité de J. C. comme principe qui les produit, que le Pere & le S. Esprit. D'où il s'ensuivroit qu'il n'y auroit eu en J. C. aucune action théandrique; ou qu'elle auroit autant appartenu au Pere & au Saint Esprit, qu'au Verbe incarné. Tous les Peres qui, dans le septiéme siécle de l'Eglise, ont écrit contre l'erreur des Monothélites, supposoient le contraire; & distinguant en J. C. deux natures & deux opérations, ne reconnoissent en lui qu'une seule personne divine qui produisoit les divines par sa divinité, & les humaines par son humanité. Je ne fais qu'indiquer ici ces preuves, ou plutôt ces sources

de plusieurs preuves, parce que j'appréhende toujours d'être trop long.

VII. La satisfaction de J. C. est encore une des sources très-abondantes de la vérité que je soutiens, c'est-à-dire, que la personne du Verbe étoit le principe qui produisoit les actions de ce Sauveur & Redempteur de tous les hommes. Il est de foi que c'est J. C. qui a satisfait pour nous, & non le Pere & le S. Esprit. Il n'est point nécessaire de citer ici aucun passage pris de l'Ecriture sainte ou des Peres. Je demande à l'Ami du P. Berruyer, quelle personne produisoit les œuvres satisfactoires? quelle personne étoit le principe *quod* des actions satisfactoires de J. C. Si ce Jésuite me dit qu'elles appartenoient au Pere, aussi-bien qu'au Fils, il est Patripassien, il fait revivre le Sabellianisme. Anathême au Sabellianisme. Que s'il répondoit que le Verbe n'a pas plus satisfait que le Pere, il détruiroit toute satisfaction de la part du Médiateur, & il retomberoit dans le

Socinianiſme. Quel voiſinage ! Il a à choiſir, s'il ne veut point revenir au ſentier de la vérité.

Ici j'ai encore pour moi tous les Théologiens. Ils enſeignent tous, d'un commun accord, que quoique les actions par leſquelles J. C. a ſatisfait, fuſſent produites par la grace divine, grace & charité qui étoit inſpirée à l'humanité ſainte par les trois perſonnes divines, & qu'ainſi ces actions, quant à leur entité, *quo ad entitatem*, fuſſent l'ouvrage des trois perſonnes, ce qui s'accorde fort bien avec la prémotion phyſique; cependant la perſonne de J. C. & l'Agent en étoit le *principium quod*; & qu'il faut diſtinguer deux principes élicitifs ſubſtantiels, la nature divine & la nature humaine : *Valorem*, dit le fameux Tournely, *ex principiis ſatiſfactionis Chriſti derivatum, diverſum fuiſſe, pro diverſâ conditione illorum principiorum : Chriſti perſona erat principium quod, adeoque infinitum : principium verò quo ſubſtantiale duplex erat, natura ſcilicet divina & humana; principium quo accidentale,*

erat gratia accidentalis in Christo. Ex parte principii quod, seu personæ Christi, valor satisfactionis infinitus est. Tract. de Incarn. quæst. 5. pag. 397. Voy. la même doctrine dans M. Witasse, de Incarnat. Part. 2. quæst. 10. art. 2. Sect. 1. & 3. Et avant tous les Théologiens, lisez S. Thomas leur maître, 3. part. quæst. 48. Estius, in lib. III. distinct. 19. § 7.

VIII. Après tous ces éclaircissemens, que pensera-t-on de ces paroles de l'Ami du P. Berruyer: parce qu'il est de foi, dit-il, que les personnes, comme personnes, n'operent que *ad intra*; que Dieu ou la nature divine subsistante en trois personnes, est le principe de toutes les opérations *ad extra*; c'est une hérésie d'enseigner ce qu'on trouve à chaque page dans le projet d'Instruction pastorale, que l'humanité est régie, gouvernée, mûe & déterminée par l'impression du Verbe de qui elle reçoit ses mouvemens, & qui opere tout ce qui se fait dans l'ame & dans le corps. p. 19.

Je défere à Nosseigneurs les

Evêques de France cette proposition : C'est une héréſie d'enſeigner que l'humanité eſt régie, gouvernée, mûe & déterminée par l'impreſſion du Verbe de qui elle reçoit ſes mouvemens, & qui opere tout ce qui ſe fait dans l'ame & dans le corps. Je ſuis perſuadé que s'ils veulent prendre la peine, comme leur dignité & leur devoir l'exigent d'eux, de conſulter l'Ecriture ſainte & la Tradition ſur la doctrine renfermée dans cette propoſition, ils ne héſiteront point de la condamner, & d'obliger l'Ami du P. Berruyer de la rétracter. Oter au Verbe la conduite & la direction de ſon humanité, c'eſt nier qu'il en ſoit la perſonne, & ſe précipiter dans le Neſtorianiſme. Je conjure Noſſeigneurs les Evêques par la ſainteté de J. C. le Pontiſe éternel, & par la puiſſance qu'il exerce ſur ſon Egliſe pour la régir, la gouverner & la conduire en toutes choſes, de porter leur jugement ſur une aſſertion ſi inouie. Leurs lumieres me diſpenſe d'amaſſer ici des preuves pour juſtifier une vérité

qu'un Jésuite a la hardiesse de traiter d'hérésie. L'interêt de la Religion chrétienne & la gloire de J.C. demandent également qu'on ferme la bouche à ce téméraire par une censure qui ne sçauroit être trop tôt portée.

IX. Pour éviter les répétitions & abréger cet Ouvrage, je me contenterai de noter les endroits dans lesquels l'Ami du P. Berruyer présente ses sentimens, c'est-à-dire, ses erreurs, en leur donnant aveuglement le nom de vérité : on ne doit pas plus, dit-il, pag. 19. attribuer à J. C. la science & la puissance infinies du Verbe, que celles du Pere & du S. Esprit. Mais ne faut-il pas qu'un Catholique croye que la science & la puissance infinies du Verbe sont elles-mêmes la science & la puissance infinies de J. C. parce que nous croyons que J. C. est le Verbe. Si le P. Berruyer & ses amis & ses disciples ne le croyent pas, devons-nous devenir Nestoriens avec eux ?

C'est une hérésie, ajoute ce disciple & du P. Berruyer & de Molina, ou plutôt un blasphême de-

dire, si on comprend bien ce qu'on dit, que le Verbe produit physiquement & efficacement l'obéissance de l'humanité, pag. 20. C'est ainsi que ces Jésuites ne veulent reconnoître dans J. C. même pour toutes les opérations de son humanité, qu'un concours de Dieu naturel & surnaturel, pour agir & pour mériter : *Sunt operationes solius humanitatis Christi in agendo & merendo per concursum Dei naturalem & supernaturalem completæ.* Dissert. pag. 53. Voilà une preuve du cas que les Jésuites font de toutes les Bulles des Souverains Pontifes en faveur de la grace efficace par elle-même. Benoît XIII. par sa Bulle *Pretiosus* ; & Clément XII. son successeur, par la Constitution *Verbo Dei scripto*, ont autorisé, de la maniere la plus solemnelle, la doctrine de la grace efficace par elle-même pour toutes les actions de la piété chrétienne. Et les Jésuites sont si ennemis de cette grace, qu'ils la poursuivent jusque dans sa source même, dans J. C., oui. C'est une hérésie, c'est un blas-

phême, selon eux, de dire, que le Verbe produit physiquement & efficacement l'obéissance de l'humanité. J'en reviens toujours à Nestorius le protecteur des Pélagiens. Cet hérésiarque pensoit comme ces Jésuites.

X. Mais l'acharnement de ce Jésuite, ami du P. Berruyer, contre une doctrine si précieuse à l'Eglise se montre de plus en plus dans toute sa Lettre : il faudroit un gros ouvrage pour ramasser toutes les raisons & toutes les preuves que l'on pourroit employer contre ses erreurs, & mon dessein n'est proprement que de les faire remarquer. Je mets de ce nombre ce qu'il dit pag. 23. « Pour rendre les actions de » l'humanité divines & d'un prix » infini, il suffit qu'elles soient » produites physiquement par cette » humanité dont le Verbe est la » personne, sans recourir à une » influence physique, inalliable » avec les principes de la foi ». Il parle de la foi jésuitique : car pour ce qui regarde la foi chrétienne, l'influence physique du Verbe sur

les actions de son humanité, a toujours été très-unie avec elle. Je ne citerai ici aucun passage des SS. Peres ni des Docteurs de l'Eglise; des Jésuites qui parlent comme fait celui-ci, ne les reconnoissent point pour Maîtres, & ne respectent point leur autorité. Et la piété de mes Lecteurs m'est un garant qu'ils sont déja convaincus de cette vérité, que la personne du Verbe est l'unique Agent en J. C. Et qu'en qualité de principe *quod*, elle gouvernoit & dirigeoit toutes les actions de son humanité sainte; & que la nature divine du Verbe agissoit immédiatement & physiquement, comme principe *quo*, effectif & élicitif sur cette même humanité, pour la déterminer & lui faire produire l'obéissance à toutes les Loix de son Pere.

L'Ami du P. Berruyer ne veut point que le Verbe produise physiquement & efficacement l'obéissance de l'humanité : mais en excluant ainsi le Verbe des actions & de l'obéissance de l'humanité, ce Jésuite est-il d'accord avec S. Paul;

qui dit : J. C. s'est rabbaissé lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort & jusqu'à la mort de la croix : *Humiliavit semetipsum factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis, ad Philipp. cap. 2, v. 8.* Ce Jésuite est-il d'accord avec le Verbe lui-même, qui nous dit : Celui qui m'a envoyé est avec moi, & il ne m'a pas laissé seul, parce que je fais toujours ce qui lui est agréable ; *Joan. cap. 8, v. 29.* Et encore : Car je suis descendu du Ciel, non pour faire ma volonté, mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé, chap. 6, v. 38. Si le Verbe qui est descendu du Ciel, n'a aucune part aux actions de l'humanité ; s'il n'y influe point en qualité d'agent, comment a-t-il pu parler ainsi.

XI. Selon ce téméraire Jésuite ; le Verbe en Jesus-Christ n'agit point comme personne ; sa nature *seule* agit au dehors, p. 20. c'est-à-dire, la nature divine, sans que la personne du Verbe donne aucun signe d'elle-même. Le Verbe qui s'est fait chair & qui a habité parmi

nous, y a vécu dans une parfaite inertie. Il a le titre de personne de l'humanité sainte ; il la termine, voilà tout, & il se tient en repos. La foi nous apprend, dit ce Jésuite, que la personne du Verbe, comme personne, n'agit point au dehors ; que le Verbe n'est que la personne dans laquelle subsiste le composé Théandrique, p. 21. Lorsqu'on lit ces paroles, l'étonnement arrête les réflexions, l'imagination se glace, & on ne sçait que dire contre un homme qui veut empêcher le Tout-puissant d'agir. Qu'un Jésuite nie l'opération de la grace toute-puissante, sur son libre-arbitre ; c'est l'erreur favorite de la Société ; mais de quel droit entreprend-il d'empêcher que le Verbe incarné agisse efficacement sur le libre-arbitre de l'humanité qu'il s'est unie substantiellement ? La personne d'un Jésuite ne produit-elle pas intimement & physiquement ses déterminations & tous les actes libres de sa volonté ? Il en est de même de tous les autres hommes. Pourquoi donc la personne seule de Jesus-

Christ ne produira-t-elle rien en lui ? Est-ce parce qu'elle est divine, & que celle des autres hommes est humaine ? Est-ce parce que c'est une personne toute-puissante & infiniment sage ? Conçoit-on bien, quand on soutient un tel paradoxe, comment la personne du Verbe, qui ne peut rien faire ni sur son humanité, ni par son humanité, selon ce systême insensé, est véritablement la personne de cette humanité ? Pourquoi, d'un côté, cette personne divine ne pourra-t-elle point agir par sa divinité & faire des œuvres divines? *Verbo operante quod Verbi est, S. Leo, Epist. ad Flavianum.* Et pourquoi de l'autre, cette même personne ne pourra-t-elle point produire par son humanité des œuvres humaines ? Toutes les décisions portées contre les Monothélites attaquent le systême du Jésuite.

XII. Rien n'effraye & n'arrête un Jésuite. En même-temps qu'il ôte toute action au Verbe, il ne craint point de tarir une source infiniment abondante du prix de

notre Rédemption. Il déclare, que l'influence physique du Verbe ne communique point le prix aux actions de Jesus-Christ, p. 21. Il méconnoît une telle influence, & ne veut point d'un tel prix. Ingrat, qui méprise & rejette le prix infini qui a reconcilié le monde avec Dieu. Si ce Jésuite ne veut point être redevable des graces qu'il a reçues, à l'influence physique du Verbe, dans les actions & la passion de ce Sauveur, qu'il n'envie point cette gloire aux autres Chrétiens.

Mais, que le P. Berruyer & tous ses consors, entendent le dixiéme anathême prononcé par S. Cyrille d'Alexandrie : l'Ecriture divine dit que J. C. a été fait le Pontife & l'Apôtre de notre foi, & qu'il s'est offert pour nous à Dieu le Pere, en odeur de suavité. Donc si quelqu'un dit, que notre Pontife & notre Apôtre n'est pas le Verbe de Dieu lui-même, depuis qu'il s'est fait chair & homme comme nous; mais un homme né d'une femme, comme si c'étoit un autre que lui;

qu'il soit anathême. Voy. M. Fleury, Hist. Eccléf. Tome VI, p. 42.

Je demande maintenant, si un Pontife n'influe point physiquement dans les actions de son Ministere? S. Cyrille nous dit que le Verbe de Dieu est notre Pontife, depuis qu'il s'est fait chair & homme comme nous : & l'Ami du P. Berruyer ne veut point appercevoir la moindre influence physique du Verbe sur les actions de son Sacerdoce éternel, comme principe qui les produit, p. 18. Toute l'Epître de S. Paul aux Hébreux dépose contre cette assertion ; & quoi qu'en dise ce Jésuite, les hommes rachetés au prix du sang d'un Dieu & du sacrifice que le Verbe Fils du Pere éternel a offert sur l'Autel de la croix, ne seront pas si aveugles, ni si ingrats que de méconnoître une des principales sources du prix de ce sacrifice adorable.

L'enseignement commun des Théologiens est entierement conforme à la doctrine de S. Paul, écrivant aux Hébreux. J'ai rapporté ci-dessus un passage très-clair de

Tournély, touchant la valeur & les sources du prix des actions de Jesus-Christ. Ce Théologien traite cette matiere dans la Question V. qui regarde la satisfaction de Jesus-Christ; & dans la solution des objections, il soutient que la personne du Verbe étoit le principe élicitif *quod*, de cette satisfaction : *Principium enim elicitivum quod (satisfactionis) est persona Verbi*, de Incarn. p. 413. M. Witasse se sert des mêmes termes, part. II. quæst. X. art. 2, p. 389. Et en nous indiquant les sources de ce prix, il dit, que la valeur radicale tirée de la personne est infinie : car la personne est comprise dans la satisfaction, soit en qualité de prêtre offrant, soit en qualité de victime offerte. Or, ajoute ce sçavant Théologien, la personne de Jesus-Christ est comprise de ces deux façons dans la satisfaction qu'il a offerte pour nous : *Certum est 2°. valorem radicalem à persona repetitum, fuisse infinitum. Persona enim satisfactione involvitur, tum ut offerens, tum ut oblata. Utraque autem modo Christi*

persona in ea quam pro nobis obiit, satisfactione includebatur, quæst. X. art. II. Sect. I. *Vide Contenson*. lib. 9. Differt. 5. cap. 2. Je cite sur toutes ces questions l'autorité des Théologiens, plutôt que celle des Peres; parce que j'écris contre un Jésuite qui n'en reconnoît aucun; & que d'ailleurs il est utile de faire voir que l'Ami du P. Berruyer s'est écarté des sentiersde la saine Théologie.

XIII. Je n'examinerai plus qu'un endroit de son premier article de ses prétendus principes catholiques: car je ne finirois point, si je voulois en relever toutes les erreurs. L'Auteur du projet d'Instruction avoit censuré ces paroles du Pere Berruyer: celui qui affecteroit dans ses discours, de dire continuellement, que Dieu a fait le monde par le Verbe, ne nous plairoit pas, à nous autres Catholiques: *Nec nobis Catholicis placeret, qui affectatâ quâdam oratione perpetuo diceret, mundum à Deo per Verbum esse factum*, Differt. p. 128.

Le défenseur du P. Berruyer, entrant dans tous les sentimens plus

qu'Ariens de son ancien Ami ; s'écrie : Non, sans doute, celui qui parleroit continuellement de la sorte, ne nous plairoit pas, & ne devroit pas plaire à des Catholiques : il se rendroit suspect avec raison, de ne regarder le Verbe que comme l'instrument de la divinité, & de vouloir faire revivre l'Arianisme. Loin d'approuver cette *criminelle* affectation, le Concile d'Ephese eût renouvellé les anathêmes de Nicée contre son Auteur ; p. 28.

Avouons-le, les Jésuites sont incomparables : en voici deux qui méritent les anathêmes des Conciles généraux de Nicée & d'Ephese ; & ils sont assez impudens pour publier que quiconque s'exprimeroit continuellement, ainsi que porte le Symbole de Nicée, d'après l'Apôtre S. Paul, que toutes choses ont été faites par le Verbe, *Per quem omnia facta sunt*, mériteroit qu'on renouvellât contre lui les anathêmes de Nicée. Un tel homme ne plairoit pas aux Jésuites, à ces hommes catholiques : *Nobis ca-*

tholicis. Et en parlant continuellement ainsi, il se rendroit suspect avec raison; cette affectation seroit criminelle. Je laisse à la piété de mes Lecteurs à concevoir des sentimens d'indignation proportionnés à ces horreurs; & à leur éloquence, à les exprimer. L'usage prescrit par l'Eglise, à ses Ministres, de dire au Symbole de la Messe, ces paroles : *Per quem omnia facta sunt*, est donc criminel, au jugement de cet insensé déclamateur? Les Prêtres deviennent donc suspect d'hérésie, en prononçant le Symbole même de la foi; & les anathêmes du Concile de Nicée doivent tomber sur ceux qui le récitent. Il faut donc, ou que les Evêques défendent doresnavant de chanter & de réciter si souvent le *Credo* à la Messe, ou plutôt qu'ils traitent ces Jésuites comme leur irréligion & leur folie le méritent.

XIV. L'Ami du P. Berruyer, continuant de favoriser les anciennes hérésies, dit ; le Pere n'a pas plus créé le monde par le Fils, que le Fils par le Pere, p. 29. Si les Evê-

ques de France ont lû cette héréſie, peuvent-ils différer de l'anathématiſer ? Ce ſeroit une héréſie, d'aſſurer que le Fils a créé le monde par le Pere ; mais ç'en eſt une auſſi, de nier que le Pere ait créé le monde par le Fils. C'eſt contredire formellement un des articles du Symbole de Nicée. Un Jéſuite le fait ; & les Evêques ſe taiſent ! Seigneur, qui êtes ſaint & véritable, juſqu'à quand différerez-vous à faire juſtice : *Uſque quo Domine, ſanctus & verus, non judicas ?* Apoc. cap. 6, v. 10. Cet ennemi de la proceſſion des perſonnes divines & de la relation éternelle, qu'il y a entre elles, oſe encore ajouter, en parlant d'un Catholique, qui s'exprimeroit continuellement comme S. Jean & S. Paul, il oſe, dis-je, aſſurer que le ſaint Concile l'eût renvoyé aux Interpretes catholiques, pour apprendre d'eux à défendre le dogme contre les Ariens qui abuſoient de cette expreſſion, *omnia per ipſum facta ſunt*, pour combattre la divinité du Verbe, pag. 29.

Comme

Comme si c'étoit abuser de cette expression, que de la prononcer & de l'entendre dans le sens du Concile même de Nicée? Les Ariens n'étoient point hérétiques en employant cette expression, mais en abusant de cette expression. Depuis quand est-on hérétique, parce que l'on parle comme l'Ecriture sainte? Les Jésuites ne se tireront-ils jamais de l'esprit, que l'Eglise ait condamné & qu'elle puisse condamner un homme, parce qu'il s'exprime comme les Apôtres ont fait, & qu'il affecte dans ses discours de parler continuellement d'après l'Ecriture sainte & les SS. Peres : *Nec nobis Catholicis placeret, qui affectatâ quâdam oratione perpetuò diceret, mundum à Deo per Verbum esse factum.* Differt. 2, pag. 128.

Touchant la part que le Verbe & le S. Esprit ont eu à la création du monde en qualité de personnes procédentes du Pere, voyez ce que S. Thomas dit, 1. Part. quæst. 45. art. 6. dans le corps de l'art. & dans la réponse : *Ad secundum sicut natura*

divina licet ſit communis tribus perſonis, ordine tamen quodam eis convenit, in quantum Filius accipit naturam divinam à Patre, & Spiritus Sanctus ab utroque : ita etiam & virtus creandi, licet ſit communis tribus perſonis, ordine tamen quodam eis convenit. Nam Filius habet eam à Patre, & Spiritus Sanctus ab utroque. Unde Creatorem eſſe attribuitur Patri, ut ei qui non habet virtutem creandi ab alio. De Filio autem dicitur, per quem omnia facta ſunt, in quantum habet eamdem virtutem, ſed ab alio.

XV. Juſqu'à préſent nous avons parcouru le premier art. de ce que l'Ami du P. Berruyer appelle *Principes Catholiques ;* & nos Lecteurs ſont en état de ſentir, combien ces principes jéſuitiques ſont oppoſés à la doctrine Catholique. Paſſons maintenant à l'art. 2. de ces prétendus principes Catholiques. Je trouve d'abord ces paroles : l'humanité, abſtraction faite de telle ou de telle perſonne divine ou humaine, dans laquelle elle doit ſubſiſter, conſerve ſon entendement ;

sa volonté & ses autres facultés qui n'ont pas besoin d'être mises en mouvement ni déterminées par l'impression de la personne, pour produire les actions soit naturelles, soit surnaturelles, mais seulement du concours naturel ou surnaturel, pag. 31.

Faisons ici quelques observations. 1°. Quelle Logique que celle du Jésuite ami du P. Berruyer, une humanité qui, abstraction faite de toute personne, conserve ses facultés & les met en mouvement pour produire les actions naturelles ou surnaturelles! A-t-on jamais vû un tel prodige dans le monde? Selon les Scotistes, les plus subtils des Logiciens, les propriétés & qualités universelles existent *à parte rei*; mais existent-elles & agissent-elles, abstraction faite de tout suppôt, de tout sujet?

2°. On ne doit point confondre la personne divine du Verbe avec une personne humaine, par rapport à l'efficacité & à la puissance. Une personne humaine n'a aucune force par elle-même; elle ne trouve

de forces naturelles que dans sa propre nature & dans ses facultés ; son entendement, sa volonté. Ainsi cette personne ne peut faire aucune impression sur sa nature, qu'en employant les facultés & les forces même de cette nature humaine. Mais la personne du Verbe est toute-puissante sur son humanité ; & outre le domaine & l'efficacité, par lesquels cette sagesse incréée atteint avec force d'une extrêmité à l'autre, & dispose toutes choses avec douceur : *Attingit à fine usque ad finem fortiter, & disponit omnia suaviter.* Sap. cap. 8. vers. 1. outre ce domaine général & commun qu'elle a sur son humanité, aussi-bien que sur toutes les autres, elle est intimement unie à elle ; & cette humanité attend pour agir, d'être mise en mouvement, & d'être déterminée par l'impression de sa personne.

3°. Toutes les actions de J. C. qui étoient faites par sa nature humaine, étoient élevées à l'ordre surnaturel & divin ; & dans un vrai sens, elles étoient toutes théandriques ou divinement humaines ;

enfin elles étoient toutes des actions du Verbe incarné, faites par son choix & par son impression. Ainsi, quoique les actions de J. C. qui regardoient son corps, comme de manger, de boire, marcher & se remuer, fussent naturelles dans leur espece, & prouvassent qu'il avoit un corps semblable au nôtre, elles étoient toutes élevées à l'ordre surnaturel. Il ne s'agit donc pas d'introduire jusque dans J. C. deux ordres differens & successifs d'actions, les unes moralement bonnes, faites par le concours naturel; & d'autres surnaturellement bonnes, opérées avec le concours surnaturel. Que les Jésuites travaillent à établir ces deux ordres de concours d'action, de vie & de personnage parmi les Chrétiens, cela nous fait gémir; mais qu'ils fassent tous leurs efforts, pour leur persuader que J. C. se trouvoit lui-même tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre de ces deux ordres, c'est une entreprise insensée. Si un homme peut déposer le personnage de Chrétien, J. C. peut-il se dépouiller de lui-même ?

se contredire lui-même ? *Negare se ipsum non potest.* Ad Tim. 2. cap. 2. verf. 13. Que mes Lecteurs jugent maintenant de la proposition de l'ami du P. Berruyer.

XVI. Je pense que les apologies & les défenses du P. Berruyer doivent lui faire plus de tort dans l'esprit des Evêques, que ses dissertations. Si, après avoir mis celles-ci au jour, il eût gardé le silence, voyant qu'elles étoient attaquées, on auroit pu dire, que les erreurs qu'elles contiennent, lui étoient échappées par une foiblesse humaine; & que, reconnoissant qu'il avoit mal parlé, il rougissoit de sa faute, & s'étoit condamné au silence; qu'il abandonnoit enfin à la censure d'autrui, des erreurs dont il ne vouloit point être le défenseur. Mais la conduite de ce Jésuite est bien différente. Il ne rétracte rien, n'abandonne rien; mais par lui, par ses disciples & ses amis, il fait tous ses efforts pour soutenir toutes les parties de son systême. Ainsi, dans ses dissertations, le P. Berruyer s'est égaré sans en être averti, étant

livré à ses propres ténébres; mais dans ses défenses, il est semblable à un homme qui, après que le jour est venu, & quoiqu'on lui crie de tous côtés de revenir au droit chemin qu'on lui montre, ferme les yeux à la lumiere, chargent d'injures ceux qui le rappellent, & se jette dans des précipices.

XVII. Je n'examinerai plus qu'un seul endroit de ses pétendus principes Catholiques; Il est trop lié avec les précédens, & trop décisif contre le Berruyérisme, pour le passer sous silence. Le voici dans les termes mêmes du Jésuite : Un seul dans J. C. pouvoit dire Moi, le Moi, *Ego* au masculin étant réservé à la personne. Mais la nature humaine, comme principe efficient de ses actions, sans avoir besoin de tenir de l'impression du Verbe ses mouvemens & ses déterminations, pouvoit aussi dire Moi, *Ego* au neutre, en ce sens qu'elle ne dépendoit pas du Verbe comme principe qui la régit, qui la pousse & qui la détermine. p. 44. & à la marge ce Jésuite cite ces paroles de S. Matthieu: *Non*

ſicut Ego volo, ſed ſicut tu. Matth. cap. 26. verſ. 39.

Voilà donc, ſelon l'intime ami du P. Berruyer & le confident de ſes ſentimens, voilà, dis-je, deux Moi en J. C. deux *Ego*. Les Jéſuites ſçavent ſans doute que ces pronoms ſont perſonnels, & qu'en latin, comme en françois, ils indiquent une perſonne. La différence que l'on voudroit ſuppoſer ici entre le Moi, *Ego* au maſculin; & le Moi, *Ego* au neutre, eſt frivole & ridicule; & elle ne peut ſervir qu'à jetter de la pouſſiere aux yeux. L'humanité ne peut dire Moi, que lorſqu'elle conſtitue une perſonne, qu'elle eſt indépendante d'un autre ſuppôt, & qu'elle eſt à elle-même, *eſt ſui juris*, comme diſent les Philoſophes. D'où il s'enſuit que, puiſque ſelon ce Jéſuite, la nature humaine peut dire Moi, *Ego*, elle eſt indépendante du Verbe, ne ſubſiſte point en lui; mais qu'elle eſt à elle-même, *eſt ſui juris*. Elle conſtitue donc une perſonne humaine en J. C. ce qui eſt le pur Neſtorianiſme.

Qu'on aille donc prêcher cette doctrine aux Nestoriens qui sont en Syrie, dans le Diarbeck, dans l'Irac & au-delà du Tigre jusqu'à l'Inde ; mais quelle hardiesse de la publier en France ! Nestorius en a-t-il jamais dit davantage ? Il faut donc faire deux classes de tous les Moi que J. C. a prononcés, & qui sont rapportés par les Evangélistes, mettre les uns dans la bouche du Verbe, & les autres dans celle de l'humanité. Ce ne sera plus le Verbe qui aura dit tous les Moi qui appartiennent à l'humanité. Ce ne sera point le Verbe incarné qui nous parlera alors, mais seulement son humanité. O horreurs inconnues à nos Peres ! ô Société des Jésuites, quelle honte pour toi d'avoir produit & de nourrir de tels monstres ?

XVIII. Et ce membre d'une Société si malheureuse, voulant nous indiquer un de ces Moi, qui n'appartiennent point au Verbe, & qu'il n'a point dits, cite ces paroles que J. C. adressa à son Pere au Jardin des Oliviers. Mon Pere, ne faites pas ce que je veux, mais ce que

vous voulez : *Non ſicut Ego volo ; ſed ſicut tu.* Or tout Catholique croit que c'étoit la perſonne même de J. C. qui s'exprimoit ainſi, que c'étoit le Verbe incarné qui parloit alors, & qui préſentoit à ſon Pere les deſirs de ſon humanité, & la volonté naturelle que ſon ame avoit touchant la mort, volonté qui eſt appellée par les Théologiens *Voluntas ut natura.* L'Ami du P. B. prétend au contraire, que ce Moi, cet *Ego*, ne peut point être attribué à la perſonne du Verbe ; mais que c'étoit ſeulement la nature humaine qui, ſans avoir beſoin de tenir de l'impreſſion du Verbe ſes mouvemens & ſes déterminations, diſoit Moi ; *Non ſicut Ego volo ; ſed ſicut tu.* pag. 44.

Ici répétons l'anathême de S. Cyrille contre les Neſtoriens : *Si quelqu'un attribue à deux perſonnes, ou à deux hypoſtaſes, les choſes que les Apôtres & les Evangéliſtes rapportent comme ayant été dites de J. C. par les Saints ou par lui-même ; & applique les unes à l'homme conſidéré ſéparément du*

Verbe de Dieu, & les autres comme dignes de Dieu, au seul Verbe procédant de Dieu le Pere; qu'il soit anathême.

Que le Jésuite qui distingue deux Moi en J.C. apprenne que la gloire des Chrétiens, est que le Verbe se soit revêtu de leurs infirmités. Qu'il écoute ces paroles du grand S. Léon : Notre Seigneur ayant averti ses disciples de combattre par la vigilance & la priere contre la force de la tentation, adressa lui-même à son Pere cette supplication, & lui dit : Mon Pere, s'il est possible, faites que ce calice passe & s'éloigne de moi; mais néanmoins ne faites pas ce que je veux, mais ce que vous voulez : *Admonitis igitur discipulis Dominus, ut contra vim tentationis instantis vigilanti oratione certarent, ipse Patri supplicans ait : Pater, si possibile est, transeat à me calix iste. Verumtamen non sicut Ego volo, sed sicut tu.* Serm. 54. de Pass. Domini 5, cap. 2. Ce saint Pape enseigne la même vérité dans le Sermon 56. *Cùm itaque, dilectissimi, Dei Filius dicit : Pater, si fieri po-*

t ſt, tranſeat à me calix iſte; noſtrâ u titur voce naturæ, & cauſam agit fragilitatis & trepidationis humanæ.. denique ceſſans hoc ipſum petere, in alium affectum tranſit & dicit: Verumtamen non ſicut Ego volo, &c.

Voilà la foi de l'Egliſe Romaine; voilà quel a été ſon enſeignement dans le Ve. ſiécle, & dans la ſuité des ſiécles juſqu'à nos jours. Le ſouverain Pontife qui gouverne aujourd'hui cette Egliſe, ne ſouffrira point qu'un Jéſuite contrediſe plus long-temps la doctrine & la foi Catholiques.

XIX. J'appelle Catholique cette doctrine, par laquelle l'on nous enſeigne que c'étoit la perſonne de J. C. elle-même qui exprimoit les ſentimens de ſa nature humaine; parce que ç'a été la doctrine univerſelle de tous les ſiécles & de tous les pays, dans l'Egliſe qui a été rachetée par le ſang du Fils de Dieu: parce que autre eſt la volonté humaine, dit S. Grégoire de Nyſſe, & autre la divine, le Fils de Dieu s'exprime avec des ſentimens qui conviennent à l'homme;

& qui sont conformes à l'infirmité de la nature humaine, parce qu'il s'étoit chargé de nos souffrances : *Quia igitur alia est humana voluntas & alia divina, loquitur quidem & quasi ex homine, quod infirmitati naturæ congruit, qui nostras passiones assumpsit. Lib. contra Apollinarium.* Voyez S. Ambroise, *lib. 10. in Lucam, num.* 56. & 60. S. Augustin, *lib* 2. *contra Maximinum, cap.* 20. & *Enarrat.* 2. *in Psal.* 32. & *Tract.* 3. *in Joan. num.* 1. S. Jean Chrysostôme sur cet endroit de S. Matthieu. S. Fulgence, *Epist.* 14. *ad Ferrandum, num.* 41. & 42. S. Grégoire le Grand, *lib.* 12. *Moralium, cap.* 12. *num.* 18. Voyez enfin les Théologiens sur la question des deux volontés en J. C. & les Commentateurs des Evangélistes sur cet endroit. Il seroit trop long & superflu de rapporter ici une foule de passages des Peres de tous les temps & de tous les pays.

Mais je ne dois point omettre ici le témoignage de S. Thomas. J'affecte, en attaquant les Jésuites, de citer ce Docteur Angélique, pour

leur faire sentir que s'ils s'étoient attachés à sa doctrine, ainsi qu'il leur est ordonné par les Constitutions de S. Ignace leur fondateur, ils ne se seroient point écartés de la vérité ; & que pour y parvenir, ils n'ont qu'à se rendre les disciples dociles de ce Saint. Ce saint Docteur dit donc, en parlant de la priere de J. C. : il peut arriver que quelqu'un prie selon la partie inférieure de l'ame, parce que sa raison exprime dans ses prieres les sentimens de la volonté de nature ou de l'appétit sensitif, & qu'elle les propose à Dieu : & c'est dans ce sens là que J. C. prioit selon la partie inférieure de son ame : *Alio modo potest dici aliquis orare secundùm sensualitatem, quia scilicet ejus ratio orando, Deo proponit, quod est in appetitu sensualitatis ipsius ; & secundùm hoc Christus oravit secundùm sensualitatem.* 3. Part. quæst. 21. art. 2. Ainsi, selon ce saint Docteur, quoique dans J. C. il y eût deux natures, & que dans sa nature humaine, il y eut la volonté de raison & l'appétif sensitif, com-

me dans les autres hommes, il n'y avoit pourtant qu'une seule personne qui dit Moi : c'étoit le Christ lui-même qui prioit : *Christus oravit secundùm sensualitatem.* Et la distinction de deux Moi en J. C. n'a été connue & admise que par des hérétiques qui soutenoient qu'il y avoit deux personnes dans l'homme-Dieu.

Il est temps que nous examinions quelques-unes des réponses que l'Ami du P. Berruyer fait à l'Auteur du projet d'Instruction pastorale; je me bornerai à trois ou quatre, qui renfermant des erreurs très-liées avec tout le systême de ce Jésuite, demandent d'être refutées à la suite de celles dont je viens de parler.

SECTION II.

I. L'Auteur du projet d'Instruction, dans la premiere partie de son excellent Ouvrage, n°. XX, avoit reproché au P. Berruyer, que dans son systême, J. C. n'auroit point été impeccable, p. 64. Que répond l'Ami du Jésuite à une accusation si grave? Il veut bien ad-

mettre une impeccabilité en Jeſus-Chriſt ; mais il penſe & il déclare qu'elle ne lui étoit pas naturelle. L'impeccabilité n'étoit donc pas naturelle, dit-il, à Jeſus-Chriſt homme, ou à l'humanité ſainte du compoſé ? p. 48.

Chrétiens, écoutez-le bien ; ſelon le défenſeur du P. Berruyer, Jeſus-Chriſt homme n'étoit pas naturellement impeccable. Or ſelon la foi que vous profeſſez, Jeſus-Chriſt homme eſt la même perſonne que le Verbe fait chair. Ainſi, ſelon ce Jéſuite, le Verbe incarné n'étoit pas naturellement impeccable. L'humanité ſainte qu'il s'étoit unie ſubſtantiellement, pouvoit pécher, ſi l'on conſidere ſon libre-arbitre. Oui, cet Homme qui eſt venu pour détruire en nous le regne du péché, n'étoit pas naturellement impeccable, quoiqu'il fût perſonnellement le Verbe. Car dans le ſyſtême Molinien, il faut lui conſerver toujours l'équilibre, & le préférer, cet équilibre, à une impeccabilité naturelle. Voilà juſqu'où l'on porte le Moliniſme.

Le Moine Léonce de Bysance, liv. 3, nous apprend que Théodore de Mopsueste & Nestorius son disciple, ne reconnoissoient d'impeccabilité en Jesus-Christ, qu'autant qu'il étoit attaché à la vertu & à la piété; & que c'étoit son mérite qui lui avoit procuré d'être immuablement attaché au bien. Selon le Nestorien de nos jours, Jesus-Christ homme n'étoit point naturellement impeccable; mais Dieu ayant prévû, dans sa science moyenne, qu'il voudroit bien par son libre-arbitre user de telles & de telles graces versatiles & les rendre toutes efficaces, avoit eu l'attention de choisir exactement toutes ces graces qui devoient devenir efficaces, & avoit decrété de les donner à cet Homme-Dieu. C'est de la chaîne de toutes ces graces efficaces, que s'est formé une espece d'impeccabilité non naturelle, mais volontaire & du choix du libre-arbitre.

II. Mais il est juste d'écouter le défenseur du P. Berruyer s'expliquer lui-même. Il le fait en ces termes;

l'union hypoſtatique eſt la cauſe & le principe éloigné, *radix remota*, de l'impeccabilité, en ce que cette union perſonnelle du Verbe avec la nature humaine exigeoit néceſſairement des graces toujours efficaces pour les actions de l'humanité, pag. 47. Et enſuite : ce n'étoit point par l'union hypoſtatique, que l'humanité étoit conſtituée formellement impeccable, le Verbe n'influant par lui-même, ni ſur la volonté, ni ſur les actions ; c'étoit par les dons ſurnaturels dont cette union exigeoit l'abondance & *le choix*. Ces dons étoient toujours efficaces : ils l'étoient *ex prævisione*, mais ils ne l'étoient pas moins, pour aſſurer infailliblement l'impeccabilité de Jeſus-Chriſt, p. 49. Et encore : l'effet des graces eſt d'autant plus infaillible, qu'il eſt prévû ; & celles qui étoient données à l'humanité de Jeſus-Chriſt, telles que ſon union perſonnelle avec le Verbe les exigeoit, étoient toutes données comme prévûes efficaces, p. 50.

Enfin Dieu ayant voulu l'Incarnation du Verbe, il ne pouvoit

donner à l'humanité, ainsi unie, que les graces dont sa *prescience connoissoit l'efficacité*, p. 51.

Les Lecteurs ne me sçauront pas mauvais gré de la longueur de ces citations ; & le P. Berruyer, ni son Ami, ne rougiront point, que j'expose aux yeux des hommes, leur Molinisme étendu jusque sur l'Homme-Dieu. Je n'entreprendrai point ici d'attaquer cette partie du systême du P. Berruyer ; de grands & sçavans Théologiens n'ont cessé depuis près de deux siécles d'écrire contre un sentiment qui leur paroissoit renouveller le Sémi-Pélagianisme. Voyez les censures de Louvain & de Douai, contre Lessius ; les ouvrages de Lémos, d'Alvarés, de Messieurs Arnauld & Nicole, des Peres Contenson, Massoulié, Alexandre & l'Action de Dieu sur les créatures, par M. Boursier. Je me bornerai à prouver ces deux vérités ; l'une, que l'impeccabilité de Jesus-Christ homme, lui étoit naturelle ; & l'autre, que Jesus-Christ en tant qu'homme, n'auroit point été impeccable, par

cela seul, qu'il auroit reçu des graces versatiles. J'abrégerai mes preuves autant qu'il me sera possible.

III. 1°. L'impeccabilité étoit naturelle à Jesus-Christ homme. Je le prouve par l'union hypostatique, & par sa qualité de Fils naturel de Dieu. L'humanité sainte de Jesus-Christ étoit unie substantiellement au Verbe : elle fut créée & formée pour cette union ; & cette nature humaine appartient à la personne du Verbe. D'où il s'ensuit, que si cette humanité n'est point naturellement impeccable, le Verbe a une nature qui peut pécher, qui peut abandonner la justice & l'innocence.

Ce que les Théologiens nomment grace substantielle, en Jesus-Christ, ne peut se concevoir sans une impeccabilité naturelle : car cette grace consiste, en ce que la personne du Verbe possede substantiellement & pénétre toute la nature & toutes les facultés de l'humanité, & lui est intimement unie. Ainsi, ou il faut avouer que les Théologiens pensent autrement que

le P. Berruyer sur l'union hypostatique, ou il faut reconnoître avec eux, cette communication & cette application intime de la sainteté du Verbe à l'humanité. Quel est le Philosophe qui osât dire, que la partie du tourbillon céleste qui environne immédiatement le soleil, n'est pas naturellement & continuellement éclairée par cet astre brillant ?

La qualité de Fils naturel de Dieu, que le P. Berruyer ne refuse pas certainement à Jesus-Christ en tant qu'homme, démontre qu'il doit être naturellement impeccable. Car, puisque cette filiation est naturelle, il faut que l'impeccabilité le soit aussi : car le Fils de Dieu possede naturellement tout ce qu'il est, & en tant que Dieu & en tant qu'homme. Toutes les vertus que J. C. avoit, lui étoient naturelles.

IV. A ces preuves, je puis ajouter l'autorité de l'Ecriture sainte & des Peres de l'Eglise. L'Ange Gabriel annonçant à la Vierge Marie les qualités du Fils qu'elle alloit concevoir, lui dit entre autres choses,

que le Saint qui naîtroit d'elle, seroit appellé le Fils de Dieu : *Quod nascetur ex te Sanctum, vocabitur Filius Dei*, Luc. cap. 1, vers. 35. L'Ange Gabriel appelle saint par excellence, & dans sa naissance, celui qu'un Pere Jésuite assure n'avoir pas été naturellement impeccable. Et S. Paul dit de Jesus-Christ, que toute la plénitude de la divinité habite en lui corporellement. *Ad Coloss. cap. 2, v. 9.*

La Tradition des Peres nous a transmis la même doctrine. Saint Denys d'Alexandrie, dit : la justice étoit dans Jean le fruit du travail ; mais dans Jesus, elle étoit sa nature : *Quia in Joanne quidem erat opus & labor justitiæ ; in Jesu verò natura. Epist. Synod. ad Paulum Samosat.* S. Basile, voulant montrer la différence immense qu'il y a entre la sainteté de J. C. & celle des autres hommes, remarque que ceux-ci ne l'acquiérent que par des travaux ; & qu'elle est naturelle en lui, & qu'il est naturellement éloigné de l'iniquité : *Cæteri homines labore, exercitatione & attentione animi hoc*

assequuntur, ut ad honestatem benè sint affecti & à malo aversi. Tibi verò, Christe, naturalis quædam cognatio cum bono & alienatio ab iniquitate, in Psal. 44. Qu'il me suffise d'avoir rapporté ces deux témoignages. On trouve le même enseignement dans S. Augustin, *Enchirid. cap. 40*; dans S. Cyrille d'Alexandrie, *lib. 11. in Joan. cap. 9*; & dans S. Maxime Martyr, *in Dial, cum Pyrrho.* Tous ces Saints respectoient trop la sainteté du Chef de l'Eglise, de la plénitude duquel tous les membres reçoivent la vie & la justice, pour admettre en lui quelque mutabilité. Voyez M. Nicole, Instr. sur le Symbole, Tome II, chap. 22. & 24.

V. 2°. Jesus-Christ en tant qu'homme n'auroit point été impeccable, par cela seul, qu'il auroit reçu des graces versatiles. Car une telle impeccabilité se tireroit, ou de la science, dans laquelle Dieu en auroit prévû l'usage, ou de la nature de ces graces mêmes; ou enfin du libre-arbitre de l'humanité sainte. Or l'impeccabilité ne sçauroit dériver d'aucune de ces

core deux autres passages de Bellarmin, qu'il n'est point nécessaire que nous mettions ici. Ce qu'on vient de lire suffit pour conclure, que puisque l'ami du P. Berruyer appelle erreurs prédestinatiennes les sentimens que l'on expose dans la seconde partie du Projet, d'après le Card. Bellarmin, il enveloppe dans cette accusation la doctrine même de ce Cardinal, qui est celle de toute l'Ecole de S. Thomas; cette doctrine sur la prédestination gratuite, qui a été confirmée par les Bulles de Benoît XIII & de Clément XII. Ce Jésuite est un impudent calomniateur, l'écho des semi-Pélagiens & un ennemi de la doctrine de S. Augustin. Nous pouvons dire que nous sçavons maintenant, mieux que jamais, ce que les Jésuites entendent par le Prédestinatianisme. Ce n'est autre chose que le sentiment de S. Augustin, de S. Prosper, de S. Fulgence & de Bellarmin lui-même sur la prédestination.

IV. M. l'Abbé Racine, dans son Abrégé de l'Histoire Eccles. tome

III, sur le IXe. siécle, parle ainsi de la prétendue hérésie des Prédestinatiens. Hincmar commence son II Traité de la prédestination par l'histoire de l'hérésie des Prédestinatiens, qu'il suppose s'être élevée dès le temps de S. Augustin. Mais Hincmar est le premier, depuis les sémi-Pélagiens, qui ait donné du corps à cette hérésie imaginaire. Cet Archevêque artificieux, en réalisant les fausses conséquences que les sémi-Pélagiens tiroient des vérités de la grace & de la prédestination, comme si ces fausses conséquences eussent été avouées & soutenues par des auteurs de ce temps-là, en fait une secte de Prédestinatiens; & les ennemis de la grace qui sont venus depuis, n'ont pas manqué de s'efforcer de donner aussi du corps à ce vain phantôme. Mais comme S. Augustin ne parle dans aucun de ses ouvrages de cette prétendue hérésie; que S. Prosper & S. Fulgence n'en disent rien dans leurs écrits; qu'on ne voit, depuis les sémi-Pélagiens, que quelques auteurs postérieurs à

Hincmar, & fort suspects d'ailleurs; qui en fassent mention, on doit la regarder comme une ruse de la part d'Hincmar qui aura voulu par-là rendre odieuse la doctrine de ses adversaires, pag. 563.

Voilà donc une hérésie imaginaire dont l'ami du P. Berruyer se sert pour noircir la réputation des personnes qu'on n'a jamais pu convaincre d'aucune erreur, & qui ont beaucoup écrit pour la défense de la doctrine de l'Eglise; tandis que ces deux Jésuites sont convaincus par leurs propres écrits de soutenir des erreurs monstrueuses nouvellement inventées, & de renouveller les anciennes. N'est-ce pas pour donner le change & pour faire diversion, que ce Jésuite en agit de la sorte? Mais il ne nous trompera pas, & ne nous fera point perdre de vûe notre objet. Que le P. Berruyer commence par se purger de toutes les erreurs dont on l'a déja accusé dans plusieurs écrits qui ont été rendus publics; & alors il sera reçu à accuser les autres. Il me semble entendre une insigne

criminel, chargé & convaincu de plusieurs forfaits & mis sur la sellette, oublier qu'il est entre les mains de la Justice, ne rien répondre aux accusateurs & aux témoins qui déposent contre lui, & avoir l'insolence d'accuser les plus honnêtes citoyens d'une Ville. Tel est le caractere de ce Jésuite.

V. C'est ce caractere qui paroît dans tout le postscriptum de cette Lettre. A la page 163 l'ami du P. Berruyer dit, que son Livre est un préservatif contre le poison des nouveautés. Il appelle nouveautés l'ancienne doctrine sur la prédestination & la grace. Le Livre du P. Berruyer, dit-il encore, combat sans foiblesse la Philosophie & la Théologie adoptée par le parti de M. Nicole & de ses maîtres, *ibid.* Et à la page précédente il a nommé ceux qu'il regarde comme les maîtres de M. Nicole; & ce sont Wiclef, Luther, Calvin & Jansenius. C'est ainsi que ce Jésuite répond aux accusations contenues dans les deux dernieres parties du Projet d'Inst. past. & cette infâme calom-

niateur se mocquant ouvertement de la bienséance, après avoir accusé l'adversaire du P. Berruyer de l'avoir accablé d'injures, dit modestement : J'ai cru qu'il seroit plus du goût du P. Berruyer, de les souffrir dans l'esprit de patience & de douceur que je lui connois ; sa défense n'y perdra rien, pag. 167. Quelle patience ! quelle douceur de ces deux amis ! pour faire admirer en eux ces belles qualités, je n'aurois qu'à recueillir ici toutes les expressions injurieuses dont ils se servent : mais je dois craindre d'affliger mes Lecteurs & d'abuser de leur patience sans pouvoir remédier au mal. En ramassant ici toutes les injures qui sont dans la Lettre & dans le postcriptum, je prouverois bien par-là que celui qui les a écrites, est un Jésuite ; & j'ai à prouver qu'il est dans les sentimens du P. Berruyer, & qu'il défend ses erreurs : c'est ce que je ne dois point perdre de vûe. Il vaut donc beaucoup mieux l'écouter louant son ami & son confrere, & continuant de prendre sa défense sur tous

les articles, que de remarquer & de compter toutes les injures qu'il dit à M. Nicole & à l'Auteur du Projet d'instruction.

VI. Ce dernier avoit censuré la morale que le P. Berruyer tire de la parabole que J. C. proposa à ses disciples à Jéricho, chez le publicain Zachée. Elle se trouve dans S. Luc, chap. 19. Je m'en vais la rapporter dans les termes du P. B. lui-même, on verra qu'il la travestie & défigurée. Un Seigneur de grande naissance & très-puissant s'en alla dans un pays éloigné, & se rendit auprès du Souverain qui disposoit d'un Royaume dont il vouloit obtenir de lui l'investiture. S'il avoit le bonheur de réussir, son dessein étoit de revenir aussi-tôt prendre possession de ses Etats, tome IV, pag. 251. Il faut faire attention à ces termes : *prendre possession de ses Etats.*

Ecoutons la suite de la parabole jésuitique. On sçavoit dans le pays le motif de son voyage. Il n'étoit point aimé de ses citoyens. Ceux-ci envoyerent une ambassade au Sou-

verain qui disposoit de leur couronne. Ils chargerent les Envoyés de lui représenter qu'ils ne vouloient point ce Seigneur pour leur Roi, & qu'ils *ne pourroient se résoudre à le reconnoître.* Il ne faut hasarder de pareilles démarches que quand on est bien assuré du succès & du secret. Le prétendant l'emporta malgré l'opposition de ceux qui le haïssoient, & qui l'avoient traversé de toutes leurs forces. Par malheur pour eux il fut informé de tout. Investi du Royaume qu'il étoit aller solliciter, il revient & il se montre avec l'appareil de la royauté. Toutes ces circonstances, ajoute le P. Berruyer, & plusieurs autres rappelloient naturellement aux Juifs l'histoire d'Archelaüs le dernier de leurs Rois étrangers, pag. 252 & 253.

Ecoutons maintenant l'explication de cette parabole, de la bouche de l'Ami du P. Berruyer, de qui il la tenoit sans doute dans tout son détail. Il s'agit, dit ce Jésuite, d'un Seigneur d'une grande naissance, qui va dans un pays éloigné. C'est

Archelaüs fils d'Hérode ; qui va ſolliciter auprès des Romains la Couronne que ſon pere avoit uſurpée, & qu'il tenoit de la libéralité d'Auguſte. Il la demande comme un bienfait & une grace. Cet Empire ne lui appartenoit pas. Le peuple Juif jaloux d'avoir pour Roi un homme de ſa nation, & n'obéiſſant qu'avec peine à un étranger, ſollicite auprès des Romains qu'ils reconnoiſſoient pour leurs maîtres ; l'excluſion de celui qui ne peut tenir que d'eux le droit de leur commander. *Il uſe de ſon droit.* Archelaüs n'étoit ni ſon Seigneur ni ſon Prince. (qu'on remarque bien toutes ces paroles) Il ne pouvoit le devenir que par le don que les Romains lui feroient de la Couronne. S'y oppoſer & le traverſer, ce n'eſt ni ſe déclarer, ni ſe ſoulever contre le Maître légitime ; c'eſt vouloir écarter un prétendant d'un Trône ſur lequel il *n'a pas droit de monter* ; parce qu'on craint qu'il opprime, s'il vient à l'obtenir. Où ſont s'écrie ici le Jéſuite, les ſemences de ſédition & de révolte dans ces pa-

toles que le P. Berruyer ajoute : il ne faut hasarder de pareilles démarches que quand on est bien assuré du succès & du secret. *Postscrip.* pag. 179, 180, 181.

VII. J'espere que les Magistrats du Royaume, dès qu'ils seront avertis d'une doctrine si dangereuse, obligeront les Jésuites à la condamner, & à expliquer les paraboles de l'Evangile selon le sentiment des Peres de l'Eglise. Ces Magistrats éclairés n'ont pas besoin qu'on leur montre tout le poison qu'une telle explication renferme, & le danger qu'il y a à enseigner à des sujets qu'ils usent de leur droit, en s'opposant à leur Prince, fils & héritier de leur Roi, tel qu'étoit Archelaüs à l'égard des Juifs : qu'ils usent de leur droit, en le traversant, lorsqu'il n'a point encore pris possession de ses Etats, & en sollicitant auprès des puissances étrangeres son exclusion du Trône. Ces illustres Magistrats dont je parle, sont trop zélés pour les droits des Princes & le repos du peuple, pour ne point condamner avec

horreur une doctrine si contraire à l'Evangile, & que J. C. le Roi de Justice, a condamnée déja lui-même dans cette parabole, en disant : quant à mes ennemis qui n'ont pas voulu m'avoir pour Roi, qu'on les amene ici, & qu'on les tue en ma présence : *Verumtamen inimicos illos qui noluerunt me regnare super se, adducite huc, & interficite ante me.* Luc. cap. 19. vers. 27. Or si ces sujets avoient usé de leur droit ; si ces personnes n'étoient coupables ni de sédition ni de révolte, elles ne méritoient point d'être punies ; & le Roi qui les fit mettre à mort, commença son regne par un acte d'injustice & d'une cruauté tyrannique.

VIII. Après ces réflexions, que le devoir de fidele sujet exigeoit de moi, venons-en au sens tout nouveau que ces Jésuites donnent pour l'explication littérale de cette parabole. C'est un sens qui a été inconnu à tous les Peres de l'Eglise. Or le saint Concile de Trente défend, sous peine des censures, d'interpréter l'Ecriture sainte contre le consente-

ment unanime des Peres: *Aut etiam contra unanimem consensum Patrum, ipsam scripturam sacram interpretari audeat*, Seff. IV. On trouve ce consentement unanime des Peres, touchant l'explication de cette parabole, dans les Commentateurs de l'Ecriture fainte. Voyez Maldonat, Menoch, Cornelius *à Lapide*, tous trois Jéfuites; Janfenius, *in Evangelia.* Tous ces Auteurs citent une foule de Peres de l'Eglife, Origenes, S. Jean Chryfoftôme, Euthymius, Théophilacte, S. Jérôme, S. Auguftin, Bede, & plufieurs autres, qui tous entendent cette parabole de Jefus-Chrift, fans y appercevoir un Archelaüs qui étoit mort à Vienne en Dauphiné, où il avoit été exilé la fixiéme année de l'ére Chrétienne.

IX. S'il s'agiffoit ici d'examiner le droit que ce Prince, fils du grand Hérode, avoit fur la Judée, il faudroit pefer ce qu'en dit M. de Tillemont, Hiftoire des Empereurs, Tome I. Ce fçavant & fidele Hiftorien, parlant du Roi Hérode, dit: *Il ne furvéquit fon fils Antipater*

que de cinq jours, durant lesquels il changea encore son Testament, & mit par ce moyen la division dans sa famille. Car, par ce dernier Testament, il donna le Royaume à Archelaüs, laissa la Gaulanite, &c. à Philippe frere germain d'Archelaüs; & pour Hérode Antipas, au lieu du Royaume entier, qu'il lui avoit donné auparavant, il voulut qu'il se contentât de la Galilée & de la Pérée. Mais ce Testament ne devoit avoir son effet qu'après qu'Auguste l'auroit vû & confirmé. Il mourut ainsi après avoir régné 36 ou 37 ans depuis qu'il eut été déclaré Roi par le Sénat.

Archelaüs partit aussitôt après pour aller à Rome demander à Auguste la confirmation du Testament de son pere, & il y fut accompagné par Salomée sa tante & tous ses parens. Philippe son frere demeura en Judée par son ordre, pour y prendre soin des affaires. *Ruine des Juifs*, art. 2.

L'Ami du Pere Berruyer auroit-il dû, dans un *Postscriptum* d'une lettre, traiter un article si délicat?

Et devoit-il prendre sa défense de la façon qu'il a fait ? D'un autre côté, l'Auteur du projet d'Instruction pastorale n'a-t-il pas eu raison de dire : Telle est la morale que le P. Berruyer tire de ce texte de l'Evangile ; telle est la leçon qu'il donne à ses Lecteurs. Si on veut se déclarer, se soulever contre son Seigneur, contre son Prince, il faut être assuré du succès & du secret ; les Envoyés dont parle S. Luc, ne s'étoient assurés ni de l'un ni de l'autre, pag. 188. Cette réflexion a si fort déplu au Jésuite, qu'il dit bien des injures à l'adversaire du P. Berruyer ; mais il n'en soutient pas moins la doctrine de son Confrere.

X. Mais finissons cet Ouvrage. Mes Lecteurs doivent être bien aise de voir la fin d'une longue suite d'erreurs soutenues par deux Jésuites. Ce n'est pas que j'aie épuisé la matiere ; il s'en faut de beaucoup : mais je ne dois pas être fâché de laisser à ceux qui écriront après moi, de quoi fortifier & augmenter encore les accusations que j'ai commencé à déduire contre ces

membres de la Société. Je finirai donc ; mais en propofant à mes Lecteurs une réflexion à laquelle on donnera plus ou moins de vraifemblance, felon que l'on aura une idée plus jufte des Jéfuites.

Il y a long-temps que des Théologiens de cette Compagnie, ont cherché les moyens d'excufer les défauts des hommes, leurs erreurs & leurs égaremens, même fur l'article de la Religion. Ils ont voulu fe faire tout à tous, non dans le fens & avec les fentimens de l'Apôtre S. Paul, mais par un réel tolérantifme. Ils y ont employé les faux principes de la probabilité, du péché philofophique, de la confcience erronée qui excufe du péché, de l'ignorance. Ils n'ont point cherché à procurer aux hommes les vraies vertus, ils fe font bornés à nous les repréfenter comme exempts des vices : *Potiùs extra vitia quàm cum virtutibus*, pour me fervir de l'expreffion d'un Ancien.

Ce tolérantifme, ils l'ont étendu même fur l'obligation d'avoir la foi. Je crois, dit Tambourin, que les

Fideles ne sont jamais absolument & directement obligés de croire les mysteres de la foi, ni implicitement, ni explicitement, à raison de l'obligation que le précepte d'avoir de la foi nous impose. *Explic. Decalogi, lib. 2, pag. 71.* Le P. Casnedi, fameux Jésuite de nos jours, a cru trouver le moyen de concilier toutes les Religions. Il est évident, dit ce Théologien de la Société, qu'il n'y a de fausses Religions, que celles qui enseignent quelques faux dogmes contraires à la loi naturelle, Tom. I, n°. 88. Il avoit dit auparavant: celui qui, outre la loi naturelle, laquelle comme nous le supposons, est la *seule nécessaire* au salut, croiroit encore des mysteres surnaturels, *mais faux*, seroit encore dans la véritable Religion, n°. 72. Enfin, le P. Malene, dans son livre intitulé: *Curiosités utiles*, parle ainsi: Tout infidele de bonne foi peut-être sauvé. Ceux d'entre les Gentils, soit Turcs, soit Juifs, soit Hérétiques, engagés dans leurs erreurs & leurs vices, sans connoître que ce sont

des erreurs, peuvent être sauvés? chap. 2. Voyez encore Terrillus, *Reg. morum, part. 2, quæst. 64, p. 243*; & Bullus, *Tract. 3, de fide, cap. 10.*

Quelques monstrueuses que soient ces assertions, la Société ne les a point rejettées. Le principe fécond du Probabilisme les embrasse & les justifie toutes. Le P. Berruyer, animé de l'esprit de son corps, a voulu former lui-même un systême qui fût plus à portée des Déistes, des Sociniens, des Musulmans, des Juifs, des Hérétiques de toutes sectes, & enfin de tous les peuples qui reconnoissent au moins un Dieu créateur du ciel & de la terre. Car le Pere Berruyer a trop d'esprit pour avoir seulement entrepris de faire revivre le Nestorianisme & quelques autres anciennes hérésies. Quel intérêt la Société a t-elle, à s'unir de communion avec les Nestoriens de Syrie & de Perse? Ces vûes sont trop bornées pour un Jésuite tel que le P. Berruyer, disciple d'ailleurs de Molina. Le Molinisme, avec sa Science moyenne & ses graces

versatiles, aussi communes que la nature, ou au moins que les efforts de la nature vers le bien moral, étend ses bienfaits sur tous les hommes. Des vûes si bienfaisantes ont encouragé ce Pere dans son téméraire dessein. Il a donné l'essort à son imagination & a formé un systême qui, étayé du probabilisme, peut embrasser dans son étendue & concilier ensemble les peuples de différentes Religions. Dans sa quatriéme dissertation latine, ce Jésuite enseigne que l'Esprit de foi est commun à toutes les loix, & il l'entend de la foi au seul vrai Dieu, connu comme juge & rénumérateur de tous ceux qui le cherchent : *Hic ille est fidei spiritus legibus communis omnibus, fidei inquam, in unum verum Deum cognitum ut judicem & renumeratorem omnibus inquirentibus se*, p. 217. Et que l'esprit d'adoption des enfans de Dieu étoit de tous les temps, de toutes les loix & de toutes les nations : *Adoptionis verò Spiritus .... ætatum omnium erat, & legum & gentium*, pag. 218. Voyez ce que

nous avons dit là-dessus dans l'ouvrage intitulé : *le Pere Berruyer convaincu d'Arianisme, &c.* cinquiéme partie, n°. 14 & 15.

L'esprit d'adoption ayant été si commun avant la naissance de Jesus-Christ, qu'il appartenoit à toutes les loix ; aux loix de Minos, de Licurgue ; de Numa Pompilius, chez les Romains ; des Druïdes, chez les Gaulois ; du Dieu Brama, dans le Malabar ; de Confucius, chez les Chinois, aussi-bien qu'à la loi de Moyse : quelles raisons auroit ce Jésuite pour croire que cet esprit n'est plus si commun depuis l'avénement du Messie ? Il lui a fallu pourtant mettre des bornes à son tolérantisme. Il nous annonce un Evangile dans lequel il rejette sans doute l'idolâtrie ; mais dans lequel aussi il ne s'agit réellement que de reconnoître un Dieu, & un homme divin ou uni intimement à ce Dieu : *Humanitas personæ uni divinæ, sive cognito sibi Deo uni & verò conjuncta*, differt. 2, pag. 94. Car pour les trois personnes divines, comme elles n'agissent jamais *ad*

extra; elles ne donnent jamais aucune preuve de leur existence : cela étant ainsi, selon le P. Berruyer, des hommes raisonnables pourroient-ils être obligés de croire l'existence des trois personnes divines qui ne peuvent pas même se révéler à eux, ni faire aucun miracle pour confirmer cette révélation. J'expose ici le Berruyérisme dans son étendue. Dans tous les Livres de l'ancien & du nouveau Testament, il n'y a, & ne peut y avoir aucune preuve immédiate & directe de l'existence d'un Pere éternel, d'un Fils éternel & du saint Esprit : aucune de ces trois personnes n'a parlé aux prophetes, ni aux hommes par les prophetes, puisqu'aucune d'entre elles ne peut agir extérieurement *ad extra*; & qu'il n'y a que la nature divine, ou le Dieu unique & véritable, qui produise quelque effet au dehors.

XI. Ce n'est pas que le P. Berruyer n'ait souvent parlé dans ses dissertations, des trois personnes divines, du Pere, du Verbe & du S. Esprit, & qu'on y trouve sou-

de France & de Navarre à Louis XV notre Monarque? L'application est aisée à faire.

Or le P. Berruyer, par son systême, se concilie presque tous les esprits qui auparavant ne vouloient point entendre parler de la Religion Catholique. La prédication d'un Fils de Dieu, tel qu'il nous le représente en Jesus-Christ, n'a rien qui effarouche l'orgueil humain. Il est facile à concevoir qu'un homme très-juste & très-sage, ami de la divinité & uni intimement avec elle, puisse & doive être appellé Fils de Dieu, de Dieu unique & véritable. C'est ainsi que ceux qui n'ont cherché que leur propre gloire, & non celle de Dieu, ont travaillé & travaillent encore dans le sein de l'Eglise à détruire l'Evangile, la foi des Apôtres & des Martyrs, & la doctrine des Peres. Qui est menteur, dit S. Jean, si ce n'est celui qui nie que Jesus soit le Christ? Celui-là est Antechrist, qui nie le Pere & le Fils: *Hic est Antichristus qui negat Patrem & Filium*, Epist. 1, c. 2. v. 22.

FIN.

Faute à corriger dans ce second Volume.

Page 18, *ligne* 24, il faut supprimer les deux derniers mots, *Fils de*, & lire ; qui de toute éternité étoit Dieu le Fils.